

La stratégie de réduction de la pauvreté de la Ville d'Ottawa



La pauvreté, c'est l'affaire de tous :
Une approche communautaire pour réduire la pauvreté

TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé	4
2. Introduction	8
3. Portrait global	11
Déterminants sociaux de la santé	12
Présence à l'école et réussite scolaire	13
Prévention du crime	13
Pauvreté et exclusion	14
Qui sont les personnes les plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté	14
Définition de l'inclusion et de l'exclusion	17
Participation à la vie civique et voix des personnes défavorisées	17
4. Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario	18
5. Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa	19
Vision	21
Principes et convictions	21
Priorités stratégiques	22
Grands volets du projet	22
5.1 Modèle communautaire de présentation des demandes au Programme ontarien desoutien aux personnes handicapées (POSPH)	24
5.2 Services sociaux et de santé essentiels et des Services d'appui à domicile	28
5.3 Accès aux services municipaux	30
5.4 Accès aux loisirs	31
5.5 Revenu, emploi et compétences	36
5.6 Immigrants et groupes racialisés	41
5.7 Sans-abrisme et logement	43
5.8 Communautés rurales	48
5.9 Sensibilisation du public et promotion de la réduction de la pauvreté	50
5.10 Salaire minimum vital	53
5.11 Réinvestissement dans l'infrastructure sociale	59
5.12 Stratégie de réduction de la pauvreté – Phase II	61
6. Lien entre la Stratégie de réduction de la pauvreté et le Cadre de développement communautaire	62
7. Mise en œuvre et mesure de la réussite	65
8. Résumé de la Stratégie de réduction de la pauvreté	67
9. Sources	69
10. Annexe	
Annexe 1 : Cadre de planification	71
Annexe 2 : Résumé des consultations	72

Remerciements :

La Ville d'Ottawa tient à saluer l'importante contribution des membres du Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté :

Barb McInnes (coprésident), Colleen Hendrick, (coprésidente) Luc Ouellette	Fondation communautaire d'Ottawa Ville d'Ottawa Centre de ressources communautaires Orléans Cumberland
Walter Piovesan Dianne Urquhart Jane McIssac et Marcel St-Jean Bob Mather Hélène Ménard Georges Bédard Michael Maidment Hope Suggett Dick Stewart Eileen Dooley et Peggy Austen Karen Baker-Anderson Hamdi Mohamed	Ottawa-Carleton District School Board Conseil de planification sociale d'Ottawa Ministère des Services sociaux et communautaires Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa conseiller, Ville d'Ottawa Comité consultatif sur la pauvreté Comité consultatif sur la pauvreté membre de la communauté United Way/Centraide Ottawa The Ottawa Inuit Children's Centre Organisme des services communautaires aux immigrants d'Ottawa
Jeffrey Dale Francine Riopelle Micheline McTiernan Colleen Pellatt (chef de projet) Jennifer Charles	Secteur des affaires Ville d'Ottawa Ville d'Ottawa Ville d'Ottawa Ville d'Ottawa

Le Conseil de planification sociale d'Ottawa s'est associé à la Ville d'Ottawa pour organiser deux séances de consultation publique.

1. RÉSUMÉ

Nous sommes tous touchés de près ou de loin par la pauvreté dans notre Ville. La Ville d'Ottawa est responsable de la réduction de la pauvreté et doit faire preuve d'initiative dans ce dossier. En tant que capitale nationale, la Ville d'Ottawa est en excellente position pour servir de modèle et mettre fin aux mythes entourant la pauvreté. Bien que toute la communauté doive faire des efforts pour combattre ce fléau, la première phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté porte principalement sur le rôle de la Ville et de ses partenaires communautaires. La Stratégie mise sur le réinvestissement d'éventuelles économies dans l'infrastructure sociale¹ et la réduction de la pauvreté afin de créer un environnement sain, inclusif et sûr où les résidents pourront réaliser leur plein potentiel. La Stratégie repose également sur une approche de réduction de la pauvreté en plusieurs étapes. À long terme, le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté espère que la lutte contre la pauvreté deviendra l'affaire de tous.

L'âge, le sexe, l'immigration au Canada, les déficiences, la monoparentalité, l'appartenance à une ethnie (minorité visible) et le décrochage scolaire sont tous des facteurs qui contribuent à la probabilité qu'une personne vive dans la pauvreté et qui ont une incidence sur la capacité des personnes à gagner leur vie. Les gouvernements n'ont jamais pris de mesure adéquate pour réduire l'écart réel qui s'est creusé entre le montant des prestations d'assurance sociale et le coût des biens et services. Le salaire minimum demeure en-deçà du « salaire minimum vital ». En raison de l'importante restructuration économique, de nombreux petits salariés occupent des emplois à temps partiel, temporaires ou à contrat pouvant être précaires. Lors des consultations publiques, des personnes à faible revenu d'Ottawa ont fait remarquer que des personnes de notre communauté étaient aux prises avec des problèmes de famine, de solitude, de santé (p. ex. diabète non suivi) et vivaient souvent dans des taudis et des logements qui ne sont pas abordables².

En novembre 2008, l'Ontario a mis de l'avant la Stratégie de réduction de la pauvreté dans le but de réduire la pauvreté infantile de 25 % d'ici les cinq prochaines années, et ainsi sortir 90 000 enfants de la pauvreté. La province a recours à des leviers stratégiques qui relèvent des instances supérieures, comme l'augmentation du salaire minimum et une hausse plus rapide des montants versés dans le cadre du programme Prestation ontarienne pour enfants, ainsi que l'octroi de financement aux collectivités pour l'utilisation communautaire des installations scolaires, les logements abordables et les logements avec services de soutien.

Le but de la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa est de faire en sorte que la Ville fasse preuve de leadership en réduisant la pauvreté et en investissant dans l'infrastructure sociale. La Stratégie démontre que le fait de rassembler différents secteurs pour s'attaquer aux priorités de façon concertée constitue une manière efficace de cibler des mesures concrètes qui permettront de réduire la pauvreté à l'échelle locale. Selon les commentaires des participants recueillis dans le

¹ L'infrastructure sociale permet de garantir que les services sociaux communautaires sont adéquats, inclusifs et adaptés aux besoins précis des quartiers et des groupes.

² La plupart des gens à faible revenu, soit ceux qui occupent un emploi peu rémunéré ou qui bénéficient de l'aide sociale, louent des logements dans le marché privé.

cadre des consultations publiques, certaines personnes dans la communauté ne mangent pas à leur faim, n'ont pas les moyens de prendre le transport en commun ou de le payer à leurs enfants, vivent dans des habitations délabrées ou dans des logements qu'ils ne peuvent se payer et se sentent exclues de la vie communautaire.

La Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa représente la première étape d'un effort concerté visant à faire de la réduction de la pauvreté une priorité dans notre communauté et à prendre des mesures concrètes à l'échelle municipale et communautaire. Il s'agit d'une stratégie unique, car elle vise à favoriser la participation des représentants des groupes de personnes à faible revenu afin de leur donner voix au chapitre. On les invitera notamment à se joindre aux organismes communautaires, aux bailleurs de fonds, à la communauté inuite, à la communauté des immigrants, à la communauté autochtone, au secteur de l'éducation, au personnel et conseillers de la Ville ainsi qu'au secteur privé.

Le Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa a présenté son rapport intitulé *...something left over at the end of the month* au Comité des services communautaires et de protection en novembre 2008 et au Conseil municipal en décembre 2008. Le 10 décembre 2008, le Conseil municipal a donné son aval à la Stratégie de réduction de la pauvreté, dont l'élaboration doit se faire en consultation avec la communauté et en collaboration avec les partenaires communautaires en prévision du budget de 2010.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté s'est réuni pour la première fois en mai 2009. Le comité était coprésidé par la Ville et la Fondation communautaire d'Ottawa. La communauté était bien représentée au sein du comité, notamment par les personnes et organismes suivants :

- des représentants du Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa et du Comité consultatif sur la pauvreté ayant eux-même connu la pauvreté;
- des immigrants;
- des représentants de la communauté inuite;
- des représentants du milieu des affaires;
- le Ottawa Carleton District School Board;
- la Coalition des centres de santé et de ressources communautaires, comprenant la représentation des intérêts des régions rurales;
- le Conseil de la planification sociale;
- Centraide;
- le ministère des Services sociaux et communautaires;
- des membres du personnel des Services sociaux et communautaires de la Ville d'Ottawa ;
- la Fondation communautaire d'Ottawa;
- le conseiller Bédard.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté a établi une vision, des principes et des convictions, trois priorités stratégiques et seize recommandations fondées sur les principaux messages entendus dans les forums et les initiatives dans le cadre desquels les

personnes et les familles défavorisées, les défenseurs des intérêts et les représentants des organismes communautaires ont pu se faire entendre.

Durant la phase de mise en œuvre (Phase II) qui commencera en 2010, on élaborera des mesures et on fera le suivi des priorités et des recommandations.

La Ville s'est associée au Conseil de la planification sociale d'Ottawa pour organiser et offrir deux séances de consultation publiques portant sur la Stratégie de réduction de la pauvreté les 18 et 21 septembre. Au total, 118 personnes ont pris part à ces séances. Environ la moitié des participants étaient des personnes à faible revenu et environ 20 % étaient francophones.

Priorités stratégiques et recommandations

Première stratégie : Créer un système de services qui profite aux personnes dans le besoin

1. Élaborer un processus communautaire amélioré de présentation des demandes dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, selon le modèle décrit dans le présent rapport.
2. Rationaliser l'évaluation des besoins des personnes défavorisées en matière de Services sociaux et de santé essentiels et de Services d'appui à domicile.
3. Améliorer l'accès aux services municipaux en créant un service centralisé de présentation des demandes pour les multiples services municipaux d'importance pour les personnes à faible revenu et en veillant à ce que le 311 (pour les services municipaux) et le 211 (pour les services municipaux et communautaires) aient la capacité de fournir les renseignements sur l'ensemble des services importants pour les personnes à faible revenu.

Deuxième stratégie : Bâtir une communauté fondée sur l'inclusion et l'appartenance.

4. Améliorer l'accès aux loisirs pour les personnes défavorisées.
5. Organiser une table de planification communautaire qui réunira des représentants des conseils scolaires, du Service des Parcs, des Loisirs et de la Culture, des Services à l'enfance, de Prévention du crime Ottawa et d'organismes communautaires afin de créer, planifier et coordonner des solutions visant à accroître l'utilisation des écoles par la communauté.
6. Demander au gouvernement provincial de procéder à une augmentation annuelle des taux d'aide sociale au moyen d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation qui reflète le coût de la vie et d'éliminer les politiques qui diffèrent d'un ministère à l'autre et qui créent des obstacles systémiques pour les personnes à faible revenu.
7. Accroître l'aide à l'emploi et les occasions d'emploi pour les personnes vulnérables à Ottawa.

8. Intégrer les immigrants et les nouveaux arrivants à l'effectif de la Ville d'Ottawa pour devenir un employeur modèle et accroître la diversité au sein de l'effectif de la Ville; mettre en œuvre un cadre d'égalité et adopter une approche d'équité dans tous les services municipaux.
9. Recommander une augmentation des investissements dans les initiatives de prévention du sans-abrisme, de logements sociaux et abordables et de logements avec services de soutien.
10. Mieux faire connaître l'existence du programme de modernisation, qui vise à aider les résidents des secteurs ruraux à réduire leurs coûts énergétiques.
11. Désigner une communauté rurale comme quartier prioritaire en vue de la prochaine phase du Cadre de développement communautaire.

Troisième stratégie : Détruire les mythes sur la pauvreté et favoriser la réduction de la pauvreté.

12. Mettre sur pied une stratégie communautaire pour sensibiliser le public aux problèmes liés à la pauvreté et promouvoir les mesures de portée locale qui visent à réduire la pauvreté.
13. Collaborer avec les bailleurs de fonds de la communauté afin de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté dans les priorités de financement.
14. Échafauder différentes options en vue de doter la Ville d'une politique de salaire minimum vital, ainsi qu'un plan de consultation. En présenter un compte rendu au Comité des services communautaires et de protection au printemps 2010.
15. Mettre au point un cadre stratégique permettant de réinvestir les sommes économisées sur les coûts de l'aide sociale dans les infrastructures sociales et les mesures de réduction de la pauvreté, afin d'assurer l'équilibre de l'investissement dans le triple résultat.
16. Étendre la portée de la Stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre des phases ultérieures afin de s'attaquer aux autres problèmes de pauvreté.

2. INTRODUCTION

La pauvreté, c'est l'affaire de tous. La Ville d'Ottawa est responsable de la réduction de la pauvreté et doit faire preuve d'initiative dans ce dossier. En tant que capitale nationale, la Ville d'Ottawa est en excellente position pour servir de modèle et mettre fin aux mythes entourant la pauvreté. Bien que toute la communauté doive faire des efforts pour combattre ce fléau, la première phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté porte principalement sur le rôle de la Ville et de ses partenaires communautaires. La Stratégie mise sur le réinvestissement d'éventuelles économies dans l'infrastructure sociale³ et la réduction de la pauvreté afin de favoriser la création d'un environnement sain, inclusif et sûr où les résidents pourront réaliser leur plein potentiel. Elle repose également sur une approche de réduction de la pauvreté en plusieurs étapes. À long terme, le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté espère que la lutte contre la pauvreté deviendra l'affaire de tous.

La première phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté de la Ville s'inspire de son équivalent provincial, la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, qui a été lancée en novembre 2008. Le but de cette première phase est de sensibiliser la population au problème de la pauvreté au sein de notre communauté et de centrer les efforts sur des mesures locales concrètes pouvant être réalisées et mesurées sur deux ans.

La Stratégie est une initiative de la communauté qui complète les activités actuellement réalisées dans la communauté. Le plan proposé mise sur la participation de représentants des groupes de personnes à faible revenu afin de leur donner voix au chapitre. Il comprend une vision, trois priorités stratégiques et sur seize recommandations. Durant la phase de mise en œuvre (Phase II) qui commencera en 2010, on élaborera des mesures et on fera le suivi des priorités et des recommandations.

L'élaboration de ce plan a commencé par l'ébauche des recommandations découlant des consultations et des initiatives antérieures, dont :

- Les audiences populaires 1 (1997-1998)
- Le groupe de travail sur la pauvreté (1998 – 2000)
- Le travail effectué par le Comité consultatif sur la pauvreté (CCP)
- Le rapport du CCP intitulé Besoins essentiels (2004)
- Les audiences populaires II (2005)
- Repenser la pauvreté I (2007)
- Création du Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa (2008) et recommandations élaborées à la suite du forum du 25 juin 2008 (document intitulé ... something left over at the end of the month)
- Repenser la pauvreté II (2009)

³ L'infrastructure sociale permet de garantir que les services sociaux et communautaires sont adéquats, inclusifs et répondent aux besoins précis des quartiers et des groupes.

La stratégie a pour but de créer une synergie, d'associer l'idée que nous pouvons agir à l'échelle locale pour réduire la pauvreté à d'autres stratégies similaires en matière de développement communautaire, de santé et d'économie. Ce sont les initiatives communautaires conjointes qui permettront de réunir les conditions nécessaires pour favoriser la participation des résidents. Par exemple, la Stratégie encourage les initiatives visant la création de carrefours communautaires visant à augmenter l'utilisation des installations scolaires par la collectivité et à renforcer le lien qu'ont les familles et les enfants avec l'éducation, leurs communautés et leurs quartiers. Les stratégies qui incitent les gens à « agir localement » produisent des résultats, sans égard aux questions macroéconomiques ou aux autres forces d'importance hors de notre contrôle.

La vision

La Stratégie de réduction de la pauvreté a permis de réunir différents secteurs de la communauté pour élaborer une vision commune de la lutte contre la pauvreté et de rallier les initiatives actuelles et nouvelles à cette vision afin de repérer les forces de la communauté et de prendre des mesures qui nous permettront de répondre mieux que jamais aux besoins de la communauté.

La vision première de la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa est la suivante :

Garantir la dignité et la santé à tous les résidents d'Ottawa au sein d'une communauté qui favorise la participation et l'inclusion de tous.

Par « dignité », on entend la redéfinition des besoins essentiels, l'acceptation des différences culturelles et le respect pour tous. Le terme « santé » fait référence aux déterminants sociaux de la santé et aux conditions socioéconomiques qui influencent la santé des personnes et des communautés.

Le mot « inclusion » renvoie à l'intégration des personnes les plus susceptibles d'être pauvres dans notre communauté et la « participation » fait référence à l'engagement des citoyens dans la vie communautaire.

Quand on rassemble tous ces éléments, on se demande : Est-ce important? Est-ce profitable pour l'ensemble de la communauté de veiller à ce que tous ses membres aient la chance de réaliser leur plein potentiel?

En réalité, la pauvreté nous touche tous de près ou de loin. Nous devons en subir les conséquences si, en tant que ville, nous n'investissons pas dans l'infrastructure sociale. Il est essentiel d'investir dans l'infrastructure sociale si nous souhaitons vivre dans une communauté où les personnes sont en santé, où les coûts du système de santé sont gérables et où les personnes peuvent se promener dans leur ville et dans leurs quartiers en toute quiétude. En outre, les enfants qui sont en mesure de rester à l'école et de réaliser leur plein potentiel seront mieux outillés pour contribuer à la communauté et à la prospérité économique d'Ottawa.

Une des priorités du Plan stratégique de la Ville 2007-2010 est de faire d'Ottawa une « ville active, viable et saine ». Les autres priorités sont le transport, le transport en commun, l'infrastructure, la gestion des déchets solides et de l'environnement et la gestion de la planification et de la croissance.

Selon la Stratégie de réduction de la pauvreté, le fait d'aider les résidents à réaliser leur plein potentiel est le fondement d'une communauté active, viable et saine et d'une prospérité économique continue. La concertation des membres de la communauté pour trouver des solutions locales axées sur la collaboration, la coopération et les possibilités de partenariats constitue la façon la plus efficace d'instaurer des changements à l'échelle locale, et ainsi, mettre en place les conditions nécessaires à la réussite. Ces conditions sont notamment l'accès aux besoins essentiels pour que tous les résidents puissent vivre dans la dignité, se sentir en sécurité et être en santé; l'inclusion; la participation et l'engagement civique.

Nous voulons que le concept de durabilité comprenne la notion de résilience. Par résilience, nous entendons une communauté où les personnes peuvent surmonter l'adversité, où les nouveaux arrivants peuvent repartir à zéro dans un nouveau pays et où les personnes qui bénéficient de l'aide sociale peuvent se trouver un travail avec un peu d'aide.

Nous voulons que la notion de santé repose sur la compréhension et l'amélioration des déterminants sociaux de la santé.

Nous voulons finalement que l'idée de la prospérité économique soit liée à la notion que tous les résidents puissent réaliser leur plein potentiel.

Toutefois, nous voulons créer ensemble une énergie positive et un climat de confiance afin que nous puissions : combattre la pauvreté à l'échelle locale; mettre en place les conditions propices à l'inclusion, à la participation et à l'accès aux besoins essentiels pour tous les résidents; faire en sorte que la Ville joue un rôle de leadership en tant que fournisseur d'une vaste gamme de services importants pour les personnes défavorisées; faire de la réduction de la pauvreté une condition essentielle à la création d'une communauté prospère, durable, active et saine.

3. PORTRAIT GLOBAL

Rôle des municipalités dans la réduction de la pauvreté

Les municipalités offrent une vaste gamme de services importants pour les personnes défavorisées. En voici quelques exemples:

- la prestation et la planification du programme Ontario au travail (programme OT);
- les programmes de soutien à l'emploi (programme OT et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées [POSPH]);
- les initiatives de prévention du sans-abrisme, de logements abordables et sociaux, de logements avec services de soutien et de subventions ainsi que les dons de terrains pour l'aménagement de logements abordables et l'adoption de politiques d'habitation inclusives;
- les foyers de soins de longue durée et les subventions;
- la santé publique;
- le financement communautaire;
- les bibliothèques;
- les loisirs, la culture et les subventions;
- les services de garde et les subventions;
- les soins dentaires et les cabinets de dentistes;
- les services de transport (transport en commun et subventions pour le transport);
- les services en nature pour les projets sociaux, y compris l'exemption des frais, le temps des employés de la Ville, etc.;
- l'aide sociale et les services de soutien de santé;
- le développement communautaire.

Les questions de pauvreté touchent de façon disproportionnée les femmes et les enfants, les personnes ayant un handicap, les nouveaux arrivants, les groupes ethniques, les Autochtones ainsi que les communautés rurales. Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté est d'avis qu'il faut adopter une approche équilibrée et que les « services publics et récréatifs » doivent avoir la même importance aux yeux de l'administration municipale. En raison de leur position unique, soit plus près de la communauté que les autres ordres de gouvernement, les municipalités doivent faire preuve de leadership dans plusieurs aspects de la réduction de la pauvreté⁴ :

- Détruire les mythes entourant la pauvreté et prévoir des initiatives de la réduction de la pauvreté en collaboration avec la communauté, les gouvernements provincial et fédéral et le secteur privé;
- Investir dans l'infrastructure sociale et offrir des services communautaires appropriés, inclusifs et adaptés aux besoins précis des quartiers et des groupes;
- Adopter une approche équilibrée selon laquelle les services des équipements publics et les services publics et récréatifs occupent une place aussi importante aux yeux de la municipalité, et que les liens entre les deux soient clairement établis (p. ex. le

⁴ Ibidem.

développement économique et la réduction de la pauvreté sont liés; la prévention du crime et la réduction de la pauvreté sont liées; le transport en commun et l'accessibilité au transport en commun sont liés).

Déterminants sociaux de la santé

Les déterminants sociaux de la santé sont les conditions socioéconomiques qui influent sur la santé des personnes, des communautés et des provinces et territoires.

Selon *Sick and Tired: the Compromised Health of Social Assistance Recipients and the Working Poor in Ontario* 2009 un rapport conjoint du Wellesley Institute, de l'Université de Toronto et du Conseil de la planification sociale de l'Ontario, les bénéficiaires de l'aide sociale de l'Ontario vivent dans une extrême pauvreté et les petits salariés éprouvent également des difficultés. Les auteurs du rapport présentent les conclusions de l'étude sur l'état de santé des bénéficiaires de l'aide sociale et des petits salariés. Ces derniers ont un salaire annuel moyen de 21 000 \$ et peu d'assurance pour les médicaments sous prescription et les autres soins de santé. L'étude montre que le nombre de petits salariés augmente en raison d'une restructuration importante du marché du travail : en 2009 au Canada, 37 % des emplois étaient des emplois à temps partiel, temporaires ou autonomes. Les normes du travail en Ontario sont fondées sur un système de plaintes plutôt que sur un système de surveillance de la conformité. L'ensemble de ces facteurs a pour effet de placer les petits salariés dans une situation d'emploi souvent précaire.

L'étude conclut que la moitié (50 %) des bénéficiaires de l'aide sociale et que 17 % des petits salariés vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Les personnes sont dans une telle situation lorsqu'elles ont un accès limité ou incertain à la nourriture à cause des prix, de la faiblesse du revenu, du manque de transport ou de choix inadéquats (alimentations particulières).

L'étude conclut également que les bénéficiaires de l'aide sociale souffrent davantage de problèmes de santé chroniques que les personnes qui ne vivent pas dans la pauvreté (pour 38 indicateurs de santé sur 39) et que les petits salariés (pour 37 indicateurs de santé sur 39). Le groupe des petits salariés a également un taux de diabète, de maladie coronarienne, de bronchites chroniques et autres maladies chroniques plus élevé que ceux qui ne sont pas pauvres.

Les auteurs de l'étude ont tenu compte (considéré comme valeur constante) des effets des facteurs suivants : démographie, éducation, emploi, comportement lié à la santé et déficiences. Le revenu du ménage et le fait de bénéficier de l'aide sociale sont toujours associés à six des huit catégories d'états chroniques et à 15 des 21 états chroniques particuliers.

Pour la plupart des personnes aux prises avec des problèmes de santé, la pauvreté nuit à leur capacité d'y faire face et d'améliorer leur santé, ce qui risque d'entraîner une augmentation des coûts liés au système de soins de santé et la mise à l'écart des personnes pauvres.

Présence à l'école et réussite scolaire

Le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, dans sa présentation⁵ offerte dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté provinciale, indique que la réussite scolaire est essentielle à la réussite de la transition vers la vie adulte, et que les enfants vivant dans la pauvreté ont plus souvent tendance que les enfants des familles à revenu plus élevé à présenter une mauvaise assiduité scolaire et un taux plus élevé de décrochage scolaire.

Les frais de scolarité associés aux agendas, aux cahiers, aux fournitures pour les classes de science, au matériel d'artisanat et aux activités diverses sont difficiles à assumer pour les familles à faible revenu. De nombreux enfants issus des milieux défavorisés ne peuvent prendre part à des activités extrascolaires comme des journées pizza ou des photos scolaires. Les enfants et les adolescents dont les parents ne peuvent assumer ces frais et payer pour ces activités risquent l'exclusion sociale, le stress et la gêne, car ils se différencient de leurs pairs et ne sont pas en mesure de participer de manière égale à la vie de l'école. Il est plus difficile pour les enfants de réussir à l'école quand ils n'ont pas accès à des fournitures scolaires et à des ressources appropriées, à des activités parascolaires, à des soutiens à l'apprentissage (y compris l'aide aux devoirs) et à des interventions éducationnelles rapides⁶.

Il est également plus difficile pour les enfants de réussir à l'école lorsqu'ils vivent dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire et où il y a considérablement plus de problèmes de santé, deux facteurs liés au groupe des bénéficiaires de l'aide sociale et au groupe des petits salariés ayant fait l'objet de l'étude de Wellesley cité précédemment. Les enfants qui sont en mesure de rester à l'école et de réaliser leur plein potentiel seront mieux outillés pour briser le cycle de la pauvreté et ainsi contribuer à la prospérité économique de la communauté et d'Ottawa. Il faudra se pencher sur les déterminants socioéconomiques de la santé pour aider les enfants à briser le cycle.

Prévention du crime

La présentation de Prévention du crime Ottawa effectuée dans le cadre des consultations sur le Plan directeur des loisirs de la Ville fait état d'un lien entre la réduction de la pauvreté et la prévention du crime.

La pauvreté chez les jeunes à Ottawa est très coûteuse : nous payons tous le prix lorsque des résidents sont exclus de la vie communautaire. Nous payons tous le prix lorsque des jeunes à risque ne peuvent prendre part à des programmes de loisir de qualité. La criminalité augmente et les maladies se répandent. Il se creuse un écart entre les riches et les pauvres, entre les groupes culturels majoritaires et minoritaires. Des vies sont gâchées parce que les jeunes ne peuvent réaliser leur plein potentiel. – Mark Trotten⁷

⁵ Présentation intitulée *Réduire les résultats négatifs pour la santé des enfants et des adolescents*, avril 2008.

⁶ Idem.

⁷ Présentation de Prévention du crime Ottawa dans le cadre des consultations sur le Plan directeur des loisirs, *Améliorer l'accès aux loisirs pour les citoyens vulnérables d'Ottawa*, 2009.

Selon l'Institut pour la prévention du crime de l'Université d'Ottawa, « [...] un milieu socio-économique défavorisé est souvent perçu comme un facteur de risque de délinquance, mais les effets d'un bas revenu et des autres formes de désavantages peuvent être compensés [...]. La cohésion sociale contribue à réduire les taux de criminalité même dans les quartiers les plus défavorisés ». L'Institut fait aussi la mise en garde suivante : « [...] les disparités économiques constituent un facteur de risque qui se manifeste de plus en plus fréquemment dans certaines collectivités canadiennes, augmentant ainsi la probabilité qu'un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens soient victimes d'exclusion sociale. »

Pauvreté et exclusion

Qui sont les personnes les plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté?

L'âge, le sexe, l'immigration au Canada, les déficiences, la monoparentalité, l'appartenance à une ethnie (minorité visible) ou à la communauté autochtone et le décrochage scolaire sont tous des facteurs qui contribuent à la probabilité qu'une personne vive dans la pauvreté et qui ont une incidence sur la capacité des personnes à gagner leur vie. Le manque de services de garde abordables, accessibles et de qualité représente un obstacle à l'emploi et à l'éducation pour les familles à faible revenu, surtout pour les mères monoparentales. Même si Ottawa continue de prospérer comparativement aux moyennes provinciales et nationale, bon nombre de mères monoparentales, d'aînés, de personnes ayant une déficience, d'autochtones, de nouveaux arrivants, de groupes ethniques et de petits salariés ont du mal à joindre les deux bouts.

Signes vitaux d'Ottawa

La Fondation communautaire d'Ottawa est un organisme public à but non lucratif qui jette des ponts entre les personnes conscientisées et les causes importantes, permettant ainsi aux citoyens généreux d'améliorer la qualité de vie de tous. La Fondation communautaire fait preuve d'initiative en réunissant des gens de tous les secteurs afin de cibler les enjeux et d'y faire face de façon proactive. La Fondation produit annuellement le rapport *Signes vitaux d'Ottawa*, qui est un compte rendu de la qualité de vie à Ottawa. En tant qu'organisme impartial, la Fondation publie des statistiques et des renseignements dont peuvent se servir les membres du public pour que les enjeux présentés dans le rapport soient débattus sur la place publique. Voici quelques extraits révélateurs des rapports *Signes vitaux d'Ottawa* de 2008 et de 2009⁸ :

1. En 2006, d'après la Mesure de faible revenu (MFR), un indicateur de pauvreté relative, le taux général de pauvreté à Ottawa était de 18,6 %.
2. De 2000 à 2005, le taux de pauvreté des familles monoparentales dirigées par une femme était plus élevé (31,3 %) que celui des autres structures familiales, dont les familles monoparentales dirigées par un homme (17 %) et les familles biparentales (7,4 %).
3. En 2006, le taux de pauvreté chez les enfants d'Ottawa, d'après la Mesure de faible revenu (MFR), s'établissait à 20 %.

⁸ Les données du dernier recensement de Statistique Canada (2006) ont été réutilisées.

4. En 2006 à Ottawa, environ un aîné (personnes de 65 ans et plus) sur huit vivait sous le seuil de faible revenu dans la RMR d'Ottawa-Gatineau.
5. Le taux de fréquentation des banques d'alimentation a augmenté de 9 %, de mars 2007 à mars 2009. De mars 2008 à mars 2009, une moyenne de 43 800 personnes par mois ont sollicité de l'aide dans les bureaux de la Banque d'alimentation d'Ottawa.
6. De 2008 à 2009, 17 % des personnes ayant eu recours aux banques d'alimentation d'Ottawa avaient un emploi.
7. En 2009, une personne ayant un handicap sur cinq à Ottawa vit dans la pauvreté.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Le ministère des Services sociaux et communautaires offre de l'aide sociale, de l'aide à l'emploi, des services de garde subventionnés et d'autres services aux ménages admissibles. Voici des indicateurs clés des besoins en services sociaux dans notre communauté :

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

- Depuis le début de 2009, le nombre de cas mensuel moyen du POSPH est de 20 843 groupes de prestataires, soit une moyenne mensuelle de 31 447 bénéficiaires;
- Depuis les neuf dernières années, le nombre de cas mensuel du POSPH à Ottawa a augmenté de 3 % en moyenne.

Ontario au travail

- Depuis le début de 2009, le nombre de cas mensuel moyen du programme OT à Ottawa est de 14 738 groupes de prestataires, soit une moyenne mensuelle de 28 112 bénéficiaires;
- De janvier à septembre 2009, le nombre de cas d'OT a augmenté d'environ 5 %;
- Près de la moitié des nouveaux demandeurs d'OT à Ottawa ne sont pas nés au Canada.

Services de logements et de refuges

- À la fin de 2008, 9 692 ménages figuraient sur la liste d'attente des logements sociaux. Le temps d'attente moyen est de cinq à huit ans;
- En 2009, on prévoit que 6 650 personnes fréquenteront les refuges d'urgence à Ottawa. On prévoit également que la durée moyenne des séjours sera de 64 nuits par client, comparativement à 51 nuits en 2008, ce qui montre que les clients utilisent le système plus longtemps;
- Selon le recensement de 2006, 42,4 % des locataires d'Ottawa consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux coûts d'habitation (loyer, électricité, chauffage, services municipaux), alors que 15,1 % des propriétaires consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux coûts d'habitation.

Services de garde

- Au total, 7 373 enfants sont en attente d'une place dans un service de garde autorisé à Ottawa, dont 2 272 attendent pour une place subventionnée et 5 101 pour une place non subventionnée.

Bien que le coût des nécessités de subsistance ne cesse de croître, les gouvernements n'ont pas suffisamment augmenté le salaire minimum et le nombre de programmes d'aide au revenu en fonction du coût réel de la nourriture, de l'habitation, des vêtements et du transport. En raison de l'importante restructuration économique, de nombreux petits salariés occupent des emplois temporaires, à temps partiel ou à contrat pouvant être précaires ou sans avantages sociaux.

En 2009, les bénéficiaires du programme OT et du POSPH ont du mal à joindre les deux bouts avec des revenus semblables ou inférieurs à ceux des bénéficiaires de l'aide sociale d'il y a 14 ans⁹. Par exemple, un bénéficiaire du programme OT monoparental ayant deux enfants doit se débrouiller avec 943 \$ par mois en 2009, comparativement à 1 386 \$ en 1995. Une personne seule bénéficiaire du POSPH reçoit 1 020 \$ par mois en 2009, comparativement à 930 \$ en 1995.

Si l'on tient compte du niveau de vie actuel et du coût réel des biens et services, les prestations d'aide sociale sont tellement basses que les bénéficiaires de l'aide sociale vivent dans des conditions de pauvreté importante. Par exemple, en 2009, le loyer moyen d'un appartement de deux chambres à coucher est de 995 \$ par mois, oscillant entre 729 \$ dans le secteur où les prix sont les plus bas et 1 019 \$ dans le secteur où les prix sont les plus élevés. Un parent vivant avec deux enfants de moins de 12 ans et bénéficiaire du programme OT doit payer le loyer, la nourriture et les autres besoins de la famille avec un revenu de 943 \$ par mois. La période d'attente moyenne pour obtenir un logement subventionné à Ottawa est de cinq à huit ans¹⁰. La plupart des bénéficiaires de l'aide sociale à Ottawa occupent des logements du marché privé.

Les personnes et les familles qui doivent payer un loyer qui excède la portion des frais d'habitation du programme OT et du POSPH (p. ex. 607 \$ pour le loyer pour un parent monoparental avec deux enfants et bénéficiaire du programme OT), doivent choisir entre acheter de la nourriture ou payer le loyer.

De 2008 à 2009, 22 % des personnes qui ont eu recours aux banques alimentaires d'Ottawa ont indiqué que leur principale source de revenus était le POSPH, alors que 46 % d'entre elles ont indiqué que le programme OT était leur principale source de revenus¹¹. Dix-sept pour cent (17 %) de ces personnes ont indiqué que leur principale source de revenu était leur emploi.

⁹ Les données de 2009 présentées comprennent la Prestation ontarienne pour enfants destinée aux familles avec enfants.

¹⁰ Les aînés doivent attendre moins longtemps, et certains groupes ont préséance en vertu de la loi provinciale (victimes d'abus) ou de politiques locales (menace imminente, urgence médicale, sans-abrisme).

¹¹ Fondation communautaire d'Ottawa, *Signes vitaux d'Ottawa, 2009*

Définition de l'inclusion et de l'exclusion

Les concepts d'inclusion et d'exclusion sociale font l'objet du présent rapport. Voici les définitions de ces concepts¹² :

L'inclusion sociale est un concept selon lequel tous les citoyens doivent avoir la chance de participer pleinement à la vie communautaire et de réaliser leurs aspirations. L'inclusion sociale se fonde sur la participation active à la vie civique afin de cibler les obstacles à l'accès et de veiller à ce que les personnes aient un sentiment d'appartenance collectif à leur société.

L'exclusion sociale est un processus dynamique et complexe aux multiples facettes qui fait que certains groupes se retrouvent en marge de la société. Ce principe se manifeste par un statut socioéconomique inférieur, jumelé à une incapacité de redresser la situation. L'exclusion est un processus et un résultat qui touche autant les individus que la communauté.

Participation à la vie civique et voix des personnes défavorisées

La Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa s'inspire de la stratégie provinciale et se veut le prolongement de la « démarche ascendante » qui a pris naissance dans la communauté locale. Au cours des dix dernières années, à Ottawa, un plus grand nombre de personnes à faible revenu ont partagé leur expérience et ont influencé les politiques à l'échelle municipale et provinciale.

En 1998, les audiences populaires I ont eu lieu et un rapport a été présenté au comité et au Conseil municipal d'Ottawa. Par la suite, le Conseil a demandé au personnel de former un groupe de travail sur la pauvreté réunissant des personnes à faible revenu et des membres du personnel de la Ville, avec l'aide des intervenants des centres de ressources et de santé communautaires, pour s'attaquer aux questions relatives à la pauvreté. Le groupe de travail a généré beaucoup de résultats positifs, comme l'amélioration de l'accès aux laissez-passer d'autobus pour les bénéficiaires de l'aide sociale à la recherche d'un emploi et le financement d'un poste de coordonnateur communautaire à la lutte contre la pauvreté¹³. Cette initiative a mené à la formation du Comité consultatif sur la pauvreté (CCP) dans la structure de gouvernance municipale après la fusion.

En 2004, le CCP a préparé un rapport intitulé Besoins essentiels ACS2004-CCV-POI-0003 en réponse au niveau croissant de difficultés rencontrées par les personnes à faible revenu. Le rapport a permis de cibler les besoins essentiels devant être comblés pour que les personnes puissent vivre dans la dignité, se sentir en sécurité, avoir un revenu adéquat, participer et se sentir intégré à la vie civique et maintenir un mode de vie sain et actif.

¹² Conseil de la planification sociale d'Ottawa, *Mixed Blessings and Missed Opportunities: the Intercase Study on Inclusion and Exclusion of Ottawa's Visible and Ethnic Minority Residents*, 2008.

¹³ Le coordonnateur communautaire à la lutte contre la pauvreté encourage la participation des personnes à faible revenu aux discussions sur la pauvreté, ce qui crée davantage de possibilités d'influencer les politiques et la prestation des services. Il joue également un rôle clé de personne-ressource auprès de la communauté pour les questions relatives à la réduction de la pauvreté, en favorisant la participation de la communauté.

En 2008, le Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa (OPRN) s'est réuni pour appuyer la participation des personnes à faible revenu dans l'élaboration de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario. L'OPRN, un groupe d'organismes communautaires et de lutte contre la pauvreté, a organisé un forum communautaire le 25 juin 2008 et a présenté le rapport intitulé *... something left over at the end of the month* au Comité du Cabinet de l'Ontario sur la réduction de la pauvreté.

En plus d'organiser le forum communautaire du 25 juin 2008 pour faire en sorte que les différentes opinions soient entendues, l'OPRN s'est fondé sur le travail du CCP, dont le rapport *Besoins essentiel*, le rapport sur les audiences populaires II (avril 2005) et le rapport sur le forum *Repenser la pauvreté* (2007), pour formuler ses recommandations. *... something left over at the end of the month* reconnaît qu'une réduction considérable de la pauvreté ne doit pas être axée uniquement sur le revenu, mais aussi sur l'accès au logement, aux médicaments, à la nourriture, à l'éducation, aux vêtements et aux loisirs. Les auteurs de ce rapport reconnaissent également la nécessité de stimuler l'action citoyenne et de sensibiliser le public aux questions de pauvreté.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté est formé de quatre représentants de la communauté issus du CCP et de l'OPRN. Environ la moitié des 118 personnes ayant participé aux séances de consultation sur la réduction de la pauvreté étaient des personnes à faible revenu. Les conclusions du forum de consultation de l'OPRN sur la pauvreté (juin 2009) ont été transmises au Comité directeur.

De nouvelles voix ont été ajoutées au discours sur la pauvreté à Ottawa. Les participants au projet Safe People ont fait une présentation écrite au Comité directeur. Le groupe Poverty Elimination Mental Health Advocates (PEMHA) a pour sa part participé à la consultation publique et préparé une présentation écrite pour le Comité directeur.

4. Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario

En novembre 2008, l'Ontario a mis de l'avant la Stratégie de réduction de la pauvreté dans le but de réduire la pauvreté infantile de 25 % d'ici les cinq prochaines années, et ainsi sortir 90 000 enfants de la pauvreté. La province a recours à des leviers stratégiques qui relèvent des instances supérieures, comme l'augmentation du salaire minimum et une hausse plus rapide des montants versés dans le cadre du programme Prestation ontarienne pour enfants, ainsi que l'octroi de financement aux collectivités pour l'utilisation communautaire des installations scolaires, les logements abordables et les logements avec services de soutien.

Selon le gouvernement provincial, « il suffit de croire au potentiel des personnes qui vivent dans la pauvreté. Les enfants devraient avoir la possibilité de réussir dans la vie et nous devrions fournir aux gens en difficulté les outils dont ils ont besoin pour aller de l'avant ».

www.ontario.ca/romprelecycle

Les intervenants de la stratégie provinciale demandent au gouvernement fédéral d'augmenter le financement des programmes, comme la Prestation fiscale pour le revenu de travail et la

Prestation nationale des enfants, et demandent aux municipalités et aux communautés de réunir des gens afin de mettre en place des projets municipaux ou communautaires qui viendront compléter la stratégie provinciale.

Voici certains des investissements proposés énumérés dans le plan provincial :

- un montant additionnel de 230 millions pour la Prestation ontarienne pour enfants;
- un montant de 5 millions pour l'établissement d'un fonds de développement des communautés pour les initiatives de réduction de la pauvreté adaptées aux besoins locaux;
- un montant de 5 millions pour annualiser le financement des banques d'aide au loyer;
- un montant de 3 millions pour mettre en œuvre des changements aux règles de l'aide sociale;
- l'augmentation du salaire minimum;
- l'inclusion des enfants de 13 à 18 ans dans le cadre du Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE);
- des journées complètes d'apprentissage pour les enfants de 4 et 5 ans;
- l'amélioration des programmes pour les enfants et les adolescents à risque dans les écoles;
- le soutien d'un plus grand nombre de programmes de loisir dans les quartiers défavorisés;
- un soutien aux parents pour qu'ils puissent s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants.

Les intervenants de la province ont affirmé que la réussite de la stratégie provinciale sera mesurée selon les résultats et mettra l'accent sur la réussite scolaire. La province élabore actuellement des indicateurs pour suivre le rendement des élèves (p. ex. facilité d'apprentissage à l'âge de 6 ans, résultats dans les examens normalisés, taux d'obtention de diplôme, taux de natalité d'enfants en santé, indicateurs liés à l'habitation, etc.).

5. STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ D'OTTAWA

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté, formé en mai 2009, est coprésidé par la Ville et la Fondation communautaire d'Ottawa. Le Comité est bien représenté dans l'ensemble de la communauté; il comprend en effet :

- des représentants du Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa et du Comité consultatif sur la pauvreté ayant eux-même connu la pauvreté;
- des immigrants;
- des représentants de la communauté inuite;
- des représentants du milieu des affaires;
- l'Ottawa Carleton District School Board;
- la Coalition des centres de santé et de ressources communautaires, qui donne une voix aux régions rurales;
- le Conseil de la planification sociale;
- Centraide;
- le ministère des Services sociaux et communautaires;
- la Fondation communautaire d'Ottawa;

- le conseiller Bédard;
- des membres du personnel des Services sociaux et communautaires de la Ville d'Ottawa.

La Stratégie de réduction de la pauvreté est un plan d'action comprenant une vision, trois priorités stratégiques et seize recommandations de mesures à prendre.

Comme on l'a fait remarquer lors des séances de consultation publique de septembre 2009, certaines personnes dans notre communauté ne mangent pas à leur faim, n'ont pas les moyens de prendre le transport en commun ni de le payer à leurs enfants, vivent dans des habitations délabrées ou des logements qu'ils ne peuvent se payer et se sentent exclues de la vie communautaire.

Le but de la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa est d'inciter la Ville à faire preuve de leadership en réduisant la pauvreté et en investissant dans l'infrastructure sociale, et de démontrer que le fait de rassembler différents secteurs pour s'attaquer aux priorités de façon concertée constitue une manière efficace de cibler des mesures concrètes qui permettront de réduire la pauvreté à l'échelle locale. La Stratégie de réduction de la pauvreté représente la première étape d'un effort concerté visant à faire de la réduction de la pauvreté une priorité dans notre communauté et à prendre des mesures concrètes à l'échelle municipale et communautaire.

La Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa mise sur l'approche communautaire pour la faire face aux enjeux locaux; elle mise entre autres sur la participation des personnes qui vivent dans la pauvreté à la table de planification en collaboration avec les organismes communautaires, les bailleurs de fonds et d'autres groupes comme la communauté inuite, les immigrants, le secteur de l'éducation et le secteur privé.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté a établi la vision et les priorités stratégiques en fonction des principaux messages livrés dans le cadre des forums et des initiatives qui ont permis aux personnes et aux familles à faible revenu, aux défenseurs des droits et aux représentants des organismes communautaires de se faire entendre. Ces initiatives comprennent les audiences populaires I et II, Repenser la pauvreté I et II, le groupe de travail sur la pauvreté, le Comité consultatif sur la pauvreté et le Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa. En outre, le forum *Couleur de la pauvreté*, qui a eu lieu en 2009, a permis à la communauté discuter des répercussions de la racialisation sur l'aspect démographique de la pauvreté.

La stratégie du Comité consultatif sur la pauvreté repose sur la définition suivante des besoins essentiels :

La pauvreté se définit comme une situation ou une circonstance dans laquelle les personnes à faible revenu et leur famille [...] ne sont pas en mesure de combler leurs « besoins essentiels ». Les « besoins essentiels » [...] sont les éléments qui permettent aux personnes à faible revenu d'avoir [...] plus qu'une existence. Ils permettent aux personnes à faible revenu de vivre dans la dignité, de se sentir en

sécurité et d'avoir un sentiment d'appartenance, de participer à la vie civique et de s'y sentir intégré et de conserver un mode de vie sain. CCP, 2004.

La Stratégie de réduction de la pauvreté permet de faire le lien entre cette définition des besoins essentiels et les initiatives de réduction de la pauvreté :

La Stratégie [de réduction de la pauvreté] doit donner de l'espoir aux enfants et aux adolescents pour qu'ils puissent se sortir de la pauvreté. La Stratégie a permis de soutenir de façon concrète les enfants et les adolescents en les aidant à se scolariser en leur fournissant notamment des loyers et de la nourriture, et en donnant aux parents et à la communauté les outils nécessaires pour les aider à réaliser leur plein potentiel.

OPRN, juin 2008.

Le groupe visé par la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa est composé de personnes, de familles et d'enfants défavorisés.

Consultation

La Ville s'est associée au Conseil de la planification sociale d'Ottawa pour organiser deux séances de consultation publique ciblées sur la Stratégie de réduction de la pauvreté les 18 et 21 septembre. Au total, 118 personnes ont pris part à ces séances. Environ la moitié des participants étaient des personnes à faible revenu et environ 20 % étaient francophones. Un résumé des conclusions de ces séances est présenté à l'annexe 2.

Vision

La vision de la Stratégie de réduction de la pauvreté est la suivante :

Garantir la dignité et la santé à tous les résidents d'Ottawa, au sein d'une communauté qui favorise la participation et l'inclusion de tous.

Principes et convictions

- Tous les résidents d'Ottawa doivent pouvoir combler leurs besoins essentiels, y compris : vivre dans la dignité, se sentir inclus et avoir différentes possibilités de participer à la vie communautaire;
- La Ville doit jouer un rôle directeur dans la réduction de la pauvreté;
- Les initiatives communautaires doivent tenir compte de l'opinion des personnes à faible revenu;
- Le meilleur moyen de produire des changements à l'échelle locale consiste à faire en sorte que la communauté se réunisse afin de trouver des solutions locales axées sur la collaboration, la coopération et les occasions de partenariat;

- Ces solutions locales doivent refléter la diversité des membres de la communauté en ce qui concerne leur sexe, leur âge, leurs capacités, leur milieu de vie urbain ou rural, le fait qu'ils soient nouvellement arrivés ou non et leur statut racialisé; et
- Les efforts de sensibilisation du public et les mesures concrètes contribuent à la réduction de la pauvreté.

Priorités stratégiques

1. Créer un système de services qui profite aux personnes dans le besoin.
2. Bâtir une communauté fondée sur l'inclusion et l'appartenance.
3. Détruire les mythes sur la pauvreté et favoriser la réduction de la pauvreté.

Grands volets du projet

Après avoir établi la vision, les principes et les priorités stratégiques, le Comité directeur a ciblé dix grands volets qui nécessitent des recherches et une analyse plus poussées. Bien que de nombreux besoins doivent être comblés, le but du Comité directeur était de déterminer plusieurs mesures « réalisables » et de soutenir les initiatives complémentaires, comme la Stratégie du logement de la Ville, l'Initiative d'Ottawa en matière d'immigration et le Plan directeur des parcs et des loisirs. La première phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté a pour but de démontrer qu'en adoptant une vision commune et un langage commun et qu'en travaillant de concert avec les autres initiatives, la communauté peut prendre des mesures efficaces pour réduire la pauvreté à l'échelle locale.

Le Comité directeur reconnaît que les grands volets du projet ne constituent pas une liste exhaustive de tous les problèmes de pauvreté auxquels il faudra s'attaquer. Le comité convient qu'une réduction généralisée de la pauvreté dans notre communauté doit passer par une approche pluriannuelle à plusieurs étapes et par la mobilisation d'un nombre toujours croissant de résidents à Ottawa. Selon le Comité directeur, la première phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa marque le commencement, et non la fin, de la réduction de la pauvreté à Ottawa.

Critères de sélection des volets du projet

Le comité directeur s'est servi des critères suivants pour établir les volets de la première phase du projet qui feront l'objet d'une étude et d'une analyse :

- projet de portée locale;
- mesure concrète;
- projet pouvant être réalisé sur une période d'un ou deux ans;
- projet adapté au contexte financier actuel.

Le comité directeur a également ciblé plusieurs éléments à faire valoir auprès du gouvernement provincial en vue d'éventuels changements systémiques.

Voici les grands volets du projet :

1. Améliorer l'accès au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour les personnes handicapées à faible revenu.
2. Améliorer l'accès aux services municipaux pour les personnes à faible revenu.
3. Rationaliser l'évaluation des besoins des Services sociaux et de santé essentiels et des Services d'appui à domicile pour les personnes dans le besoin.
4. Améliorer l'accès aux loisirs pour les personnes à faible revenu.
5. Élaborer des approches de lutte contre la pauvreté en milieu rural afin de répondre aux besoins particuliers de ces communautés.
6. Élaborer des solutions ciblées pour répondre aux besoins complexes et uniques des immigrants et des groupes racialisés.
7. Évaluer la faisabilité d'une politique sur le salaire de subsistance à la Ville d'Ottawa.
8. Militer en faveur de l'augmentation des prestations d'aide sociale et éliminer les obstacles systémiques entre les ministères. Favoriser la mise en place de nouveaux programmes de soutien à l'emploi et de perfectionnement pour les personnes vulnérables.
9. Demander une augmentation des initiatives de prévention du sans-abrisme et une amélioration de l'accès aux logements sociaux et abordables ainsi qu'aux logements avec services de soutien.
10. Sensibiliser le public aux questions de pauvreté, et promouvoir la réduction de la pauvreté et les investissements de la Ville dans l'infrastructure sociale.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté a créé un tableau des cinq principaux secteurs de services déterminés dans le cadre de planification (avril 2009) et des trois priorités stratégiques élaborées par le comité directeur, qui regroupent les dix grands volets du projet (tableau 1).

Recommandations et mise en oeuvre

Le Comité directeur a formulé 16 recommandations pour ces volets du projet, lesquelles portent surtout sur les mesures concrètes de portée locale pouvant être réalisées sur une période d'un ou deux ans. Selon la conjoncture financière, le comité a cherché des façons créatives de faire avancer les choses sans créer de pressions budgétaires supplémentaires.

Les auteurs du rapport ont également évalué si les recommandations pouvaient être mises en œuvre sur une période de deux ans (court terme) ou sur une plus longue période (long terme), en plus de déterminer les ordres de gouvernement et les intervenants de la communauté qui devraient participer à la mise en œuvre.

Durant la phase de mise en œuvre (deuxième phase), des mesures seront élaborées et les progrès feront l'objet d'un suivi et de rapports en ce qui a trait aux priorités et aux recommandations.

Première priorité stratégique :

Créer un système de services qui profite aux personnes dans le besoin

En ciblant et en écartant les failles et les obstacles dans les systèmes de services de santé et de services sociaux de la communauté.

5.1 Volet du projet : Améliorer l'accès au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

Modèle communautaire de présentation des demandes dans le cadre du POSPH

Recommandation n° 1

Élaborer un processus communautaire amélioré de présentation des demandes dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, selon le modèle décrit dans le présent rapport.

[Ce dont nous avons besoin c'est][...] d'un nouveau système d'évaluation des déficiences qui permettrait à ceux qui présentent des demandes dans le cadre du POSPH d'être servis plus rapidement et de réduire le nombre de prestations accordées à la suite d'appels. Il serait plus économique et plus humain de s'y prendre de la bonne façon dès le départ. OPRN, juin 2008

Discussion

Ce volet du projet porte sur l'élaboration d'un modèle communautaire pour améliorer l'accès au POSPH dès la première demande pour les personnes ayant d'importants problèmes mentaux et cognitifs ou d'autres déficiences. Pour être admissible au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, une personne doit avoir une déficience mentale ou physique continue ou récurrente dont la durée prévue est d'au moins un an et qui a été confirmée par une personne qui a les qualités prescrites.

Le processus de présentation des demandes du POSPH est complexe et nécessite beaucoup de temps. Certaines personnes qui pourraient bénéficier du POSPH abandonnent, d'autres ne présentent même pas de demande en raison de la complexité du processus, et nombreux sont ceux qui passent par un long processus d'appel après un refus initial avant de recevoir des prestations du POSPH.

La nécessité de mettre sur pied un modèle communautaire est étayée par les facteurs suivants :

- Le pourcentage d'approbation à l'échelle de la province à la première demande de prestation du POSPH est de 50 à 55 %.
- En 2008, l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées (UDAPH) a accordé le statut de personne handicapée à un total de 1 453 personnes (66 %), dont certaines avaient été orientées par le personnel de la Ville d'Ottawa.

- De nombreuses personnes qui pourraient bénéficier du POSPH n'ont pas de médecin de famille ou ont un accès limité aux fournisseurs de soins de santé primaires, surtout ceux qui connaissent bien le processus de présentation des demandes du POSPH.
- En raison des problèmes liés au processus de présentation des demandes du POSPH, certaines personnes qui pourraient bénéficier du POSPH n'ont aucune source de revenus, ou se fient sur le programme OT, qui offre des prestations moins élevées.
- Entre-temps, les personnes peuvent présenter des demandes au programme OT pour obtenir un revenu de subsistance. Toutefois, ces prestations sont moins élevées que celles du POSPH. Le montant actuel de la prestation mensuelle d'OT pour une personne seule est de 572 \$, comparativement à 1 020 \$ dans le cas du POSPH, ce qui se traduit par les revenus annuels suivants :
 - Prestations annuelles du POSPH pour une personne seule : 12 240 \$
 - Prestations annuelles du programme OT pour une personne seule : 6 864 \$
 - Différence annuelle entre le programme OT et le POSPH : 5 400 \$
- L'UDAPH indique que l'ajout de renseignements médicaux sur le formulaire de demande serait une étape importante pour augmenter le nombre de demandes initiales approuvées.

Programme d'agent d'aide aux demandes

Depuis octobre 2005, un agent d'aide aux demandes travaille au Centre 454, un organisme communautaire à but non lucratif, et est payé par la Ville pour évaluer les retombées d'une approche de gestion intensive des cas auprès des personnes marginales en allant vers ces personnes. L'agent d'aide aux demandes fournit un soutien intensif aux personnes aux prises avec de graves problèmes de santé mentale, des déficiences cognitives et d'autres problèmes complexes et pour qui il est extrêmement difficile d'utiliser le système de présentation de demandes du POSPH. L'agent d'aide aux demandes travaille en collaboration avec certains organismes, dont le personnel d'OT et du POSPH. Voici les données recueillies depuis le début du programme (incomplètes pour l'année en cours)¹⁴ :

- Le pourcentage de demandes approuvées, y compris les appels, est de 79 %, et on s'attend à ce que ce pourcentage grimpe entre 82 et 85 % en 2009.
- Une réduction importante de la durée moyenne de traitement des demandes par l'UDAPH, de 147 jours (première année) à 83 jours (troisième année), grâce à une meilleure coordination des ressources communautaires nécessaires pour recueillir les renseignements et y accéder.

¹⁴Anglican Social Services – Centre 454, en collaboration avec l'Association canadienne pour la santé mentale, division d'Ottawa, juillet 2009.

- Sur une période de 44 mois, 181 personnes éprouvant de très grandes difficultés ont pu obtenir des prestations du POSPH à un coût de service moyen d'environ 1 026 \$ par personne. Cela se traduira par une augmentation des prestations à un montant annuel minimal de 4 800 \$ par personne pour permettre aux prestataires de satisfaire leurs besoins essentiels, ce qui contribuera également à l'économie de la Ville. En 2010, les prestations du POSPH seront payées à 90 % par la province et à 10 % par la Ville, et seront payées à 100 % par la province à partir de 2011 en raison du transfert des coûts liés à l'aide sociale des municipalités à la province.

Voici un portrait global des utilisateurs du service :

- Cinquante-neuf pour cent (59 %) des clients recevaient des prestations régulières du programme OT et 22 % touchaient une allocation personnelle gérée par un centre d'accueil, financée par le programme OT. Trois pour cent des clients n'avaient aucun revenu.
- Près de 60 % des clients qui préparaient leur demande pour le POSPH n'avaient pas de médecin et ne pouvaient pas fournir les renseignements médicaux exigés dans la demande.
- On considérait que 90 % des clients du projet étaient dans une situation précaire pour ce qui est du logement. Le tiers des clients étaient sans-abri (dans la rue, hébergés par des amis ou de la famille, dans des refuges) lorsqu'ils ont été mis en contact avec l'agent d'aide aux demandes. Un autre 4 % des clients étaient en cure de désintoxication, dans des programmes de réduction des effets nuisibles ou hospitalisés.
- Environ 50 % des clients ont de graves problèmes de santé mentale, environ 30 % ont à la fois des déficiences mentales et physiques et environ 20 % ont une déficience physique.

Modèle communautaire de présentation des demandes dans le cadre du POSPH

L'objectif du modèle communautaire de présentation des demandes élargi proposé dans le cadre du POSPH est d'accroître le pourcentage d'approbation des demandes initiales et de soutenir les personnes qui ne pourraient pas autrement présenter de demande en raison de la complexité du processus. De plus, les personnes qui suivent le processus de présentation de demande et qui n'ont pas de source de revenus seront aiguillées vers le programme OT pour obtenir de l'aide financière.

Le modèle (voir figure 1) permet de rassembler les partenaires communautaires, comme les organismes communautaires de services sociaux, les centres de ressources communautaires et de services de santé, les cliniques d'aide juridique, la Ville d'Ottawa, le ministère des Services sociaux et communautaires et les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS). Des discussions sont en cours avec les RLISS pour proposer une amélioration de l'accès aux soins de santé primaires par l'intermédiaire des centres de santé ou de ressources communautaires pour la population visée par l'initiative du modèle communautaire de présentation des demandes du POSPH.

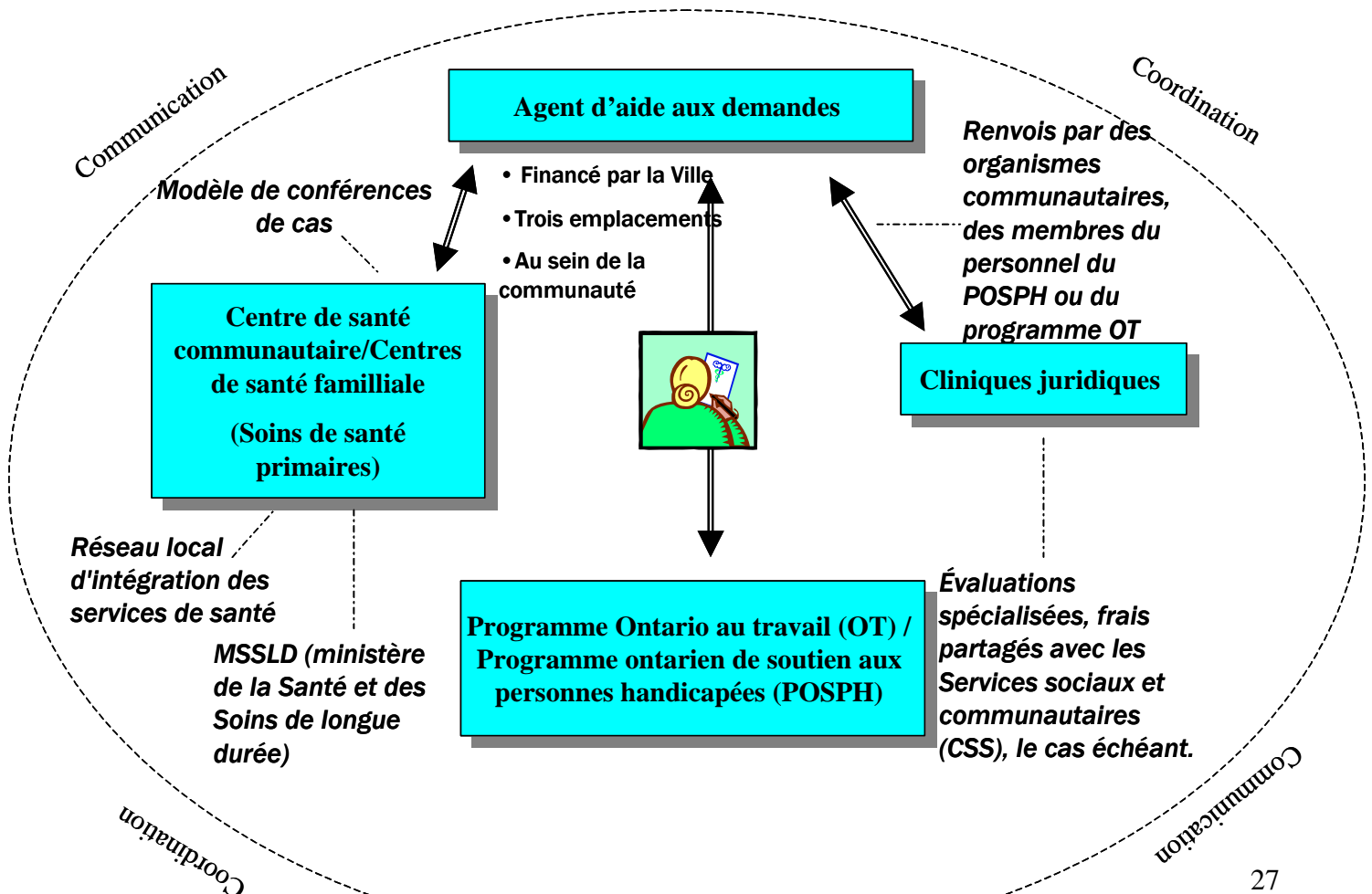
Le modèle communautaire de présentation des demandes dans le cadre du POSPH est composé des éléments suivants :

- Intégration des pratiques exemplaires du projet d'agent d'aide aux demandes du Centre 454 à l'ensemble du modèle.
- Ajout de deux partenaires communautaires pour l'aiguillage.
- Établissement de deux partenaires communautaires responsables de l'aiguillage à l'extérieur du centre-ville.
- Détermination des rôles et amélioration du partage et de la coordination de l'information entre les différents partenaires communautaires.
- Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires adéquats pour les personnes qui présentent des demandes dans le cadre du POSPH.
- Suivi du nombre de personnes ayant passé du programme OT au POSPH (mesures concrètes devant être déterminées durant la phase de mise en œuvre).

Les membres du Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté rencontrent les RLISS pour discuter de l'amélioration de l'accès aux soins de santé primaires pour ces personnes vulnérables.

Le graphique suivant résume l'interaction des composantes du modèle communautaire de présentation des demandes au POSPH.

Modèle communautaire de présentation des demandes au POSPH



Répercussions financières

Un financement provincial unique de 200 000 \$ a été puisé dans le budget du ministère des Services sociaux et communautaires pour les trois partenaires communautaires. Selon la réussite du programme, ce financement deviendra une pression sur le budget de base pour les années à venir, à partir de 2011.

5.2 Volet du projet : Rationaliser l'évaluation des besoins des Services sociaux et de santé essentiels (SSSE : financé à 100 % par la Ville) et des Services d'appui à domicile (SAD) pour les personnes dans le besoin

Recommandation n° 2

Rationaliser l'évaluation des besoins, y compris les niveaux d'actifs, des personnes défavorisées en matière de Services sociaux et de santé essentiels (SSSE : financé à 100 % par la Ville) et de Services d'appui à domicile.

Discussion

Ce volet du projet est axé sur la rationalisation des besoins afin d'améliorer l'accès aux SSSE et aux SAD pour les personnes dans le besoin.

Le 1^{er} juin 2009, le conseiller Cullen a présenté le rapport *Limites des actifs pour les Services sociaux et de santé essentiels et l'aide à domicile, ACS2009*, au Comité des services communautaires et de protection. Dans le rapport, on demande à la Ville d'Ottawa d'améliorer l'accès aux SSSE et aux SAD (anciennement l'aide à domicile) en augmentant la limite des actifs de 5 000 \$ à 10 000 \$ pour les actifs non monétaires seulement. À la suite de cette demande, le Comité des services communautaires et de protection a approuvé ce qui suit :

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil municipal de faire passer la limite des actifs des programmes de SSSE et de SAD de 5 000 à 10 000 \$ pour les actifs non monétaires à partir de janvier 2010, et que l'augmentation de dépenses encourues fasse partie des délibérations sur le budget de 2010.

Le point a été soumis directement au Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté pour qu'il en évalue la faisabilité et propose des recommandations avant que le Conseil municipal ne se penche sur la question. Ainsi, le personnel pourra revoir le processus général de présentation des demandes et d'admissibilité des programmes de SSSE et de SAD afin de mettre en place un processus rationalisé qui permettra aux personnes visées d'adhérer aux programmes.

Traitement des actifs

La raison d'être de l'examen des actifs est de veiller à ce que les personnes qui reçoivent des prestations en aient vraiment besoin et à l'équité des programmes sociaux. Au cours des 60 dernières années, les examens des programmes en fonction des besoins ont permis de reconnaître qu'un « coussin » raisonnable ou une exemption des liquidités n'était pas une règle d'admissibilité nécessaire. Une exemption raisonnable permet de garantir que les personnes ne s'enfoncent pas dans la pauvreté ou vivent des situations de crise (en liquidant des actifs pour gagner en stabilité, en leur permettant d'avoir la capacité de payer des dépenses et de se rapprocher de l'autonomie¹⁵).

Programmes de Services sociaux et de santé essentiels et de Services d'appui à domicile

Le programme de SSSE entièrement financé par la Ville aide les résidents à faible revenu admissibles à acheter des biens ou des services, comme des soins de la vue, des prothèses, des soins dentaires, des articles pour diabétiques, des appareils de correction auditive essentiels, des appareils de mobilité, des articles pour l'incontinence, des aides fonctionnelles pour la salle de bain, des aides respiratoires, des appareils ménagers essentiels et des services funéraires. De nombreuses personnes qui présentent des demandes pour les programmes de SSSE ont des besoins ponctuels, alors que d'autres ont des besoins permanents. Environ 70 % des personnes ayant des besoins permanents liés à la santé sont des aînés.

Le programme des SSSE est approuvé par le Conseil municipal. Le budget annuel actuel du programme des SSSE est de 1 463 000 \$ (relève entièrement de la municipalité). Le nombre de cas actuel est de 798 groupes de prestataires (clients permanents seulement). Le nombre mensuel moyen de nouvelles admissions parmi les quatre centres de services sociaux est de 75 (besoins permanents et besoins ponctuels, comme les services funéraires et les soins de la vue).

Les Services de gestion familiale et d'aide à domicile ont été fusionnés en 2006 pour devenir le programme de Services d'appui à domicile. Ce programme offre des conseils sur la gestion familiale et des services d'aide familiale aux clients admissibles. Le volet services d'aide familiale du programme prévoit l'achat de services d'aide à domicile auprès d'organismes à but non lucratif et autres pour les résidents admissibles, ce qui favorise l'autonomie et permet aux résidents de participer à la vie communautaire. La plupart des résidents qui bénéficient des services d'aide familiale reçoivent des pensions d'un montant fixe, comme la Sécurité à la vieillesse et le POSPH. Le montant total des achats effectués dans le cadre du volet d'aide familiale se chiffre à 2,3 millions de dollars (2009). Au total, 1 083 clients ont profité de ce programme.

L'admissibilité aux programmes des SSSE et des SAD est déterminée en fonction d'une évaluation des besoins qui tient compte des actifs, du revenu et des dépenses déductibles. La limite des actifs pour une personne seule était initialement de 3 000\$, mais il a été augmenté à 5 000 \$ par le Conseil municipal en 2006 pour correspondre au montant maximum du POSPH. Pour les familles, le montant maximum peut atteindre 11 000 \$, selon la taille.

¹⁵ STAPLETON, John, *Why don't we want the poor to own anything?* 2009 Metcalf Foundation

Portée de l'examen

Le ministère des Services sociaux et communautaires a formé un groupe de travail interne pour revoir le programme et faire en sorte que celui-ci profite aux personnes visées. Le groupe de travail a entrepris un examen des cas pour continuer d'étudier les répercussions des actifs permis et l'adoption d'une approche différente pour déterminer l'admissibilité financière fondée sur l'évaluation du revenu, comme on le fait dans le processus de sélection pour les services de garde, plutôt que sur l'évaluation des moyens. Des mesures pour effectuer le suivi des répercussions des changements proposés et pour établir des rapports sur celles-ci seront déterminées durant la phase de mise en œuvre.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation pour l'instant. Cependant, tout changement à l'approche d'évaluation des besoins sera surveillé et toute pression ne pouvant être gérée dans les limites des budgets actuels sera portée à l'attention du Comité ou du Conseil en cours d'année ou inscrite dans le processus budgétaire de 2011.

5.3 Volet du projet : Améliorer l'accès aux services municipaux

Recommandation n° 3

Améliorer l'accès aux services municipaux en créant un service centralisé de présentation des demandes pour les multiples services municipaux d'importance pour les personnes à faible revenu et en veillant à ce que le 311 (pour les services municipaux) et le 211 (pour les services municipaux et communautaires) aient la capacité de fournir les renseignements sur l'ensemble des services importants pour les personnes à faible revenu.

Discussion

Selon la Stratégie de réduction de la pauvreté, la Ville doit continuer de chercher des occasions d'accroître le nombre de services municipaux auxquels les clients peuvent accéder au moyen d'un point de service unique.

Service d'aiguillage et de renseignements du 311 et du 211

Le 211 est un service d'aiguillage qui oriente les appelants vers une gamme complète de services sociaux, de santé, communautaires et gouvernementaux non urgents. Le service du 211 a été lancé officiellement à Ottawa en septembre 2008. En date de septembre 2009, le service est

« Lorsque vous faites une demande d'aide ou de subvention, il s'agit d'un processus très intrusif. Chaque fois que vous obtenez de l'aide financière du gouvernement, votre orgueil est touché ».
Audiences populaires II,
avril 2005

offert en tout temps. Le 211 est soutenu par United Way / Centraide Ottawa, la Ville d'Ottawa, la province de l'Ontario et Citoyenneté et Immigration Canada.

Le 211 est un service téléphonique anonyme. Les gens appellent principalement pour poser des questions sur le logement, les services de santé et l'aide concernant les besoins essentiels ainsi que sur des événements saisonniers ou circonstanciels, comme les programmes de soutien durant les Fêtes ou la grève du transport en commun de l'hiver 2008-2009. La grande majorité des utilisateurs interrogés ont répondu qu'ils utiliseraient le service de nouveau.

Le service 311 de la Ville permet aux résidents d'obtenir à un seul endroit tous les renseignements dont ils ont besoin au sujet des services municipaux, que leurs questions concernent les loisirs, les actes de mariage, le recyclage ou d'autres services.

La rétroaction obtenue dans le cadre des séances de consultation publique sur la Stratégie de réduction de la pauvreté indique la nécessité d'une ligne d'assistance unique pour obtenir de l'information sur la gamme complète des services offerts par la Ville et la communauté aux personnes à faible revenu. Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté recommande que les partenaires du 211 d'Ottawa et la municipalité (service 311) s'assurent que les services téléphoniques ont la capacité de répondre à ce besoin précis.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation.

Deuxième priorité stratégique :

Bâtir une communauté fondée sur l'inclusion et l'appartenance

En favorisant et en améliorant l'accès aux loisirs, au logement, à l'emploi à, l'éducation et aux autres possibilités pour tous les résidents, et en portant une attention particulière aux besoins des ménages à faible revenu.

5.4 Volet du projet : Améliorer l'accès aux loisirs pour les personnes à faible revenu

Recommandation n° 4

Améliorer l'accès aux loisirs pour les personnes à faible revenu.

Recommandation n° 5

Organiser une table de planification communautaire qui réunira des représentants des conseils scolaires, du Service des Parcs, des Loisirs et de la Culture, des Services à l'enfance, de Prévention

du crime Ottawa et d'organismes communautaires afin de créer, planifier et coordonner des solutions visant à accroître l'utilisation des écoles par la communauté.

Discussion

Jeux sans frontières

Les recherches montrent que les loisirs constituent un moyen efficace et économique d'améliorer la qualité de vie des familles à faible revenu. L'accès aux loisirs est une question d'équité et d'inclusion. Selon le document *Jeux sans frontières* (Supplément de l'Ontario), produit par l'Association canadienne des parcs et loisirs, pour répondre aux besoins des enfants, on doit répondre aux besoins des familles dirigées par une mère monoparentale. « Nous devons être à l'écoute des parents et des enfants des familles à faible revenu et encourager des familles complètes à accroître leurs possibilités de pratiquer des loisirs ».

C'est l'ensemble de la communauté qui en profite lorsque les personnes à faible revenu ont de nombreuses possibilités de participer et de s'intégrer à la vie communautaire, surtout lorsqu'elles ont accès aux loisirs. Le fait d'aider les résidents à réaliser leur plein potentiel représente le fondement d'une communauté saine et durable et d'une prospérité économique continue.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté est persuadé que le fait de favoriser la participation des personnes à faible revenu aux activités récréatives représente une utilisation adéquate des subventions pour les impôts fonciers. Il est donc d'avis que c'est l'ensemble de la communauté qui en profite lorsque tous les résidents ont la possibilité de pratiquer des loisirs.

La Stratégie de réduction de la pauvreté favorise : la création de possibilités de loisirs « libre-service », gratuits et adaptés à la culture dans les parcs des quartiers; l'organisation d'une table de planification communautaire concertée pour accroître l'utilisation des installations scolaires; la revitalisation des installations des quartiers du noyau central de la ville; l'accès pour les enfants des familles à faible revenu et aux programmes nécessitant une inscription et aux sports organisés, en adoptant notamment des approches novatrices visant à améliorer l'accès et en poursuivant le programme de subvention des frais de loisirs.

Carrefours communautaires

La province de l'Ontario offre du financement aux conseils scolaires pour augmenter l'utilisation des installations scolaires par les communautés. Par exemple, le Ottawa-Carleton District School Board a ciblé onze écoles dans les quartiers prioritaires et une école en milieu rural pour la création de carrefours communautaires. Une utilisation accrue des écoles par la



communauté permettra de resserrer les liens entretenus par les familles et les enfants avec l'éducation, leur communauté et leur voisinage

Le Comité directeur a constaté la nécessité de former un groupe de planification réunissant des représentants des conseils scolaires, des Services de Parcs, des Loisirs et de la Culture, des Services à l'enfance, de Prévention du crime Ottawa et des organismes communautaires pour trouver des moyens de créer, de planifier et de coordonner les carrefours communautaires. Les partenaires pourraient contribuer de diverses façons, en fournissant notamment des locaux et des transports, en partageant des renseignements, en réalisant des activités de sensibilisation ou en créant des programmes.

Immigrants et groupes racialisés

Les besoins des immigrants et des groupes racialisés peuvent être différents de ceux de la population en général et doivent être pris en compte dans l'élaboration des politiques, des programmes et des approches visant à accroître l'accès aux loisirs. On devrait recourir à divers modèles pour veiller à ce que personne ne soit négligé.

Communauté autochtone

La communauté autochtone et les fournisseurs de service mettent l'accent sur la guérison culturelle et s'efforcent d'offrir aux jeunes Autochtones d'Ottawa des possibilités d'être près de leur culture, notamment grâce à des partenariats entre la Ville et les organismes autochtones ainsi que la communauté autochtone, de sorte qu'il sera plus facile de mettre en place des politiques et des services de loisirs qui tiennent compte de la culture et qui contribuent à cette guérison.

Initiatives actuelles visant à accroître l'accès aux loisirs

La Ville participe à bon nombre de programmes et d'initiatives visant à accroître l'accès aux loisirs.

- Dans le cadre de son programme de subvention des frais de loisirs, la Ville offre une aide aux résidents qui prouvent qu'ils sont en difficulté financière (selon les SFR) pour participer aux programmes offerts par les Services des Parcs, des Loisirs et de la Culture¹⁶. Les clients qui participent à ce programme doivent payer au moins 25 % des frais de l'activité, à l'exception des prestataires du POSPH. Le gestionnaire de secteur peut annuler ces coûts. Le montant maximal annuel est 165 \$ par personne; toutefois, les parents peuvent transférer leur allocation à leurs enfants.
- Une subvention d'un an de 70 000 \$ du ministère de la Promotion de la santé de l'Ontario a permis de mettre sur pied des clubs sportifs communautaires dans dix communautés différentes d'Ottawa. Grâce à l'approche axée sur les quartiers, il n'a pas été nécessaire de

¹⁶ Le programme de subvention des frais est uniquement offert dans les centres de loisirs et les centres communautaires gérés par la Ville.

procéder à un examen des ressources pour déterminer l'admissibilité. Le programme a répondu aux besoins de 160 enfants et a permis de fournir le leadership et l'encadrement nécessaires, ainsi que des enseignements sur les sports.

- Le programme Bon départ de Canadian Tire verse chaque année un montant de 80 000 \$ à la Ville pour l'achat de matériel de loisirs, le transport et les programmes visant les quartiers défavorisés.

Un groupe de travail sur l'accès aux loisirs formé de membres du personnel de la Ville s'affaire à cibler les quartiers prioritaires et à élaborer un sondage à l'intention du personnel sur les installations de loisirs nécessaires pour brosser un portrait fidèle de la situation. Le groupe de travail formulera des recommandations afin d'améliorer l'accès aux loisirs pour les personnes à faible revenu, dans le contexte du cadre stratégique du Plan directeur des parcs et des loisirs.

Collaboration avec Prévention du crime Ottawa

Les Services des Parcs, des Loisirs et de la Culture collaborent avec Prévention du crime Ottawa, notamment pour étudier la façon dont les programmes de loisirs pourraient contribuer à prévenir la criminalité chez les jeunes. Un groupe de travail conjoint a ciblé des quartiers défavorisés en plus de faire l'inventaire des ressources et des programmes offerts par la Ville et par les partenaires communautaires.

Plan directeur des parcs et des loisirs

Les Services de Parcs, des Loisirs et de la Culture ont entrepris un processus de planification rigoureux pour créer le Plan directeur des parcs et des loisirs. Le but de plan est de créer un cadre stratégique pour la prestation de services liés aux parcs et aux loisirs. Trois livres blancs, dont le livre blanc sur l'accessibilité, ont été élaborés de façon concertée. Le processus de consultation a eu lieu durant l'été 2009 et les conclusions de cet exercice seront dévoilées plus tard cette année.

Recommandations pour la Stratégie de réduction de la pauvreté découlant de la consultation sur le Plan directeur – livre blanc sur l'accessibilité

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté a présenté les recommandations précises suivantes durant le processus de consultation sur le Plan directeur afin de faire progresser le Plan directeur vers l'amélioration de l'accessibilité aux loisirs pour les personnes à faible revenu et pour mesurer la réussite des mesures visant à accroître l'accessibilité :

1. *Créer des possibilités de loisirs « libre-service » en mettant l'accent sur les pataugeoires, les jeux d'eau et les parcs de quartier.* Organiser des programmes de courte durée et gratuits dans les parcs où les enfants et les adultes sont les bienvenus, faire participer les gens aux activités, rendre les parcs attrayants et accueillants pour que les gens aient envie d'y retourner.

2. *Organiser une table de planification* avec les Services des Parcs, des Loisirs et de la Culture, les conseils scolaires, les Services à l'enfance et les organismes communautaires pour favoriser la collaboration et la programmation conjointe, éviter les cloisonnements et maximiser l'utilisation des installations. Créer des occasions d'utiliser une partie des sommes versées par la province pour la création de carrefours communautaires.
3. *Revitaliser les installations des quartiers dans le noyau central de la ville.* Pour l'heure, les initiatives de croissance et d'aménagement sont axées sur les nouvelles communautés et sont financées au moyen de redevances d'aménagement. Une approche de réaménagement doit être adoptée pour les installations vieillissantes qui desservent une population de plus en plus dense dans le noyau central de la ville et dans les banlieues rapprochées et plus vieilles.
4. *Veiller à ce que les enfants des familles à faible revenu aient accès aux programmes auxquels il faut s'inscrire, comme les activités parascolaires, le patinage, la natation et les camps de vacances, et aux sports organisés en prenant les mesures suivantes :*
 - Cibler les quartiers prioritaires et offrir des activités sportives organisées gratuites, axées sur l'apprentissage d'habiletés et auxquelles les enfants et les adolescents n'ont pas à s'inscrire.
 - Travailler de concert avec les organismes communautaires qui œuvrent auprès des immigrants pour répondre aux besoins particuliers des immigrants et des communautés racialisées;



- Éliminer les obstacles, comme le manque de transport, en travaillant avec des organismes communautaires de sorte que les enfants et les adolescents des familles à faible revenu des divers secteurs de la ville puissent prendre part à des activités sportives organisées.
- Prévoir du temps pour les programmes destinés aux enfants et aux adolescents des familles à faible revenu dans les installations récréatives;
- Signer un contrat de location d'installations récréatives avec les ligues de sports pour y tenir des activités sportives organisées pour les enfants et les adolescents et faire en sorte qu'un certain pourcentage des participants soient issus de familles à faible revenu.

- Partager la capacité en offrant gratuitement les places non comblées dans les programmes auxquels il faut s'inscrire à des enfants et à des adolescents de familles à faible revenu;
- Collaborer avec des organismes communautaires pour cibler des enfants et des adolescents qui souhaitent participer à des programmes auxquels il faut s'inscrire et à des activités sportives organisées, mais qui font face à des obstacles.

Répercussions financières

Toute répercussion financière supplémentaire sera indiquée dans les prochains rapports du ministère des Services des Parcs, des Loisirs et de la Culture.

5.5 Volet du projet : Aide au revenu et à l'emploi et développement des compétences

Approche du panier de consommation pour accroître les taux d'aide sociale et élimination des obstacles systémiques entre les ministères.

« Je ne peux me permettre des luxes comme la nourriture et le transport. »
 Audiences populaires II, 2005

Recommandation n° 6

Demander au gouvernement provincial de procéder à une augmentation annuelle des taux d'aide sociale au moyen d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation qui reflète le coût de la vie et d'éliminer les politiques qui diffèrent d'un ministère à l'autre et qui créent des obstacles systémiques pour les personnes à faible revenu.

Discussion

Bien que le coût des nécessités de subsistance soit en constante augmentation, les gouvernements n'ont pas rajusté le salaire minimum et les prestations d'aide au revenu en fonction du coût réel de la nourriture, de l'habitation, des vêtements et du transport. L'écart qui s'est creusé pendant les quelque dix années de coupures et de gel n'a pas été comblé, malgré de récentes augmentations du coût de la vie et la mise en place de la Prestation ontarienne pour enfants, qui relève désormais du programme OT. Lors des consultations publiques, des personnes à faible revenu d'Ottawa ont fait remarquer que des personnes de notre communauté étaient aux prises avec des problèmes de famine, de solitude, de santé (p. ex. diabète non suivi) et vivaient souvent dans des taudis et des logements qui ne sont pas abordables.

Les gouvernements n'ont jamais pris de mesure adéquate pour réduire l'écart réel qui s'est creusé entre les montants des prestations d'assurance sociale et les coûts des biens et services.

Le salaire minimum demeure en-deçà du « salaire minimum vital ».¹⁷ En 1995, les prestations d'Ontario au travail ont été réduites de 21,6 % et ont été gelées pour une période de onze ans. Les prestations du POSPH ont pour leur part été gelées pendant 13 ans et le salaire minimum n'a pas bougé pendant près de neuf ans. Depuis, des augmentations ont été apportées en fonction du coût de la vie. Par exemple, le salaire minimum de l'Ontario a été augmenté de 1,30 \$ l'heure entre 2005 et 2008¹⁸. Les prestations d'OT ont augmenté pour la première fois depuis 1995, soit de 3 % en 2005 et de 2 % les années suivantes. Néanmoins, un écart important subsiste, car les prestations de base ayant servi au calcul des augmentations sont inadéquates.

La plupart des personnes à faible revenu, qu'il s'agisse de petits salariés ou de bénéficiaires de l'aide sociale, louent des logements dans le marché privé. La période d'attente pour l'obtention d'un logement social est de cinq à huit ans, sauf pour les aînés et les personnes devant être placées en priorité (p. ex. sans-abris et victimes d'abus). La proportion de locataires à Ottawa qui consacre 30 % ou plus de leur revenu aux frais d'habitation (loyer, électricité, chauffage, services municipaux) était de 42,4 %

Il convient de noter que les personnes vivant dans des logements subventionnés et les prestataires de l'aide sociale n'ont pas nécessairement plus d'argent dans leurs poches pour acheter de la nourriture et d'autres biens de subsistance. Le montant maximal destiné au loyer est fondé sur le nombre de personnes vivant dans le logement. Par conséquent, le montant accordé pour le loyer correspond au coût réel payé par le client, jusqu'à concurrence du prix maximal du loyer.

Tableau 1. Comparaison des prestations d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien des personnes handicapées¹⁹ : 1995 et 2009

Ontario au travail (OT)	1995	2009
Personne seule	663 \$	572 \$
Parent avec deux enfants de 0 à 12 ans	1 386 \$	943 \$
Programme ontarien de soutien des personnes handicapées (POSHP)		
Personne seule	930 \$	1 020 \$
Parent avec deux enfants de 0 à 12 ans	1 589 \$	1 484 \$

Le tableau 1 montre que les bénéficiaires du programme OT et du POSPH ont du mal à joindre les deux bouts avec leurs revenus d'aide sociale, tant aujourd'hui qu'il y a plusieurs années.

¹⁷ La section « Troisième priorité stratégique » du présent rapport renferme de plus amples détails sur le salaire minimum vital.

¹⁸ Ministère du travail, n.d.

¹⁹ Le montant de prestation maximal a été utilisé pour cette analyse.

Tableau 2. : Prestations d'aide sociale en 2009 : Allocation de base et allocation pour le loyer²⁰:

	Allocation de base \$	Allocation maximale pour le loyer \$	Total \$	Prix moyen sur le marché locatif, une chambre	Prix moyen sur le marché locatif, deux chambres
Ontario au travail (OT)					
Personne seule	216 \$	356 \$	572 \$	817 \$	
Parent avec deux enfants de 0 à 12 ans	336 \$	607 \$	943 \$		995 \$
Programme ontarien de soutien des personnes handicapées (POSPH)					
Personne seule	566 \$	454 \$	1 020 \$	817 \$	
Parent avec deux enfants de 0 à 12 ans	709 \$	775 \$	1 484 \$		995 \$

Le tableau 2 montre la façon dont le programme OT et le POSPH séparent les coûts d'habitation du coût des autres nécessités ainsi que l'écart entre le coût des loyers et le montant des prestations d'aide sociale.

En 2009 à Ottawa, le loyer moyen d'un appartement de deux chambres est de 995 \$ par mois, oscillant entre 729 \$ dans le secteur où les prix sont les plus bas et 1 019\$ dans le secteur où les prix sont le plus élevés. Un parent vivant avec deux enfants de moins de 12 ans et bénéficiaire du programme OT doit payer le loyer, la nourriture et les autres besoins de la famille avec un revenu de 943 \$ par mois. En réalité, cela signifie que les bénéficiaires du programme OT ont une capacité limitée de s'offrir un loyer.

« [Je] vis la pauvreté chaque jour, car [je] n'ai pas un revenu de subsistance suffisant [prestations du POSPH]. C'est fatigant et humiliant de devoir se battre pour survivre »
OPRN, 2008

De la même manière, le loyer moyen d'un studio ou d'un appartement d'une chambre à Ottawa représente de 65 % à 80 % de la prestation du POSPH pour une personne seule. En fait, cela signifie que les bénéficiaires du POSPH ne peuvent s'offrir des appartements du secteur privé.

²⁰ Le montant de prestation maximal a été utilisé pour cette analyse.

Lorsque les personnes et les familles doivent payer un loyer et des services publics qui excèdent l'allocation maximale pour le loyer, elles doivent faire le choix entre acheter de la nourriture ou payer le loyer.

Le prix de l'épicerie en Ontario continue d'augmenter bien au-delà de l'inflation (4 % comparativement à 0,8 %). De août 2008 à août 2009, le coût des aliments a augmenté considérablement. Voici des exemples d'augmentations de prix de produits alimentaires courants durant cette période²¹ :

- Lait : 11 %
- Pommes de terre : 56,2 %
- Beurre d'arachide : 13,6 %
- Pâtes alimentaires : 16,1 %
- Boeuf haché : 20 %
- Pain : 13,1 %
- Bananes : 37,2 %

Mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation

La mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation est basée sur les dépenses moyennes du ménage et est calculée selon le coût d'un panier de biens et de services, qui comprend notamment la nourriture, le loyer, les vêtements et le transport, dans plusieurs communautés. On détermine ensuite des seuils pour représenter le niveau de revenu nécessaire pour que les ménages puissent assumer les coûts de ces biens et services essentiels.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté recommande que le gouvernement de l'Ontario rajuste les prestations d'aide sociale en fonction d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation qui tient compte des coûts réels des nécessités de subsistance, et que ces prestations soient indexées annuellement en fonction du coût de la vie.

Élimination des obstacles systémiques entre les ministères

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté demande à la province d'éliminer les obstacles systémiques pour briser le cycle de la pauvreté.

Selon le rapport de 2002 de la Metcalf Foundation intitulé *Why is it so tough to get ahead?* :

Un premier ensemble de ministères fédéraux et provinciaux s'occupent de la sécurité du revenu (y compris l'aide sociale), un deuxième des études supérieures, un troisième de l'habitation et des immigrants et un quatrième de la prestation et de la facturation de ces services.

Généralement, les ministères sont responsables des programmes et des politiques liés à leurs domaines de compétence, ce qui engendre des obstacles pour les personnes qui tentent de sortir de la pauvreté. Les familles risquent de perdre leur loyer, et on force les enfants à devenir

²¹ Ontario Association of Food Banks, *In the Midst of the Storm: The Impact of the Economic Downturn for Ontario's Food Banks in 2009*

autonome dès l'âge de 18 ans, ce qui les décourage de poursuivre des études et les met en proie au sans-abrisme.

Aide à la préparation à l'emploi pour les personnes vulnérables

Recommandation n° 7

Accroître l'aide à l'emploi et les occasions d'emploi pour les personnes vulnérables à Ottawa.

Discussion

Depuis 1998, la Ville d'Ottawa offre des programmes et des services d'emploi aux bénéficiaires d'OT et aux conjoints ainsi qu'aux personnes à charge des bénéficiaires du POSPH. Les programmes visent principalement à aider les clients à se préparer à accéder au marché du travail puis à dénicher et à conserver un emploi. Ils comprennent également des services de création d'emploi et de placement, des ateliers d'emploi et d'informatique et de la formation en vue d'emplois précis, et donnent accès à cinq secteurs de ressources d'emploi et de services de maintien en poste. L'investissement dans l'emploi a permis à de nombreux résidents de trouver et de garder un emploi, ce qui a eu pour effet d'améliorer leur qualité de vie et d'accroître leur autonomie, puis de stimuler l'économie locale et de réduire les coûts de l'aide sociale. En 2008, les centres de ressources d'emploi qui offrent ces programmes sont venus en aide à 96 000 personnes. Toujours en 2008, le programme OT a aidé 2 327 bénéficiaires par mois qui ont touché un revenu moyen mensuel de 765,21 \$, alors que 3 411 bénéficiaires ont quitté le programme OT parce qu'ils avaient trouvé un emploi, ce qui représente un des plus hauts taux de sortie en Ontario. En outre, les centres de ressources d'emploi ont aidé plus de 100 000 personnes.

*« Accroître l'aide pour les chercheurs d'emploi ayant un handicap [...] faire des prestataires de l'aide sociale une catégorie d'équité en matière d'emploi pour les emplois à la Ville »
OPRN, 2008*

Le gouvernement provincial a récemment annoncé l'octroi d'un financement de 3,3 millions à la Ville pour l'élaboration et la mise en œuvre des services d'emploi améliorés pour les personnes vulnérables. Ce financement provincial ponctuel vise à offrir des services améliorés dans le but de préparer et d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale vulnérables à intégrer le marché du travail avec succès. Les fonds seront versés de 2009 jusqu'à la moitié de 2011.



Les personnes vulnérables sont notamment les bénéficiaires de l'aide sociale ayant un handicap, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les jeunes à risque (de 16 à 30 ans), les travailleurs âgés, les autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes qui fuient des situations de violence familiale et les sans-abri. Le programme de services d'emploi améliorés pour les personnes vulnérables du Ministère prévoit 11 projets destinés à offrir des services aux bénéficiaires de l'aide sociale qui

n'ont pas ou qui ont très peu de liens avec le marché du travail et qui font face à plusieurs obstacles à l'emploi.

Les services d'emploi améliorés pour les personnes vulnérables seront fondés sur les réussites de la Ville et s'ajouteront à la gamme de services du programme d'aide à l'emploi Ontario au travail.

Les projets permettront d'aider les personnes vulnérables à se préparer à intégrer le marché de travail, alors que d'autres personnes pourront profiter directement des services de placement ou de formation. Les retombées du projet seront surveillées et évaluées, et on fera des recommandations pour assurer la durabilité des principales initiatives qui se poursuivront jusqu'en 2011 afin d'améliorer les programmes existants.

Répercussions financières

La Ville recevra un nouveau financement provincial de 3,3 millions pour le programme de services d'emploi améliorés pour les personnes vulnérables pour la période de 2010 à 2011. Selon la réussite des programmes, les recommandations du personnel et les orientations du Conseil, il se pourrait que des pressions sur le budget de base soient décelées dans le futur.

5.6 Volet du projet : Répondre aux besoins complexes et uniques des immigrants et des groupes racialisés

Recommandation n° 8

Intégrer les immigrants et les nouveaux arrivants à l'effectif de la Ville d'Ottawa pour devenir un employeur modèle et accroître la diversité au sein de l'effectif de la Ville; mettre en œuvre un cadre d'égalité et adopter une approche d'équité dans tous les services municipaux.

*« À Ottawa, plus de la moitié des enfants vivant dans le pauvreté font partie d'une minorité visible ».
Repenser la pauvreté 2 : perspectives immigrantes, avril 2009.*

Discussion

Malgré leurs niveaux de scolarité élevés, les immigrants à Ottawa, surtout les nouveaux arrivants, ont tendance à afficher des taux de chômage et de sous-emploi plus élevés que les non-immigrants. Par conséquent, ils sont touchés de façon disproportionnée par la pauvreté. Selon Statistique Canada (Enquête sur la population active), le taux de chômage à Ottawa était de 4,9 % en 2008. Par ailleurs, le taux de chômage chez les personnes nées à l'étranger résidant à Ottawa était de 7,2 %, alors qu'il était de 13,5 %²² chez les nouveaux arrivants (personnes arrivées au cours des cinq dernières années). Cette situation se traduit par une exclusion sociale (ségrégation dans les quartiers pauvres), des logements inadéquats, des problèmes de santé publique, un manque de représentation et une participation moins active à la vie civique et politique.

En revanche, Ottawa, la deuxième destination de choix pour les immigrants en Ontario, profite quotidiennement de l'apport des immigrants à l'économie locale ainsi que de leurs niveaux d'éducation élevés et de leurs talents.

²² Ibid

Les responsables de la campagne Couleur de la pauvreté, une initiative de Toronto, ont organisé un forum à Ottawa en 2009 pour rappeler que l'expérience des communautés racialisées est un élément essentiel pour comprendre la disparité et l'exclusion sociale en Ontario. Autrement dit, les identités ethnoraciales ne sont pas « neutres » dans notre société lorsqu'on s'attarde aux principes de l'inclusion et de l'exclusion sociale. Les groupes racialisés sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les groupes non racialisés. À Ottawa, 40 % des enfants et des jeunes des minorités visibles vivent dans la pauvreté, ce qui représente la moitié de tous les enfants qui vivent dans la pauvreté. Le travail du groupe de Couleur de la pauvreté consiste à faire de cet aspect une partie intégrante du discours public.

La Ville doit assumer un rôle de leadership dans la promotion de la pleine intégration des immigrants et des groupes racialisés dans notre communauté en s'efforçant de bâtir une communauté saine, ouverte et accueillante pour tous.

En 2005, le Conseil a approuvé la création de l'Initiative d'Ottawa en matière d'immigration (IOI), laquelle a permis à la Ville d'Ottawa de tisser des liens solides avec les organismes et les partenaires au service des immigrants, de concevoir un portail Web de l'immigration pour sensibiliser la communauté à l'immigration à Ottawa, et d'élaborer, en collaboration avec les partenaires communautaires, un plan d'action visant à améliorer l'inclusion sociale et de l'intégration économique des immigrants à Ottawa.

En 2009, la Ville d'Ottawa a reçu 143 000 \$ pour améliorer son portail Web de l'immigration, en plus d'un montant de 20 000 \$ pour faire la promotion du portail.

En 2009, le Conseil du Partenariat local pour l'immigration de la Ville d'Ottawa s'est vu accorder une somme de près de 400 000 \$ du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la Stratégie d'inclusion sociale et d'intégration économique des immigrants au moyen de plans d'action qui permettront d'accroître l'inclusion sociale et économique des immigrants à Ottawa. La Ville d'Ottawa participe activement à cette initiative.

Voici Les principaux objectifs de la Stratégie d'inclusion sociale et d'intégration économique des immigrants :

- La réduction des taux de faibles revenus chez les immigrants récemment arrivés.
- Le renforcement de la capacité organisationnelle dans le secteur de l'établissement par la création de la Stratégie.
- L'amélioration de l'accès au marché du travail et des pratiques d'embauche pour les employeurs d'Ottawa, ce qui comprend les secteurs public et privé ainsi que les organismes sans but lucratif.
- L'amélioration de l'accès au bassin de nouveaux talents pour les employeurs.

« L'appartenance passe par l'inclusion. L'objectif visant à créer un sentiment d'appartenance doit être soutenu par tous les ordres de gouvernement. Des possibilités doivent être créées [...] pour permettre aux immigrants et aux personnes touchées par la pauvreté [...] de ne pas se sentir isolés dans leur propre communauté [...]. L'emploi joue un rôle important dans la création d'un sentiment d'appartenance ».
Repenser la pauvreté II : perspectives immigrantes, avril 2009

Depuis 2005, l'IOI est passée de l'étape de projet à une activité fonctionnelle dans les opérations quotidiennes de la Ville. Le Service du développement et du rendement organisationnels, au nom de la municipalité, a coordonné les initiatives connexes à l'IOI en travaillant avec les services et les divisions de la Ville et les principaux intervenants des communautés.

La coalition des agences locales au service des immigrants (LASI) d'Ottawa a ciblé des mesures concrètes que la Ville pourrait prendre pour assumer un rôle de chef de file. Les LASI demandent une meilleure intégration des immigrants dans l'effectif de la Ville, la mise en œuvre d'un cadre d'égalité et d'une approche

d'équité dans la planification municipale, la promotion des avantages économiques stratégiques découlant de la diversité de la population et la satisfaction des besoins des immigrants en matière de services sociaux dans notre communauté.

Selon la Stratégie de réduction de la pauvreté, la Ville d'Ottawa doit faire preuve de leadership et devenir un employeur modèle en accroissant la diversité de son effectif et en adoptant un cadre d'égalité et une approche d'équité dans tous les services municipaux.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation.

5.7 Volet du projet : Sans-abrisme, logements abordables et logements avec services de soutien

Recommandation n° 9

Recommander une augmentation des investissements dans les initiatives de prévention du sans-abrisme, de logements sociaux et abordables et de logements avec services de soutien.

Discussion

Les logements adéquats et abordables, les logements avec services de soutien et les logements en bon état sont des éléments essentiels pour lesquels il existe des initiatives complémentaires soutenues par la Stratégie de réduction de la pauvreté, qui encourage l'augmentation de l'investissement dans ces initiatives.

La Direction du logement de la Ville gère le portefeuille de logements sociaux élaboré dans le cadre de programmes fédéraux et provinciaux et confiés à la Ville en 2001 et en 2002. À l'heure

actuelle, ce portefeuille compte 18 666 logements sociaux (loyer indexé sur le revenu). La Ville a également conclu des ententes avec des locateurs du marché privé pour environ 1 475 logements visés par les subventions de supplément au loyer, pour un total de 20 141 unités, et gère les logements dont le loyer est sous le prix du marché ayant été créés depuis 2000 grâce à un financement partagé du fédéral, du provincial et de la Ville dans le cadre du programme Action Ottawa.

La Ville et la communauté travaillent de concert pour réunir des fonds provenant de diverses sources (administrations fédérale, provinciale et municipale) et s'en servir pour financer les initiatives de lutte contre le sans-abrisme et pour aménager de nouveaux logements abordables et des logements avec services de soutien. Les programmes de financement comprennent le Programme Canada-Ontario de logement abordable (PLA) financé dans le cadre de l'initiative de stimulation de l'économie, l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) du gouvernement fédéral, le programme de prévention de l'itinérance consolidé (PPIC) de la province et de la Ville et le Programme de logements sociaux avec soutien de la Ville.

Initiatives locales de planification

Plusieurs initiatives axées sur les recommandations, les politiques, la planification et la mise en œuvre visant la promotion de la prévention du sans-abrisme, l'augmentation de l'aménagement de logements abordables et de logements avec services de soutien sont en place. En voici quelques exemples :

1. Comité directeur de la Stratégie de logement de la Ville; *Stratégie de logement de la Ville*.
2. Forum du leadership sur le sans-abrisme; *Destination : chez-soi; Mettre un terme à l'itinérance chronique à Ottawa; Notre plan, notre vision*.
3. Comité directeur sur le renforcement des capacités communautaires en matière de sans-abrisme; *Plan d'action communautaire 2006-2008 pour prévenir et résoudre la question des sans-abri à Ottawa*.
4. Alliance pour mettre un terme à l'itinérance – Bulletin pour METTRE UN TERME à l'itinérance à Ottawa.

Programme de logement abordable élargi

Dans le cadre de l'initiative de stimulation de l'économie de l'Ontario, les gouvernements fédéral et provincial ont accordé un financement de 1,2 milliard de dollars pour la mise en œuvre de nouveaux programmes de logements sociaux et l'aménagement de logements abordables. La province a demandé aux municipalités de proposer des projets dont les travaux pourraient commencer au cours des deux prochaines années, notamment des projets de nouveaux logements locatifs, de rénovation domiciliaire, de construction de nouvelles propriétés ainsi que des projets visant les aînés et les personnes ayant un handicap et des projets de modernisation.



Ces aspects s'inscrivent dans le cadre du Programme de rénovation et d'aménagement de logements sociaux ou Programme Canada-Ontario de logement abordable élargi qui prévoient le financement des immobilisations. À l'échelle provinciale, l'enveloppe du Programme de logement sera de 540 millions pour la construction de logements abordables, dont une part sera attribuée aux aînés à faible revenu (307,76 millions) et une autre aux personnes ayant un handicap (57,7 millions). Plusieurs initiatives ont récemment été mises de l'avant :

- Les Bergers de l'Espoir²³ ont reçu une somme de 6 millions de dollars dans le cadre du Programme de logement abordable pour un projet situé au 1053-1057 chemin Merivale. Ce projet permettra d'offrir des logements permanents avec services de soutien à 55 utilisateurs des refuges d'urgence à long terme aux prises avec des problèmes complexes de santé mentale et de toxicomanie. Le financement des centres d'accueil sera fourni pour 45 de ces unités.
- Un projet de réaménagement d'un immeuble appartenant à la Ville au 45-247 rue Crichton a reçu 720 000 \$ dans le cadre du Programme de logement abordable afin de fournir un minimum de six logements locatifs abordables permanents à des familles qui sortent des refuges d'urgence. La Société de logement communautaire d'Ottawa assurera la gestion de cet immeuble.
- L'aménagement de 42 logements permanents pour les aînés sans abri aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie est un projet clé. Des fonds de 2,1 millions du fédéral et de 6,3 millions du provincial ont été approuvés.

En 2004, la Ville d'Ottawa s'est donné comme objectif de construire 500 logements abordables par année au cours des dix prochaines années en fonction du financement des gouvernements fédéral et provincial. Le programme Action Ottawa compte sur ces unités devant être construites pour atteindre son objectif annuel de logements abordables²⁴. La Ville a participé activement aux possibilités de financement de logements abordables offertes par les gouvernements fédéral et provincial.

Dans le cadre du volet de surveillance de sa Stratégie de logement, la Ville fait le suivi et fait état des progrès accomplis en ce qui a trait à l'atteinte de l'objectif de 500 logements abordables par

²³ Les Bergers de l'Espoir travaillent en collaboration avec Ottawa Inner City Health et l'Association canadienne pour la santé mentale – Ottawa.

²⁴ Le terme « logement abordable » désigne les logements locatifs (loyer mensuel) qui représentent un maximum de 30 % du revenu du ménage et des logements en propriété (prix de détention de l'unité d'habitation) qui représentent un maximum de 40 % du revenu du ménage.

année d'Action Ottawa. Pour que la Ville puisse atteindre cet objectif, les gouvernements fédéral et provincial doivent participer activement au financement des programmes de logement durable. Le financement récemment octroyé ne sert qu'à financer une modeste partie des montants nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le personnel de la Direction du logement évalue actuellement les propositions reçues à la suite de la demande de propositions d'Action Ottawa. Les projets retenus ont été recommandés au ministre des Affaires municipales et du Logement aux fins de financement dans le cadre du Programme de logement abordable. Les travaux s'inscrivant dans le cadre des projets pourront débuter afin de créer des logements abordables qui répondent aux aspects relatifs aux logements locatifs et avec services de soutien du Programme de logement abordable.

Continuum de logements et de services de soutien

En tant que gestionnaire des systèmes de services pour les sans-abri et de services de logement, la Ville assure la surveillance d'un continuum de logements et de services de soutien. Elle utilise les fonds disponibles pour offrir un éventail de services de soutien aux personnes qui vivent dans la rue, dans les refuges d'urgence, dans les logements communautaires abordables²⁵ et dans les logements du marché privé. Les services de soutien comprennent les interventions dans la rue, les programmes de jour, la recherche et le maintien de logement, et la prévention de perte de logement. En outre, la Ville et la communauté unissent leurs efforts pour renforcer la capacité d'intervention de la communauté en matière de sans-abrisme en favorisant la collaboration entre les organismes, la recherche, la formation du personnel, la planification et la défense des intérêts.

L'investissement actuel dans les services de logement et de prévention du sans-abrisme comprend ce qui suit :

- Programmes d'intervention dans la rue et services de porte ouverte : assurer la sécurité et enseigner les aptitudes à la vie quotidienne, offrir des services de recherche de logement et d'aiguillage (5,6 millions).
- Services de recherche et maintien de logement : offrir de l'aide à domicile, des services d'aiguillage vers les ressources communautaires et des services de santé pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique et de toxicomanie, sur place et dans les refuges et les centres communautaires (2,2 millions).
- Prévention de la perte de logement : enseignement d'aptitudes à la vie quotidienne, aide au logement, aide en cas de loyer en retard, services de santé pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique et de toxicomanie, emploi et formation, services juridiques et défense des intérêts, sur place et dans les refuges et les centres communautaires (5,3 millions).
- Logements sociaux avec services de soutien : La Ville a approuvé un financement municipal continu de 1 million pour aider une centaine de sans-abri chroniques ayant des déficiences mentales et des problèmes de toxicomanie pour que ces personnes réussissent à occuper des logements sociaux gérés par la Société de logements communautaires d'Ottawa et

²⁵ Comprend les logements de transition, les logements supervisés et les logements du marché privé, dont les loyers indexés sur le revenu et 150 maisons de chambre.

Centretown Citizens Ottawa Corporation. Parmi les sans-abri chroniques devant être soutenus par six organismes, il y aura des personnes ayant des troubles concomitants, d'anciens contrevenants ayant de multiples problèmes et des personnes aux prises avec des problèmes chroniques de toxicomanie, de santé mentale et de santé physique. Une évaluation sera réalisée pour déterminer les répercussions de cet investissement et pour effectuer une analyse de rentabilisation des investissements dans le logement et les services de soutien.

- Programme des centres d'accueil : La Ville achète des soins de centre d'accueil à domicile de 28 organismes (26 du secteur privé et 2 sans but lucratif) pour le compte d'environ 900 résidents qui ont besoin d'une aide aux repas, de soins personnels et de soutien. Il s'agit d'un programme à frais partagés entre la province (80 %) et la Ville (20 %).

Programme Winter Warmth et Programme provincial de banques d'aide au loyer

Un des principaux thèmes abordés dans le cadre des consultations fut les difficultés auxquelles font face de nombreuses personnes à faible revenu lorsque vient le temps de payer les factures pour l'énergie et le loyer, dont la question des dépôts de sécurité exigés pour les services publics.

Le programme Winter Warmth offre du financement aux familles à faible revenu et aux personnes seules qui ont de la difficulté à payer leurs factures d'électricité à Hydro One ou Hydro Ottawa ou leur facture de gaz à Enbridge Gas. Chaque famille peut bénéficier d'un financement annuel pouvant atteindre 450 \$. Les résidents peuvent présenter une demande au programme Winter Warmth par l'intermédiaire des centres de santé communautaires, de Housing Help, d'Entraide Budgétaire ou directement auprès du Centre Booth de l'Armée du salut à Ottawa. Le programme est entièrement financé par Enbridge Gas, Hydro One et Hydro Ottawa et géré par le Centre Booth de l'Armée du Salut à Ottawa.

Le Programme provincial de banques d'aide au loyer offre des services et du soutien aux familles et aux personnes seules à faible revenu qui risquent de perdre leur logement pour cause de loyer en retard. Les demandeurs peuvent recevoir un maximum d'environ deux mois de loyer tous les deux ans. Le Programme provincial de banques d'aide au loyer est entièrement financé par la province. Le but est de prévenir le sans-abrisme, qui est nuisible pour les familles et les personnes, et qui est coûteux pour le gouvernement provincial et les municipalités.

Le Conseil municipal a autorisé les Services sociaux et communautaires à recevoir un financement provincial annuel de 368 402 \$ pour gérer le Programme de banques d'aide au loyer en tant que programme de subvention. Les Services sociaux et communautaires s'est entendu avec l'Armée du salut pour gérer le Programme d'aide au loyer conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Répercussions financières

Il n'y a aucune répercussion financière supplémentaire pour 2010; toutefois, il pourrait y avoir des pressions financières supplémentaires dans le volet du logement du budget de 2011.

5.8 Volet du projet : Élaborer des approches pour réduire la pauvreté en milieu rural qui répondent aux besoins des communautés rurales

Programme de modernisation

Recommandation n° 10

Mieux faire connaître l'existence du programme de modernisation, ainsi que les programmes destinés à favoriser la participation des personnes à faible revenu, qui visent à aider les résidents des secteurs ruraux à réduire leurs coûts énergétiques.

Discussion

Ce volet du projet a pour but d'attirer l'attention sur la nécessité d'apprendre et d'élaborer des méthodes non traditionnelles de renforcer la capacité des communautés rurales de réduire la pauvreté. Les principaux éléments sont notamment l'adaptation d'une approche axée sur le développement communautaire et l'emplacement géographique des quartiers aux besoins uniques des communautés rurales et l'amélioration de l'accès à l'information sur les programmes communautaires et gouvernementaux dans les communautés rurales. Les problèmes de violence



familiale et de transport dans les régions rurales ont été ciblés pour faire l'objet d'une éventuelle phase de Stratégie de réduction de la pauvreté.

Dans le cadre d'un projet pilote, les partenaires communautaires uniront leurs efforts pour promouvoir l'existence d'un programme de modernisation permettant aux communautés rurales de réduire leurs coûts énergétiques.

Pour les personnes qui utilisent le chauffage au gaz, un programme offert par Enbridge permet aux familles à faible revenu de bénéficier gratuitement d'une évaluation et de travaux de modernisation. À Ottawa, ce programme est géré et mis en œuvre par Envirocentre. Le programme découle en partie d'une obligation qu'Enbridge doit respecter en vertu du permis lui donnant le droit d'offrir ses services dans la province. Le programme a été sous-utilisé dans la province, pour de nombreuses raisons, mais on a constaté à la suite des consultations publiques que le programme était méconnu de la population. Une des principales raisons de la sous-utilisation du programme est que la plupart des gens croient qu'il y a « anguille sous roche ». Pour favoriser la participation au programme, il pourrait être utile de mieux le faire connaître auprès des familles à faible revenu en leur assurant qu'il s'agit d'un programme légitime sanctionné par le gouvernement (en vertu de conditions relatives à un permis).

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation.

Approche de développement communautaire dans les régions rurales

Recommandation n° 11

Désigner une communauté rurale comme quartier prioritaire en vue de la prochaine phase du Cadre de développement communautaire.

Discussion

Le Cadre de développement communautaire est un plan de développement continu composé notamment d'un système de tables²⁶ pour répondre aux besoins des communautés dans les quartiers marginalisés et vulnérables et pour renforcer la capacité des résidents de cibler et de résoudre les problèmes dans leurs propres communautés. L'approche du Cadre de développement communautaire vise à promouvoir la capacité des communautés à cerner les problèmes, à évaluer les forces et les faiblesses, à établir des partenariats et à régler des problèmes particuliers dans les quartiers.

L'initiative du Cadre de développement communautaire prévoit un plan d'examen du processus visant à favoriser la participation des résidents des régions rurales et à élaborer une stratégie pour les quartiers ruraux. Un représentant de la Stratégie de réduction de la pauvreté siège à la Table sur les services municipaux et favorisera, au besoin, la désignation d'une communauté rurale comme quartier prioritaire en vue de la prochaine phase du Cadre de développement communautaire.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation.

²⁶ Forum du leadership, table sur le transfert des connaissances, Table des ressources et des bailleurs de fonds, Table interne (services municipaux)

Troisième priorité stratégique :

Détruire les mythes sur la pauvreté et promouvoir la réduction de la pauvreté

En sensibilisant le public aux enjeux de la pauvreté dans notre communauté et s'engageant à investir de façon continue dans l'infrastructure sociale et la réduction de la pauvreté.

5.9 Volet du projet : Sensibiliser le public aux enjeux de la pauvreté et promouvoir la réduction de la pauvreté

Stratégie communautaire pour sensibiliser le public aux enjeux de la pauvreté

Recommandation n° 12

Mettre sur pied une stratégie communautaire pour sensibiliser le public aux problèmes liés à la pauvreté et promouvoir les mesures de portée locale qui visent à réduire la pauvreté.

Discussion

Le rapport de 2008 *...something left over at the end of the month*, de l'Ottawa Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa, souligne l'importance pour la communauté d'être proactive en sensibilisant le public aux enjeux de la pauvreté, en citant un éventail de solutions à l'occasion d'une campagne de sensibilisation « afin de sensibiliser les politiciens, le public, le personnel et les personnes à faible revenu à l'ampleur de la pauvreté [...] à la réalité des gens qui vivent dans la pauvreté; qui sont les pauvres [...] les solutions [...] et les coûts de la pauvreté pour la société » afin d'encourager les membres de la communauté à organiser des événements, à parler de la pauvreté, à lancer des défis (p. ex. demander aux personnes et aux politiciens d'essayer vivre avec le niveau de revenu de l'aide sociale pendant un mois) et de sensibiliser les autres à la pauvreté.

*« Cessez de jeter le blâme sur les autres [...] Organisez une campagne de sensibilisation [...] sur l'ampleur de la pauvreté [...] sur la réalité des gens qui vivent dans la pauvreté; qui sont les pauvres; les solutions à la pauvreté; les coûts sociaux et économiques de la pauvreté pour la société »
OPRN 2008*

Les participants aux consultations de septembre 2009 sur la Stratégie de réduction de la pauvreté ont majoritairement appuyé la recommandation prônant l'élaboration d'une stratégie communautaire de sensibilisation aux enjeux de la pauvreté. Les participants ont notamment proposé de mettre l'accent sur une campagne de sensibilisation visant les personnes qui, à l'heure actuelle, ne comprennent pas la nécessité de réduire la pauvreté, y compris les décideurs et les employeurs, et de mener une campagne de sensibilisation du public visant à réduire la discrimination envers les résidents à faible revenu et à effacer les stigmates dont elles sont victimes, en misant sur la sensibilisation et en s'attaquant aux mythes et aux stéréotypes.

Répercussions financières

Le Ministère puisera, de façon ponctuelle, 30 000 \$ dans le budget actuel pour répondre aux besoins relatifs aux communications en 2010. Les besoins supplémentaires en matière de communications pourraient constituer une pression budgétaire à partir de 2011.

Financement communautaire

Recommandation n° 13

Collaborer avec les bailleurs de fonds de la communauté (Fondation communautaire, Centraide et Ville d'Ottawa) afin de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté dans les priorités de financement.

Discussion

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté recommande que les bailleurs de fonds locaux déterminent où se trouve la réduction de la pauvreté dans leurs priorités de financement.

*« Le Forum vise l'atteinte d'un principal objectif : l'importance d'un engagement continu de la communauté envers l'éradication de la pauvreté »
Repenser la pauvreté, 2007*

Centraide

Le rapport annuel de United Way/Centraide Ottawa indique que le travail de Centraide est axé sur six domaines d'impact. En rassemblant des gens de toutes les sphères de la communauté pour cibler, élaborer et fournir des solutions aux enjeux communautaires, Centraide veille à ce que les dons soient investis là où on en a le plus besoin et où ils auront une plus grande incidence.

En 2009, les investissements ont été consacrés aux six domaines d'impact suivants :

- enfants et jeunes;
- aînés;
- familles et individus en période de crise;
- personnes handicapées;
- nouveaux arrivants au Canada et immigrants;
- renforcement de la capacité des organismes, des quartiers et de la communauté;

Centraide finance également une initiative spéciale destinée à la communauté autochtone à Ottawa.

Fondation communautaire

Dans son rapport annuel de 2008, la Fondation communautaire d'Ottawa indique qu'elle mise sur ses programmes de subventions pour favoriser la création, le développement, le soutien et le renforcement d'organismes dans notre communauté. Les subventions sont dans les secteurs des services sociaux, de la protection des animaux, les arts et la culture, le développement économique de la communauté, l'éducation, l'environnement et la santé, surtout dans la région d'Ottawa, sans toutefois s'y limiter.

Le Programme de subvention pour les projets communautaires est financé par des revenus découlant d'investissements. En raison de la faiblesse du rendement de son portefeuille, la Fondation ne sera pas en mesure d'accepter les demandes pour le programme de subventions concurrentielles. En cette période de transition, la Fondation communautaire d'Ottawa tente de rajuster ses priorités de subventions au moyen d'un nouveau plan stratégique et, par conséquent, consacrera beaucoup de temps à la planification et à la communication des changements qu'elle apportera à son Programme des subventions aux retombées stratégiques, y compris les lignes directrices détaillées sur les subventions.

Ville d'Ottawa

En 2009, les Services communautaires et de protection ont approuvé un budget de 542 000 \$ pour la gestion du Programme de subventions de projets communautaires. Les priorités de financements de projets communautaires de 2009 de la Ville d'Ottawa sont les suivantes :

- Consolider la capacité des quartiers à opérer des changements positifs et durables.
- Promouvoir la saine croissance et l'acquisition de compétence chez les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans.
- Accroître la participation des aînés dans les activités physiques et la vie communautaire.
- Favoriser l'intégration des personnes à faible revenu, à risque, isolées ou autrement marginalisées et la qualité de vie d'une grande diversité de citoyens.
- Faire la promotion des conditions d'égalité selon la race, l'ethnie, le revenu, le genre, la langue officielle et les habiletés.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation.

5.10 Volet du projet : Salaire minimum vital

Recommandation n° 14

Échafauder différentes options en vue de doter la Ville d'une politique de salaire minimum vital, ainsi qu'un plan de consultation, et en présenter un compte rendu au Comité des services communautaires et de protection au printemps 2010.

Discussion

À la réunion du Comité des services communautaires et de protection du 1^{er} juin 2009, le conseiller Alex Cullen a présenté le rapport *Politique sur le salaire minimum vital à Ottawa* aux membres du Comité. La suite à donner (de la suite à donner 43) se lit comme suit :

6. OTTAWA LIVING WAGE POLICY
POLITIQUE SUR LE SALAIRE MINIMUM VITAL À OTTAWA
ACS2009-CCS-CPS-0015 CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que la question susmentionnée soit soumise au Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté, qui l'intégrera au rapport qu'il présentera au Comité des services communautaires et de protection en octobre 2009.

ADOPTÉE

Que le Comité des services communautaires et de protection charge le personnel d'élaborer une politique sur le salaire minimum vital à Ottawa, qui permette :

1. d'offrir aux employés de la Ville d'Ottawa un salaire minimum de 13,25 \$ par heure (hors avantages sociaux);
2. d'exiger des entrepreneurs faisant affaire avec la Ville et des entreprises recevant des subventions municipales de développement économique de verser à leurs employés un salaire d'au moins 13,25 \$ par heure (hors avantages sociaux), et de rendre compte au Comité des services communautaires et de protection d'ici à octobre 2009.

MENTIONNÉE

Le principe à la base de la politique de salaire minimum vital veut que « toute personne qui travaille à temps plein dispose d'un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins élémentaires et épargner pour s'assurer un meilleur avenir » (ACORN). Un salaire minimum vital est donc suffisant pour demeurer au-dessus du seuil de pauvreté au sens des seuils de faible revenu de Statistique Canada, ajustés selon la taille de la population.

En vue d'évaluer les répercussions potentielles de cette politique, le personnel de la Ville a mené une étude préliminaire sur l'état des différentes initiatives municipales liées aux politiques de salaire minimum vital ou de salaire équitable, et en a fait un résumé.

Ville de Toronto

La Ville de Toronto dispose d'une politique de salaire équitable, soit le règlement administratif 591-2003 modifié tout récemment par le règlement administratif 1140-2007, chapitre 67 de la Politique municipale de Toronto (la « politique »). Cette politique est très longue et détaillée.

Voici le lien vers cette politique du Code municipal de Toronto :
http://www.toronto.ca/legdocs/municode/1184_067.pdf

Cette politique compte trois annexes. L'annexe A est intitulée « Fair Wage Policy » (Politique de salaire équitable), l'annexe B « Labour Trades Contractual Obligations in the Construction Industry » (Obligations contractuelles des associations professionnelles dans le secteur de la construction) et l'annexe C « Fair Wage Schedule, 2003-2004 » (Calendrier 2003-2004 du salaire équitable).

Voici les principaux volets de la Politique de salaire équitable de la Ville de Toronto :

- **Objet** – Le principe de base de cette politique veut que la Ville ne doive en aucun cas faire affaire avec des entrepreneurs, des sous-traitants et des fournisseurs qui discriminent leurs employés.
- **Raison d'être** – Cette politique vise à établir des relations de travail stables sans trop de perturbations, à trouver un compromis en ce qui concerne les différences de salaires des travailleurs syndiqués et des travailleurs non syndiqués, à instaurer des règles équitables pour le processus d'appel d'offres de la Ville, à protéger le public ainsi qu'à améliorer la réputation de la Ville en ayant des relations d'affaires conformes à l'éthique et justes.
- **Application** – Les taux de salaire équitable établis dans cette politique ne s'appliquent ni aux petites entreprises, habituellement dirigées par un propriétaire exploitant, ni aux sociétés de personnes, ni aux directeurs de sociétés tant qu'ils exécutent le travail eux-mêmes.
- **Établissement des taux** – L'établissement des taux et des calendriers de salaire équitable vise à minimiser les conflits potentiels entre les travailleurs syndiqués et les travailleurs non syndiqués dans les processus d'appel d'offres et d'attribution des marchés de la Ville.
- **Fonctions du gestionnaire du Bureau du salaire équitable** – Évaluer et approuver, selon le cas, les dossiers de tous les entrepreneurs et les sous-traitants dans le cadre du processus d'approbation d'achat de la Ville aux fins de (i) conformité avec la Politique de salaire équitable et de (ii) conformité avec les obligations contractuelles des associations professionnelles dans le secteur de la construction.

Ville de Calgary

En août 2006, la Calgary Foundation a accordé à Vibrant Communities Calgary un financement de trois années (à raison de 15 000 \$ par année) pour faire participer le secteur privé à une initiative de salaire minimum vital. Plus tôt en 2009, la Ville de Calgary a décidé de ne pas y donner suite. Cependant, à l'été 2009, le Conseil municipal de Calgary a repris les pourparlers sur la mise en œuvre d'une politique de salaire minimum vital.

Région de Waterloo

En 2007, le conseil régional de Waterloo a demandé au personnel d'évaluer les répercussions qu'aurait la mise en œuvre d'une politique de salaire minimum vital. Le personnel a produit deux rapports à l'été et à l'automne 2008. Au printemps 2009, le personnel a présenté un rapport qui comportait des solutions adaptées à la région de Waterloo, par exemple faire du salaire minimum vital une condition obligatoire ou préférentielle pour les marchés de service. Le Conseil a approuvé les solutions en principe pour consultation. Par la suite à l'été 2009, on a consulté le public sur ces solutions puis présenté un rapport au Conseil régional. La région de Waterloo songe à adopter une politique de salaire minimum vital pour les services externes à but lucratif, notamment les services d'aménagement paysager, de nettoyage, d'entretien et de restauration.

Aux États-Unis

- Plus de cent quarante (140) villes américaines ont adopté une politique de salaire minimum vital²⁷. Le salaire minimum vital varie de 9,00 à 12,00 \$. Certaines villes ont fixé des seuils d'admissibilité pouvant varier de 10 000 à 100 000 \$. Plusieurs villes ont également prévu des exceptions, notamment pour les employés travaillant moins de 1 000 heures par année, les employeurs comptant moins de 10 employés ou les travailleurs de moins de 30 ans.
- Dans leur étude *Examining the Evidence: The Impact of the Los Angeles Living Wage Ordinance on Workers and Business* menée en 2005, les auteurs Fairris, Runsten, Briones et Goodheart de l'Université de la Californie ont fait les constatations suivantes :
 1. La majorité des entreprises concernées se sont adaptées au salaire minimum vital sans supprimer d'emploi. Au total, 1 % des emplois visés ont été supprimés, ce qui représente quelque 112 emplois.
 2. L'ordonnance du salaire minimum vital à Los Angeles touche essentiellement les familles pauvres et à faible revenu. En moyenne, les travailleurs concernés sont sur le marché du travail depuis 19 ans, et 86 % d'entre eux travaillent à temps plein.
 3. L'augmentation salariale obligatoire s'élevait en moyenne à 20 % ou à 2 600 \$ par année.

²⁷ La situation aux États-Unis n'est pas comparable à celle du Canada (par exemple, le système de soins de santé canadien n'a pas d'équivalent aux États-Unis).

Ville d'Ottawa

La Ville ne dispose actuellement d'aucune politique de salaire minimum vital ou de salaire équitable.

De prime abord, les questions suivantes ont été prises en compte : portée (quels employés seraient touchés par une politique de salaire minimum vital), répercussions financières, obligations municipales envers les associations professionnelles, compétence et élaboration de la politique.

Portée et répercussions financières

Aucun employé à temps plein de la Ville d'Ottawa ne serait touché par une politique de salaire minimum vital, sauf certains étudiants employés pendant l'été et employés à temps partiels du secteur des loisirs et de la culture, ce pour quoi on n'a pas tenu compte de ces derniers dans le cadre de cette analyse. Par conséquent, les répercussions financières de l'instauration d'une telle politique sont fondées sur une évaluation des quatre domaines de services externes les plus touchés : aménagement et entretien paysagers; services de garde et de nettoyage et d'entretien; services de sécurité; et services de cantine et de cafétéria.

À Ottawa, on s'est fondé sur les hypothèses suivantes pour entreprendre l'analyse financière : au moment de réaliser l'étude sur les répercussions financières, ACORN a estimé que pour gagner 21 666 \$ par année (le seuil de faibles revenus [SFR] de Statistique Canada pour une personne seule vivant dans une ville de la taille d'Ottawa), un employé travaillant 35 heures par semaine devait avoir un salaire horaire de 13,25 \$ sans avantages sociaux et de 11,90 \$ en tenant compte des avantages sociaux (les avantages sociaux représentant ainsi 1,35 \$ l'heure). Ce montant augmenterait à mesure que le SFR serait indexé sur l'inflation (coût de la vie).

Les Services financiers ont fourni une estimation, essentiellement un « meilleur scénario », fondée sur les marchés accordés par la Ville en 2008 et sur les connaissances des produits de base et des structures des salaires. Les répercussions financières pour la Ville sont estimées à 1,45 million de dollars.

Tableau 3. Estimation préliminaire des répercussions financières d'un salaire minimum vital

A	B	C	D	E	F
Aménagement et entretien paysager	3 M\$	67 %	2 M\$	20 %	400 K\$
Services de garde et de nettoyage et d'entretien	3,3 M\$	80 %	2,64 M\$	30 %	792 K\$
Services de sécurité	2,6 M\$	85 %	2,21 M\$	10 %	221 K\$
Services de cantine et de cafétéria	200 K\$ en revenus	S. O.	Exigeant en main-d'œuvre	20 %	40 K\$
Estimation du coût annuel total pour la Ville					1 453 000 \$

Désignation des colonnes :

A = Portée des services externes « à but lucratif »

B = Valeur annuelle des contrats à la Ville, à partir des pouvoirs délégués en 2008

C = Estimation en % des coûts de main-d'œuvre par rapport à la valeur des marchés

D = Estimation des coûts de main-d'œuvre par rapport à la valeur des marchés

E = Estimation en % de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre découlant de l'instauration d'un salaire minimum vital

F = Estimation du coût annuel du salaire minimum vital pour la Ville

Le tableau 3 montre que, selon les estimations ci-dessus, les quatre services à contrat retenus coûteraient 1,45 million.

Obligations municipales envers les corps de métier

La Ville n'a aucun pouvoir discrétionnaire d'établir des taux de rémunération ou de recourir à une main-d'œuvre syndiquée au sein des corps de métier qui exécutent des mandats pour la Ville. Cette situation est attribuable aux conventions collectives provinciales qui s'appliquent aux métiers du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et du secteur résidentiel en Ontario ainsi qu'aux autres conventions collectives négociées dans les autres secteurs de l'industrie de la construction.

Nous communiquerons avec le personnel de la Direction des relations de travail de la Ville pour obtenir la liste des conventions collectives du secteur industriel, commercial et institutionnel de l'industrie de la construction en vigueur en Ontario auxquelles la Ville d'Ottawa est partie.

Compétence

Le Bureau du chef du contentieux a présenté la position en droit suivante sur les questions de compétence liées à une politique de salaire minimum vital.

Dans le cadre du processus d'approvisionnement de la Ville, le personnel a demandé aux Services juridiques si la Ville pouvait adopter une politique qui obligerait les entrepreneurs et les sous-traitants qui exécutent des mandats pour la Ville d'Ottawa à verser à leurs employés un salaire supérieur au salaire minimum prescrit par la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* de l'Ontario. Les Services juridiques ont répondu que la Ville pouvait adopter une telle politique tant qu'elle respectait les conventions collectives du secteur industriel, commercial et institutionnel de l'industrie de la construction en vigueur en Ontario.

L'article 23 de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* prévoit qu'un employeur verse au moins le salaire minimum prescrit à ses employés. L'employeur n'est pas tenu de verser un salaire supérieur au salaire minimum ni d'imposer un salaire plafond. Le *Règlement de l'Ontario 285/01* en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* prescrit le salaire minimum.

Le salaire minimum est actuellement de 9,50 \$ l'heure [conformément au paragraphe 5. (1.2) du *Règlement de l'Ontario 285/01* en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*] et passera à 10,25 \$ l'heure le 31 mars 2010 [conformément au paragraphe 5. (1.3) du *Règlement de l'Ontario 285/01* en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*].

Élaboration de la politique

ACORN a vanté les bienfaits de l'adoption d'une politique de salaire minimum vital dans notre communauté. Cependant, le rôle de chef de file que pourrait jouer la Ville dans le processus de mise en œuvre d'une politique de salaire minimum vital ne fait actuellement l'objet d'aucun consensus dans les différents secteurs de la communauté. Par exemple, les médias de la région ont exprimé diverses opinions sur le sujet. Le Comité consultatif sur les affaires a insisté sur l'importance de savoir ce qu'en pense le milieu des affaires avant d'approuver une telle politique.

Le présent rapport contient de l'information sur la portée, les répercussions financières estimées, les obligations municipales envers les corps de métier et la compétence liée à une politique de salaire minimum vital. Ce rapport vise également l'approbation de principe du projet par le Comité des services communautaires et de protection pour que le personnel de la Ville puisse élaborer différentes options en vue de l'adoption d'une politique de salaire minimum vital et présenter un plan de consultation au Comité des services communautaires au printemps.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation pour l'instant. Selon les directives du Conseil en 2010, il pourrait y avoir une incidence financière dans le budget de 2011.

5.11 Volet du projet : Réinvestissement dans l'infrastructure sociale

Recommandation n° 15

Mettre au point un cadre stratégique permettant de réinvestir les sommes économisées sur les coûts de l'aide sociale dans les infrastructures sociales et les mesures de réduction de la pauvreté, afin d'assurer l'équilibre de l'investissement dans le triple résultat.

Discussion

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté recommande à la Ville de mettre au point un cadre stratégique prévoyant le réinvestissement des sommes économisées sur les coûts de l'aide sociale dans l'infrastructure sociale et les mesures de réduction de la pauvreté de façon à équilibrer ses investissements dans le triple résultat (infrastructure sociale, infrastructure matérielle et développement économique).

Le transfert des coûts du POSPH, commencé en 2008, permettra à la Ville de réaliser des économies d'environ 55 millions de dollars sur cinq ans. En outre, de 2010 à 2018, dans le cadre de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation de services, le gouvernement provincial transfèrera les coûts du programme OT (aide au revenu et à l'emploi), ce qui permettra de réaliser des économies d'environ 30 millions de dollars sur neuf ans. La Stratégie de réduction de la pauvreté a fait ressortir la nécessité de réinvestir les économies dans l'infrastructure sociale et les mesures de réduction de la pauvreté de façon à assurer la viabilité et la qualité de vie de tous les résidents d'Ottawa.

Les participants au processus de consultation publique ont vivement appuyé cette recommandation. Ils avaient l'impression qu'elle était essentielle à l'efficacité globale du plan. Certains ont fait remarquer que cette recommandation traduisait concrètement la responsabilité de la Ville dans ce dossier.

Le Plan stratégique actuel de la Ville comporte une approche fondée sur le triple résultat. Toutefois, le cadre budgétaire de la Ville a priorité sur le Plan stratégique en ce qui a trait à l'infrastructure matérielle et le transport en commun. Même s'il est favorable au transfert des coûts de l'aide sociale, le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté constate que la Ville continuera de contribuer à l'infrastructure sociale et aux mesures de lutte contre la pauvreté. Le Comité directeur recommande l'élaboration d'un cadre stratégique permettant de réinvestir les sommes économisées dans l'infrastructure sociale.

Le Rural Poverty Action Committee (Ontario)²⁸ affirme avoir constaté en interrogeant les conseillers municipaux de l'Ontario que ceux-ci mettaient souvent l'accent sur les « services des équipements publics », comme l'infrastructure matérielle et le développement économique, et qu'ils ne comprenaient pas le rôle que la Ville doit jouer dans la lutte contre la pauvreté. Pourtant, les municipalités ont pris de nombreuses mesures qui aident directement les personnes et les

²⁸ Rural Poverty Action Committee, *Counting Women In*, 2009.

familles. En effet, au moyen de programmes de soins dentaires, de soins oculaires et de santé et services sociaux, les municipalités interviennent directement auprès des citoyens, souvent en investissant davantage que le gouvernement provincial²⁹. Sans ces initiatives municipales de lutte contre la pauvreté, les personnes et les familles bénéficiant de l'aide sociale ne pourraient pas payer leurs factures d'énergie, obtenir des coupons alimentaires ou accéder à des soins dentaires d'urgence. De plus, les municipalités offrent un large éventail de services importants pour les personnes défavorisées, dont :

- la prestation et la planification du programme Ontario au travail (programme OT);
- les programmes de soutien à l'emploi (programme OT et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH));
- les initiatives de prévention du sans-abrisme, de logements abordables et sociaux, de logements avec services de soutien et de subventions ainsi que les dons de terrains pour l'aménagement de logements abordables et l'adoption de politiques d'habitation inclusives;
- les foyers de soins de longue durée et les subventions;
- la santé publique;
- le financement communautaire;
- les bibliothèques;
- les loisirs, la culture et les subventions;
- les services de garde et les subventions;
- les soins dentaires et les cabinets de dentistes;
- les services de transport (transport en commun et subventions pour le transport);
- les services en nature pour les projets sociaux, y compris l'exemption des frais, le temps des employés de la Ville, etc.;
- l'aide sociale et les services de soutien de santé;
- le développement communautaire.

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté est d'avis qu'il faut adopter une approche équilibrée et que les « services publics et récréatifs » doivent avoir la même importance aux yeux de l'administration municipale. Ces services publics et récréatifs touchent le quotidien des personnes vivant avec un faible revenu et influent sur la qualité de vie de tous les résidents. En raison de leur position unique, soit plus près de la communauté que les autres ordres de gouvernement, les municipalités doivent faire preuve de leadership dans plusieurs aspects de la réduction de la pauvreté³⁰ :

- Détruire les mythes entourant la pauvreté et prévoir des initiatives de la réduction de la pauvreté en collaboration avec la communauté, les gouvernements provincial et fédéral et le secteur privé;
- Investir dans l'infrastructure sociale et offrir des services communautaires appropriés, inclusifs et adaptés aux besoins précis des quartiers et des groupes;
- Adopter une approche équilibrée selon laquelle les services des équipements publics et les services publics et récréatifs occupent une place aussi importante aux yeux de la

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ibidem.

municipalité, et que les liens entre les deux soient clairement établis (p. ex. le développement économique et la réduction de la pauvreté sont liés; la prévention du crime et la réduction de la pauvreté sont liées; le transport en commun et l'accessibilité au transport en commun sont liés).

Pour reprendre les propos du Rural Poverty Action Committee, les municipalités « sont plus riches et plus efficaces lorsqu'elles s'attaquent à la pauvreté et qu'elles s'associent à des partenaires pour briser le cycle de la pauvreté et freiner l'exode rural ».

Les problèmes de pauvreté touchent de façon disproportionnée les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants, les groupes racialisés, les Autochtones et les communautés rurales. Le principe de l'adoption d'une approche équilibrée pour investir dans l'infrastructure sociale est une question d'inclusion sociale et de qualité de vie pour l'ensemble des résidents d'Ottawa.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières associées à cette recommandation en 2010; toutefois, il pourrait y en avoir en 2011, selon les décisions que prendra le Conseil en 2010 au sujet du rapport sur le réinvestissement des économies réalisées grâce aux transferts.

5.12 Volet du projet : Stratégie de réduction de la pauvreté – Phase II

Recommandation n^o 16

Étendre la portée de la Stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre des phases ultérieures afin de s'attaquer aux autres problèmes de pauvreté.

Discussion

La première phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté porte sur les dix volets du projet sans toutefois aborder toutes les questions liées à la réduction de la pauvreté. Selon le Comité directeur, il faut établir un processus pluriannuel en plusieurs étapes pour s'attaquer aux autres problèmes, élaborer des mesures du rendement et faire état des progrès réalisés. Par exemple, les consultations sur la Stratégie de réduction de la pauvreté menées en septembre 2009 auprès du public et du personnel de la Ville ont permis d'identifier d'autres thèmes, notamment :

- le transport en commun (accès au transport en commun abordable; accès au transport dans les régions);
- la garde d'enfants (accès à des services de garde convenables, abordables et de qualité);
- la sécurité alimentaire;
- le lien entre l'abordabilité d'un régime alimentaire sain et les répercussions et la gestion du diabète et d'autres maladies chroniques;
- la violence familiale en milieu urbain;
- les coûts de l'énergie et les questions liées aux dépôts de garantie pour les services publics.

Les participants aux consultations ont fortement appuyé cette recommandation. Ils ont fait remarquer que le déploiement d'efforts concertés et soutenus en matière de réduction de la pauvreté allait de soi.

L'élaboration d'une stratégie pluriannuelle en plusieurs étapes permettrait de résoudre plus de problèmes, d'établir plus de liens avec le Cadre de développement communautaire, de favoriser la participation des citoyens aux mesures de lutte contre la pauvreté, y compris le secteur privé, et de mesurer le succès des projets d'importance.

La seconde phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté consistera en l'élaboration de plans de mise en œuvre ainsi que de mesures et de mécanismes de surveillance et de production de rapports sur les initiatives relevées à la première phase. Dans certains cas, la Stratégie de réduction de la pauvreté sera le principal mécanisme de production de rapports. Dans d'autres cas, la seconde phase portera sur les rapports d'avancement d'initiatives connexes axées sur certains thèmes précis, par exemple la Stratégie du logement de la Ville. On amorcera la seconde phase de la Stratégie en 2010.

*Je vis dans la pauvreté et ma plus grande difficulté est de trouver des moyens de transport. Pour utiliser les services de ParaTranspo, il faut payer des billets en plus du laissez-passer communautaire. On ne tient pas compte des besoins de déplacement des gens (p. ex., aller chez le médecin, faire le marché et aller reconduire les enfants à l'école).
Séances de consultation sur la Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa, septembre 2009*

Le projet d'étendre la portée de la Stratégie de réduction de la pauvreté signifie que la seconde phase comprendrait un volet de mise en œuvre et un autre volet d'élaboration de la politique et que deux groupes distincts, mais interreliés, devraient donc être formés.

Répercussions financières

Il n'y a pas de répercussions financières supplémentaires associées à cette recommandation; toutefois, il pourrait y avoir des pressions financières supplémentaires associées aux ressources humaines dans le budget de 2011.

6. Lien entre la Stratégie de réduction de la pauvreté et le Cadre de développement communautaire

La pauvreté est un problème complexe. Pour s'y attaquer, il est préférable de recourir à diverses stratégies d'intervention. Ces interventions comprennent des mesures d'intérêt public et des initiatives menées sur place, que ce soit dans les quartiers, les municipalités ou les villes. L'« emplacement » est important en raison des répercussions des services locaux, de l'aménagement communautaire et de l'infrastructure sociale sur la santé physique et le bien-être émotionnel des citoyens.

Les organismes convocateurs de la région favorisent l'établissement d'une structure de gouvernance et d'un cadre complet pour les mesures de réduction de la pauvreté en place. À

Ottawa, deux nouvelles structures, la Stratégie de réduction de la pauvreté (échelonnée) et le Cadre de développement communautaire (continu), permettent de réduire la pauvreté localement et ainsi d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté, composé de citoyens et de membres du personnel de la Ville, a été mis sur pied afin d'établir des priorités et des projets importants de réduction de la pauvreté. Exerçant ses activités à l'échelle locale, le Comité directeur évalue diverses stratégies pour les quartiers et l'ensemble de la ville ainsi que plusieurs stratégies destinées à des groupes vulnérables particuliers. Ces stratégies amélioreront la qualité de vie de tous les citoyens d'Ottawa.

La Stratégie de réduction de la pauvreté est unique en ce sens qu'elle tire profit des initiatives communautaires et de la participation accrue des résidents à faible revenu depuis les dix dernières années à Ottawa. La Ville a grandement contribué à ces initiatives, que ce soit par l'établissement d'un groupe de travail sur la pauvreté en 1998, le financement d'un poste de coordonnateur communautaire à la lutte contre la pauvreté, la mise sur pied du Comité consultatif sur la pauvreté après la fusion et la participation active des représentants des réseaux de lutte contre la pauvreté qui siègent au du Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Le Comité directeur a ajouté une recommandation à la Stratégie pour profiter du succès de la première phase en étendant la portée de la Stratégie de réduction de la pauvreté pour s'attaquer aux problèmes qui n'ont pas été abordés dans la première phase et mettre au point d'autres solutions locales.

Cadre de développement communautaire

Bien que le Cadre de développement communautaire (CDC) vise uniquement les quartiers marginalisés et vulnérables ayant des besoins précis, il n'établit pas la pauvreté comme un point d'intérêt en soi. D'ailleurs, son objectif, c'est que ce soit les résidents qui définissent les priorités et résolvent les problèmes. Les quartiers peuvent néanmoins cerner et résoudre les problèmes liés à la réduction de pauvreté.

Le Cadre de développement communautaire est unique en ce sens qu'il comporte une structure de gouvernance continue qui n'est liée à aucun projet; il s'agit plutôt d'une nouvelle façon de travailler dans les quartiers. Le Cadre de développement communautaire a établi un modèle qui rassemble divers secteurs de la communauté de façon à traiter les priorités établies par les résidents des quartiers marginalisés et vulnérables³¹ ainsi qu'à renforcer les aptitudes des résidents à cerner et à résoudre les problèmes dans leur propre communauté. Ce modèle comprend plusieurs tables travaillant de concert avec les comités de quartier comme une table du leadership, la Table sur le transfert des connaissances, la Table sur les ressources et les

³¹ Selon les critères du Cadre de développement communautaire.

bailleurs de fonds, la Table communautaire et la Table sur les services municipaux. Voici les quatre quartiers qui ont été retenus pour la première phase du Cadre de développement communautaire :

- Bayshore;
- Carlington;
- Overbrook-McArthur;
- Centre-ville Ouest (Rochester Heights).

La structure de gouvernance continue du Cadre de développement communautaire appuie le modèle de développement communautaire utilisé dans les quartiers actuellement retenus et ceux qui le seront ultérieurement. Le CDC constitue une nouvelle approche à long terme qui augmente la capacité des résidents à assumer la responsabilité communautaire des problèmes, des questions et des solutions à l'échelle des quartiers.

Possibilités de collaboration

La Stratégie de réduction de la pauvreté et le Cadre de développement communautaire offrent diverses possibilités de collaboration. Par exemple, on peut lier l'établissement d'un groupe de planification visant à élaborer des programmes d'utilisation des écoles par la communauté et le développement communautaire dans des quartiers précis. Parmi les autres exemples de collaboration, citons le projet de modèle communautaire de présentation des demandes dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, y compris l'endroit où l'on trouve des travailleurs de soutien dans les régions où la demande pour ce genre de services est très élevée. Une fois de plus, on pourrait tisser des liens avec certains quartiers précis.

Un membre du Comité directeur de la Stratégie de réduction de la pauvreté siège à la Table sur les services municipaux pour favoriser les collaborations. Des pourparlers et des recherches préliminaires sont en cours en vue d'élaborer un répertoire des services municipaux contribuant à la réduction de la pauvreté.

Les responsables du Cadre de développement communautaire projettent de faire participer les résidents des régions rurales au processus de développement et d'élaborer une stratégie pour les quartiers ruraux. La Stratégie de réduction de la pauvreté favorise la désignation d'une communauté rurale comme quartier prioritaire en vue de la prochaine phase du Cadre de développement communautaire, en consultation avec la Table sur les services municipaux.

7. Mise en œuvre et mesure de la réussite

Le Comité directeur a formulé 16 recommandations pour ces volets du projet, lesquelles portent surtout sur les mesures concrètes de portée locale pouvant être réalisées sur une période d'un ou deux ans. Durant la phase de mise en œuvre (Phase II), des mesures seront élaborées et les progrès feront l'objet d'un suivi et de rapports en ce qui a trait aux priorités et aux recommandations.

La matrice qui suit est une analyse préliminaire visant à déterminer si les recommandations peuvent être mises en œuvre entièrement ou non à court ou à long terme ainsi que les ordres de gouvernement qui devraient participer à cette mise en œuvre.

Analyse préliminaire à la mise en œuvre

Recommandation	Communauté	Ville	Provincial	Fédéral
À court terme				
Présentation des demandes des citoyens au POSPH	x	x	x	
Accès aux Services sociaux et de santé essentiels et aux Services d'appui à domicile		x		
Centre d'inscription centralisé		x		
Information fournie par le service 211	x	x		
Accès aux loisirs	x	x		
Centres d'activités communautaires	x	x	x	
Emploi – personnes vulnérables	x	x	x	
Diversité de la main-d'œuvre d'Ottawa		x		
Cadre d'égalité et d'équité		x		
Milieu rural – Mieux faire connaître le programme de modernisation	x	x		
Milieu rural – quartier prioritaire du CDC	x	x		
Priorités de financement	x	x		
À long terme				
Taux d'aide sociale		Défense des droits	x	x
Obstacles des ministères		Défense des droits	x	
Sans-abrisme, logement et services de soutien	x	x	x	x
Stratégie communautaire pour sensibiliser le public	x	x		
Salaire minimum vital		x		
Cadre stratégique de réinvestissement dans l'infrastructure sociale		x		
Augmentation de la portée de la Stratégie de réduction de la pauvreté	x	x		

8. Résumé de la Stratégie de réduction de la pauvreté

Vision

La vision de la Stratégie de réduction de la pauvreté est la suivante :

Garantir la dignité et la santé à tous les résidents d'Ottawa, au sein d'une communauté qui favorise la participation et l'inclusion de tous.

Priorités stratégiques et recommandations

Première stratégie : Créer un système de services qui profite aux personnes dans le besoin

1. Élaborer un processus communautaire amélioré de présentation des demandes dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, selon le modèle décrit dans le présent rapport.
2. Rationaliser l'évaluation des besoins des personnes défavorisées en matière de Services sociaux et de santé essentiels et de Services d'appui à domicile.
3. Améliorer l'accès aux services municipaux en créant un service centralisé de présentation des demandes pour les multiples communautés et services sociaux et en veillant à ce que le 311 (pour les services municipaux) et le 211 (pour les services municipaux et communautaires) aient la capacité de fournir les renseignements sur l'ensemble des services importants pour les personnes à faible revenu.

Deuxième stratégie : Bâtir une communauté fondée sur l'inclusion et l'appartenance.

4. Améliorer l'accès aux loisirs pour les personnes défavorisées.
5. Organiser une table de planification communautaire qui réunira des représentants des conseils scolaires, du Service des Parcs, des Loisirs et de la Culture, des Services à l'enfance, de Prévention du crime Ottawa et d'organismes communautaires afin de créer, planifier et coordonner des solutions visant à accroître l'utilisation des écoles par la communauté.
6. Demander au gouvernement provincial de procéder à une augmentation annuelle des taux d'aide sociale au moyen d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation qui reflète le coût de la vie et d'éliminer les politiques qui diffèrent d'un ministère à l'autre et qui créent des obstacles systémiques pour les personnes à faible revenu.

7. Accroître l'aide à l'emploi et les occasions d'emploi pour les personnes vulnérables à Ottawa.
8. Intégrer les immigrants et les nouveaux arrivants à l'effectif de la Ville d'Ottawa pour devenir un employeur modèle et accroître la diversité au sein de l'effectif de la Ville; mettre en œuvre un cadre d'égalité et adopter une approche d'équité dans tous les services municipaux.
9. Recommander une augmentation des investissements dans les initiatives de prévention du sans-abrisme, de logements sociaux et abordables et de logements avec services de soutien.
10. Mieux faire connaître l'existence du programme de modernisation, qui vise à aider les résidents des secteurs ruraux à réduire leurs coûts énergétiques.
11. Désigner une communauté rurale comme quartier prioritaire en vue de la prochaine phase du Cadre de développement communautaire, en consultation avec la Table sur les services municipaux.

Troisième stratégie : Détruire les mythes sur la pauvreté et favoriser la réduction de la pauvreté.

12. Mettre sur pied une stratégie communautaire pour sensibiliser le public aux problèmes liés à la pauvreté et promouvoir les mesures de portée locale qui visent à réduire la pauvreté.
13. Collaborer avec les bailleurs de fonds de la communauté afin de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté dans les priorités de financement.
14. Échafauder différentes options en vue de doter la Ville d'une politique de salaire minimum vital, ainsi qu'un plan de consultation. En présenter un compte rendu au Comité des services communautaires et de protection au printemps 2010.
15. Mettre au point un cadre stratégique permettant de réinvestir les sommes économisées sur les coûts de l'aide sociale dans les infrastructures sociales et les mesures de réduction de la pauvreté, afin d'assurer l'équilibre de l'investissement dans le triple résultat.
16. Étendre la portée de la Stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre des phases ultérieures afin de s'attaquer aux autres problèmes de pauvreté.

9. Sources

Association canadienne des parcs et des loisirs. **Jeux sans frontières : Supplément de l'Ontario.** 2000.

Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario. **Réduire les résultats négatifs pour la santé des enfants et des adolescents : Recommandations pour la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.** 2008.

Fondation communautaire d'Ottawa. **Ottawa's Vital Signs 2009.** 2009.

Community Social Planning Council of Toronto, Social Assistance in the New Economy Project de l'Université de Toronto, Wellesley Institute. **Sick and Tired: the Compromised Health of Social Assistance Recipients and the Working Poor in Ontario.** 2009.

Fairris, Runsten, Briones, et Goodheart. **Examining the Evidence: the Impact of the Los Angeles Living Wage Ordinance on Workers and Business.** Université de Californie, 2005.

Gouvernement de l'Ontario. **Loi de 2000 sur les normes d'emploi.** 2000.

Ontario Association of Food Banks. **In the Midst of the Storm: the Impact of the Economic Downturn for Ontario Food Banks in 2009.** 2009.

Réseau de réduction de la pauvreté Ottawa. **... something left at the end of the month.** 2008.

Les audiences populaires. **People First/Les gens d'abord.** 1997.

Comité consultatif sur la pauvreté. **Basic Needs.** 2004.

Comité consultatif sur la pauvreté. **Les audiences populaires II : La crise de la pauvreté en 2005.** 2005.

Purdon, Colleen, May Tettero, Pam Hanington, et Dre Susan Turner. **Counting Women In: A toolkit for Rural Action on Poverty.** 2009

Repenser la pauvreté. 2007.

Forum Repenser la pauvreté 2. **Perspectives immigrantes.** 2009.

Conseil de planification sociale d'Ottawa. **Mixed Blessings and Missed Opportunities: The Intercase Study on Inclusion and Exclusion of Ottawa's Visible and Ethnic Minority Residents.** 2008.

Stapleton, John. **Why is it so tough to get ahead?** Metcalf Foundation. 2007.

Stapleton, John. **Why don't we want the poor to own anything.** Metcalf Foundation. 2009

Groupe de travail sur la pauvreté. **Les gens d'abord : créer de l'espoir par le changement.** 1999.

Groupe de travail sur la pauvreté. **Les gens d'abord : lever les obstacles par l'action.** 2000.

Totten, Mark. **Améliorer l'accès aux loisirs pour les citoyens vulnérables d'Ottawa.** Prévention du crime Ottawa. 2009

Avril 2009

Cadre communautaire de réduction de la pauvreté
Stratégie quinquennale

Enfants, familles, personnes seules

Stratégie provinciale de réduction de la pauvreté	6 services importants	Points d'intérêt des services	Optiques de réduction de la pauvreté
	<p>Modes de vie sains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poids santé à la naissance • Nutrition • Sécurité alimentaire • Soins dentaires • Services en santé mentale et en toxicomanie 	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les groupes cibles, les besoins et les lacunes. • Quelles sont les possibilités?
<p>Éducation et apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Garde d'enfants • Programmes d'apprentissage préscolaire • Littératie • Clubs d'aide aux devoirs, clubs parascolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le rôle de la Ville? • Quel est le rôle de la communauté? 	
<p>Participation à la vie communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des loisirs et à des activités culturelles abordables • Accès à un service de transport abordable • Carrefours dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment des stratégies aident-elles les enfants des familles à faible revenu à atteindre leur plein potentiel? 	
<p>Éducation publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du public • Information et communication • Engagement et participation des citoyens • Promotion de la réduction de la pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment des stratégies aident-elles les adultes à trouver un logement adéquat, un emploi et des services leur permettant de combler leurs besoins fondamentaux? 	
<p>Revenu et emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination des obstacles à l'emploi • Formation, programmes d'emploi et maintien de l'emploi • Défense des droits pour un revenu adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • À quel type de financement a-t-on accès (fédéral, provincial, municipal, communauté)? 	
<p>Logement abordable et services de soutien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention et élimination du sans-abrisme • Accès à des logements abordables • Amélioration des services de soutien 		

Stratégie de réduction de la pauvreté d'Ottawa - Priorités et projets importants

Rétroaction obtenue durant la consultation sur la version préliminaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté

Résumé des consultations publiques des
18 et 21 septembre 2009

Préparé par le Conseil de planification sociale d'Ottawa
Pour le Comité directeur de la Stratégie de réduction de la
pauvreté et la Ville d'Ottawa

1^{er} octobre 2009

Introduction

Deux séances de consultation publique sur la version préliminaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté ont eu lieu les 18 et 21 septembre 2009. Ce processus de consultation avait plusieurs objectifs :

- a) Faire connaître aux citoyens le processus, la vision, les principes, les recommandations et les étapes à venir de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- b) Obtenir de la rétroaction sur les recommandations et leurs effets prévus en recueillant notamment :
 - des commentaires sur l'importance des initiatives pour les participants et leur incidence prévue;
 - des idées de modifications pouvant être apportées aux recommandations afin d'en augmenter l'efficacité (surtout en ce qui concerne leur mise en œuvre);
 - des idées pour la campagne de sensibilisation du public.
- c) Obtenir quelques commentaires sur les lacunes des recommandations et des idées pour les étapes subséquentes.

Au total, 118 personnes ont participé à ces consultations, soit un échantillon représentatif de la communauté. Parmi les participants figuraient de nombreux résidents à faible revenu, membres du personnel d'organismes bénévoles et représentants des secteurs de l'éducation, du milieu des affaires et de groupes religieux. Les francophones, les résidents issus de minorités visibles, les personnes handicapées, les immigrants, les sans-abri et différents groupes d'âge (sauf les jeunes) y étaient bien représentés. Les communautés autochtones étaient quant à elles sous-représentées. Peu de participants étaient issus des régions rurales, situation reflétée dans les observations. Les participants ont émis leurs points de vue au sein de petits groupes de discussion de neuf personnes ou moins chacun. Trois des groupes de discussion étaient francophones et un était bilingue.

Le présent rapport offre un résumé des commentaires des participants sur la version préliminaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Les citations intégrales des participants ont été mises en italique.

Aperçu et réaction générale

Les participants ont fortement appuyé la version préliminaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté, la qualifiant d'excellent point de départ. En particulier, de nombreuses personnes ont souligné l'importance que la Ville reconnaisse la possibilité de traiter plusieurs aspects de la pauvreté localement. Selon elles, il est fondamental que la Ville fasse preuve d'initiative dans ce dossier et plaide auprès du gouvernement de l'Ontario en faveur de l'instauration de politiques provinciales de lutte contre la pauvreté.

C'est très positif de constater que la Ville fait preuve de leadership dans le projet de réduction de la pauvreté et qu'elle est en bonne position pour atteindre son objectif. Il est impératif d'énoncer les principes avec clarté.

Beaucoup de participants ont apprécié le fait que le plan soit complet et qu'il touche divers aspects de la pauvreté. Le plan tient compte de nombreuses préoccupations

exprimées par les citoyens dans les consultations antérieures et qui sont partagées par les organismes communautaires et les résidents qui les perçoivent comme des problèmes permanents. Certains participants ont fait remarquer que cette stratégie visait différents groupes touchés par la pauvreté.

La diversité des problèmes abordés semble être illustrée dans le rapport.

Beaucoup ont été ravis de constater que le plan prévoyait une collaboration à plusieurs niveaux, des communautés aux organismes de réglementation provinciaux. À leur avis, c'est une très bonne chose que le plan encourage les citoyens, les organisations, la Ville et les deux ordres supérieurs de gouvernement à travailler ensemble. Les participants ont vivement encouragé la Ville à travailler de concert avec d'autres municipalités sur des aspects importants du plan.

Les participants ont fortement appuyé le fait que ce plan renferme des mesures concrètes et réalistes à court terme. Il s'agit d'un excellent point de départ qui pourrait donner des résultats surprenants advenant un engagement continu de la communauté et du Conseil municipal.

J'aime le fait qu'ils tentent de prendre des mesures réalistes et à court terme.

En revanche, plusieurs craignaient que la Stratégie soit trop vaste et complexe pour recevoir un appui adéquat ou être mise en œuvre efficacement.

Plusieurs recommandations ont été formulées, et je crois fermement que tout le processus est très approprié. Cependant, il serait plus efficace de proposer un peu moins d'idées à l'avenir. Il faudrait établir des grandes étapes et poursuivre le travail à partir ce point.

De nombreux participants ont suggéré de regrouper les recommandations pour en faciliter la gestion ou de classer les mesures en ordre de priorité. Ils ont également proposé une série de critères qui pourraient influencer la façon d'établir la priorité des recommandations, notamment :

- Distinguer les recommandations devant être mises en œuvre à court et à long terme.
 - Rapidité à laquelle on pourrait atteindre et démontrer concrètement les résultats.
 - Facilité avec laquelle on pourrait appliquer les recommandations.
- Distinguer les recommandations pouvant être mises en œuvre immédiatement des nouvelles questions stratégiques qui nécessitent l'approbation des élus.

Certains participants étaient en désaccord avec l'idée de classer les mesures par ordre de priorité, craignant ainsi que certains groupes de personnes profitent moins de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Un participant a recommandé aux responsables de la Stratégie de se concentrer uniquement sur les services sociaux et communautaires, d'étendre les services existants et de mettre en pratique des interventions éprouvées.

Les participants se sont montrés très préoccupés par le processus de mise en œuvre.

[Le plan] constitue un bon point de départ, mais le problème réside dans les détails. C'est un plan qui sera difficile à mettre en œuvre.

Beaucoup ont fait remarquer qu'il fallait étendre la portée des stratégies d'intervention en établissant des objectifs, des cibles, des références (surtout axées sur la communauté) et une stratégie de mise en œuvre clairs et en nommant des personnes responsables de rendre des comptes régulièrement aux citoyens. Certains se sont dits préoccupés par la nécessité potentielle d'améliorer les partenariats communautaires.

Fondamentalement, les participants se sont montrés très préoccupés par la possibilité que le plan ne soit jamais mis en œuvre. Certains craignaient un manque d'intérêt des citoyens envers le projet. En particulier, l'absence de budget pourrait compromettre le projet (sous réserve de la recommandation concernant les sommes économisées). De nombreux participants se sont dits mécontents que la Ville possède déjà plusieurs plans existants qui font fausse route. De toutes les préoccupations exprimées, la plus importante concernait le manque de progrès notables en ce qui a trait aux objectifs municipaux en matière de logement abordable, qui sont directement liés à la réduction de la pauvreté.

Nous disposons déjà de cibles comme celles en matière de logement abordable et le plan Ottawa 20/20. Pourquoi ne travaillons-nous pas plutôt sur ces projets? Nous avons déjà pris beaucoup de retard. Il est important de se donner des objectifs, mais également de travailler à partir de ceux que nous avons déjà établis.

Les orientations et les recommandations indiquent que de nombreuses consultations ont été menées par le passé et que les recommandations qui en ont découlé n'ont jamais été mises en œuvre. Plusieurs de ces points ont déjà été soulevés, mais rien n'a changé.

J'en ai assez de parler constamment du même sujet. Les responsables doivent venir nous voir et nous dire qu'ils ont réglé deux ou trois points. Le gouvernement doit assumer la responsabilité de ces questions. Les élus doivent faire bouger les choses.

Finalement, malgré le fait que la majorité des participants appuyaient vivement l'orientation de la Stratégie, ils se sont dits très préoccupés par le fait que le plan ne propose aucune mesure concrète pour dissiper les principales sources d'inquiétude des résidents à faible revenu, comme une stratégie visant à satisfaire les besoins essentiels comme la nourriture, le logement, les vêtements et le transport. Les participants se sont également montrés préoccupés par le fait que le Comité consultatif sur la pauvreté et les décideurs n'étaient pas au courant de la situation critique dans lesquelles se trouvent certains citoyens, et par la possibilité que le plan enrichisse les intervenants communautaires sans profiter aux résidents à faible revenu. De nombreuses personnes à faible revenu ne se sont pas senties concernées par ce plan, notamment les immigrants, les participants au programme Ontario au travail qui n'ont aucune incapacité, les mères au travail et les étudiants ayant un faible revenu. Beaucoup ont fait remarquer que le manque de mesures concrètes visant à augmenter le revenu des personnes à faible revenu et à les aider à combler leurs besoins essentiels constituait une faiblesse majeure du plan.

Il faut satisfaire les besoins essentiels comme la nourriture, le logement abordable, les vêtements et le transport.

Ne dépensez pas d'argent dans une nouvelle stratégie. Investissez plutôt dans les programmes d'aide aux pauvres. Une nouvelle stratégie légitimerait la bureaucratie.

Il faut se concentrer sur le logement, l'emploi et l'éducation. Pour moi, tout est une question de donner plus d'argent aux citoyens.

Pourquoi n'y a-t-il pas de cible pour réduire la pauvreté en fonction du revenu annuel?

Priorités

On a demandé aux participants quelles recommandations auraient le plus d'effet sur la pauvreté. Les points de vue étaient très variés. Cependant, certaines de ces recommandations ont reçu un appui solide et unanime :

- 1 (Programme de présentation de demande au POSPH)
- 2 (Rationaliser le processus de demande et l'évaluation des besoins concernant les Services sociaux et de santé essentiels et les Services d'appui à domicile)
- 4 (Améliorer l'accès aux loisirs)
- 7 (Services de soutien à l'emploi, à condition de fournir plus de détails)
- 9 (Logement)
- 15 (Investir les sommes économisées sur les coûts de l'aide sociale dans les mesures de réduction de la pauvreté)
- 16 (Étendre la portée de la Stratégie dans les phases ultérieures).

Plus particulièrement, ce sont les recommandations 1, 7, 9, 15 et 16 qui ont bénéficié du plus grand appui.

Les recommandations suivantes ont reçu un appui solide :

- 6 (Demander au gouvernement provincial d'augmenter les taux d'aide sociale)
- 6 (Demander au gouvernement provincial d'éliminer les politiques qui diffèrent d'un ministère à l'autre)
- 12 (Sensibiliser davantage le public)
- 14 (Échafauder différentes options en vue de doter la Ville d'une politique de salaire minimum vital).

Cependant, certains participants se sont montrés très préoccupés par le classement de ces mesures par ordre de priorité; ces inquiétudes portaient essentiellement sur l'efficacité d'une telle démarche (la possibilité d'influencer le gouvernement provincial, la sensibilisation du public, etc.). Ces questions seront discutées plus en détail dans les lignes qui suivent.

Les recommandations suivantes ont généré peu de discussion ou reçu peu d'appui :

- 5 (Accroître l'utilisation des écoles par la communauté)
- 10 (Mieux faire connaître l'existence du programme de modernisation aux résidents des secteurs ruraux)
- 11 (Favoriser la désignation d'une communauté rurale dans le Cadre de développement communautaire)

- 13 (Collaborer avec les bailleurs de fonds de la communauté afin de trouver des occasions d'accorder la priorité aux initiatives de réduction de la pauvreté)

Dans une certaine mesure, cette situation illustre la sous-représentation des résidents des secteurs ruraux dans le processus.

Les forces et les faiblesses des diverses stratégies, de même que les suggestions concernant le processus de mise en œuvre, sont énoncées ci-dessous.

Commentaires sur chaque recommandation

Stratégie 1 : Créer un réseau de services qui profite aux personnes dans le besoin

- 1. Travailler de concert avec les partenaires du milieu pour élaborer et mettre en œuvre un processus communautaire de présentation des demandes dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, selon le modèle décrit dans le présent rapport.**

Beaucoup de participants ont appuyé cette recommandation. Selon eux, il s'agit d'une recommandation très concrète, réalisable à court terme, qui repose sur un modèle qui a fait ses preuves et qui aurait un effet direct sur les niveaux de revenu des personnes concernées. Le plan devrait notamment servir à définir la stratégie d'information visant à rejoindre les personnes handicapées qui bénéficieraient de la Stratégie.

Seul inconvénient : la réussite de cette mesure dépend du système du POSPH, qui ne relève pas de la Ville. De plus, de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté ne seraient nullement avantagées par cette recommandation, y compris les petits salariés et les personnes à faible revenu n'étant atteintes d'aucune incapacité.

- 2. Apporter des changements aux Services sociaux et de santé essentiels (SSSE) et aux Services d'appui à domicile (SAD) afin de rationaliser le processus de demande et l'évaluation des besoins pour les personnes à faible revenu.**

Beaucoup de participants ont appuyé cette recommandation, qui a été perçue comme un prolongement du programme qui permettrait de régler certaines des difficultés importantes en ce qui a trait à l'accès aux services de soins de santé et de soins dentaires. De plus, les participants ont fait remarquer qu'il s'agissait d'une recommandation très concrète qui permettrait d'aider directement les petits salariés et les familles à faible revenu.

Stratégie 2 : Bâtir une communauté fondée sur l'inclusion et l'appartenance

- 3. Élaborer un plan afin d'augmenter l'accessibilité des loisirs pour les personnes à faible revenu.**

De nombreux participants ont appuyé cette recommandation. Beaucoup ont considéré l'accès aux loisirs comme une stratégie importante qui permettrait de prévenir des

problèmes de santé majeurs chez les personnes de tout âge. De plus, on a perçu les loisirs comme un moyen de développer des habiletés et des aptitudes sociales positives chez les jeunes ainsi que de prévenir le crime. Les participants ont relevé le dynamisme des services de soutien communautaire et des processus existants (y compris le Plan directeur des parcs et des loisirs, Prévention du crime Ottawa, l'Initiative de développement de la petite enfance, etc.).

Les participants ont observé que cette recommandation était étroitement liée à la quatrième recommandation, qui concerne l'utilisation des écoles par la communauté. Par exemple, on a fait valoir qu'il fallait accorder plus d'importance aux ligues de sports au service des personnes à faible revenu.

En outre, on a recommandé d'intégrer au plan d'action une stratégie visant à améliorer l'accès aux loisirs dans le système scolaire, étant donné que les frais d'inscription aux activités scolaires étaient trop élevés pour les enfants et les adolescents issus de familles à faible revenu.

Bien que le système d'éducation soit public, certains parents n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités et des excursions scolaires. Il nous faut une stratégie pour assurer l'inclusion de tous les jeunes.

On a recommandé de prêter une attention toute particulière aux besoins en loisirs des aînés, des immigrants, des nouveaux arrivants et des résidents des secteurs ruraux qui font tous face à des obstacles distincts à l'accès aux loisirs. De plus, certains participants ont proposé d'instaurer un processus de demande de subvention plus simple et respectueux ainsi que d'étendre la portée des programmes parascolaires à tous les enfants et les adolescents.

Plusieurs participants ont relevé le rôle important des organismes communautaires dans la mise en œuvre de cette recommandation. Les services de loisirs sans but lucratif pourraient permettre à la Ville d'offrir des solutions de rechange et des possibilités en matière de loisirs abordables de grande qualité.

Selon une minorité de participants, les loisirs ne constituent pas une priorité. On a suggéré d'allouer les montants restants à la fin de l'année du budget des loisirs à d'autres volets de la réduction de la pauvreté.

4. Appuyer la mise en place d'une table de planification communautaire qui réunira des représentants des conseils scolaires, des Service des parcs, des loisirs et de la culture, des Services à l'enfance, de Prévention du crime Ottawa et des organismes communautaires afin de travailler en concertation pour créer, planifier et coordonner des solutions pour accroître l'utilisation des écoles par la communauté.

Les participants n'ont pas appuyé cette recommandation en grand nombre. Comme certains l'ont déclaré, cette recommandation est importante en ce sens qu'elle permettrait d'accroître l'accès aux loisirs et aux lieux de loisirs, mais il serait pertinent de clarifier

quelle utilisation les communautés feraient des écoles. On a notamment proposé d'utiliser les écoles comme prolongement des garderies.

Un autre participant a fait valoir qu'il s'agirait d'une recommandation très importante si le groupe de planification communautaire affichait une ouverture d'esprit et faisait participer activement les membres de la communauté (par exemple les parents des enfants fréquentant l'école) au lieu des représentants des organismes cités.

Quelques participants doutaient des chances de succès de cette recommandation ou se sont montrés en désaccord avec la mise en place d'un autre groupe de planification.

Nous n'avons pas besoin d'un autre groupe de planification.

5. Demander au gouvernement provincial de procéder à une augmentation annuelle des taux d'aide sociale au moyen d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation qui reflète le coût de la vie.

Les participants ont vivement appuyé cette recommandation qui, selon eux, aura la plus grande incidence sur la réduction de la pauvreté et la vie des nombreux résidents à faible revenu.

L'augmentation des revenus aura la plus grande incidence sur l'amélioration de la situation des citoyens à faible revenu. C'est la chose la plus importante.

Les participants ont constaté une forte corrélation entre cette recommandation et l'accès à des aliments nutritifs et adéquats, un élément qui est directement lié aux niveaux de revenu. Beaucoup ont proposé de promouvoir, dans le cadre de la recommandation, l'augmentation des allocations pour les régimes alimentaires spéciaux et les vêtements ainsi que pour les soins de santé et les soins dentaires.

On a souligné que cette recommandation n'aurait aucun effet sur de nombreux citoyens à faible revenu, notamment les petits salariés. Toutefois, elle aurait des répercussions importantes sur les participants au programme OT ou au POSPH, dont certains des petits salariés au chômage.

On a formulé plusieurs suggestions sur le processus de mise en œuvre de cette recommandation. On considérait comme importantes les stratégies d'éducation des députés provinciaux et du grand public qui visent à leur faire réaliser les difficultés auxquelles sont confrontés les participants au programme OT ou au POSPH. De plus, on a fortement encouragé la Ville à collaborer avec d'autres municipalités pour favoriser l'augmentation des taux d'aide sociale.

Bien qu'on ait constamment classé cette recommandation parmi celles qui auraient les plus grandes répercussions sur la réduction de la pauvreté, de nombreux participants ont affirmé qu'elle avait peu de chances de succès et qu'elle aurait ainsi peu d'incidence, du moins à court terme, sur la Stratégie de réduction de la pauvreté. Certains croyaient qu'il serait préférable de se concentrer sur les mesures relevant de la Ville, mais se préoccupaient de l'ordre de priorité des mesures. Les participants ont constamment encouragé la Ville à défendre ce point.

Il est difficile pour les citoyens d'avoir leur mot à dire sur les priorités des gouvernements fédéral et provincial, mais les gens doivent tout de même faire valoir leur point de vue.

Vous pouvez bien donner des conseils au gouvernement provincial, mais est-ce que ça changera quelque chose? Serez-vous entendu? Nous ne voulons pas d'une stratégie de réduction de la pauvreté qui fait fi de la responsabilité.

6. Demander au gouvernement provincial d'éliminer les politiques qui diffèrent d'un ministère à l'autre et qui créent des obstacles systémiques pour les personnes à faible revenu (p. ex. en ce qui concerne l'évaluation du revenu, de l'actif et des bourses), nuisant ainsi à leur accès à l'éducation, à un logement abordable, etc.

Bien que de nombreux participants aient relevé le problème des politiques divergentes, on a exprimé différentes opinions sur l'importance de cette recommandation dans une stratégie locale de réduction de la pauvreté.

De nombreux participants ont indiqué que ces politiques divergentes constituaient un obstacle majeur, puisqu'elles empêchent les personnes touchées d'améliorer leur situation. Plusieurs participants ont fait valoir que l'éducation, l'emploi et le logement abordable étaient les principaux facteurs permettant de sortir de la pauvreté. Par conséquent, la Stratégie de réduction de la pauvreté devrait aborder en priorité les politiques divergentes qui influent sur ces facteurs.

Les programmes se font concurrence. C'est si difficile de sortir de la pauvreté.

En outre, de nombreux participants avaient la même préoccupation que pour la cinquième recommandation, c'est-à-dire qu'elle avait peu de chances de succès et, par conséquent, qu'il faudrait se concentrer sur les autres recommandations relevant davantage des municipalités.

7. Chercher de nouvelles initiatives afin d'améliorer les services d'aide à l'emploi et d'augmenter les possibilités d'emploi pour tous les résidents d'Ottawa.

Bien que les participants aient appuyé en principe cette recommandation, la majorité aurait aimé des recommandations en matière d'emploi plus précises.

Cette recommandation est faible et passive. Il faut élaborer des programmes d'emploi.

Voici certaines des recommandations concernant les services d'aide à l'emploi :

- Améliorer les services d'aide à l'emploi en ayant recours au programme OT et au POSPH et en faisant preuve de plus de transparence.
- Fournir des programmes de transition aux immigrants pour leur permettre d'accéder rapidement à un emploi de qualité.
- Offrir des services ciblés aux personnes handicapées, notamment des services d'embauche prioritaire d'étudiants handicapés pour des emplois sur les campus universitaires.

- Augmenter les possibilités de jumelage pour les personnes faisant face à divers obstacles sur le marché du travail.
- Offrir des programmes de maintien de l'emploi proposant des interventions pratiques pour aider les employeurs à garder leurs employés.

Les participants ont fortement appuyé l'idée d'établir une stratégie d'emploi concrète axée sur les obstacles rencontrés par les immigrants.

En outre, de nombreux participants ont recommandé d'intégrer un volet de création d'emplois au plan, en plus des services d'aide à l'emploi. Voici certaines des recommandations suggérées :

- Créer des emplois plus « stables ».
- Élaborer une stratégie d'emploi en partenariat avec des organismes bénévoles, dans le cadre de laquelle on créerait des possibilités de placement pour les personnes bénéficiant de leurs services.
- Proposer des stages en milieu de travail dans le cadre du programme OT.
- Favoriser la création de petites entreprises dans les groupes faisant face à des obstacles à l'emploi (surtout les immigrants).
- Accroître les services d'aide à la création d'entreprises sociales.

Il faut financer la création d'emplois.

Certains participants ont exprimé leurs inquiétudes sur le fait que les services d'aide à l'emploi et les initiatives de création d'emplois sont souvent offerts à court terme, ce qui rend la recherche d'emplois stables à long terme difficile. Parmi les problèmes rencontrés, mentionnons l'incapacité des travailleurs à changer de programme au terme de leur contrat ou l'incapacité de créer des emplois à long terme. Les participants ont encouragé les responsables à se pencher sur ces lacunes en vue de la mise en œuvre de la recommandation.

Finalement, plusieurs participants ont proposé que l'on fasse des pressions sur le gouvernement de l'Ontario pour qu'il augmente le salaire minimum ou instaure un salaire minimum vital.

8. Jouer un rôle prépondérant auprès des partenaires communautaires et des gouvernements fédéral et provincial, afin d'augmenter le nombre de logements abordables, de logements en milieu de soutien et de logements avec services de soutien.

Les participants ont fortement appuyé la recommandation selon laquelle il faudrait accorder beaucoup d'importance aux logements abordables et sécuritaires, qui figurait constamment parmi les recommandations qui auraient le plus d'effet sur la réduction de la pauvreté.

Cette recommandation est la plus importante de toutes. L'offre de logements abordables peut faire toute la différence pour les petits salariés et les bénéficiaires de l'aide sociale.

Plusieurs participants ont souligné le dynamisme et la volonté des différents services de la Ville à travailler de concert avec les organismes bénévoles en vue d'améliorer la situation.

On a également discuté de la terminologie employée dans la recommandation et suggéré d'ajouter les termes « sécuritaire » ou « approprié ».

Parmi les recommandations faites à la Ville en matière de mise en œuvre, mentionnons la construction de plus de logements sociaux et de logements en milieu de soutien, le financement d'organismes sans but lucratif ayant démontré qu'ils répondaient aux besoins de logement, et la requête auprès de promoteurs immobiliers privés d'intégrer des logements abordables à tous leurs nouveaux projets domiciliaires. Un participant a recommandé d'aménager les logements abordables selon le principe du développement durable et du respect de l'environnement.

De nombreux participants ont fait valoir que l'application des normes de biens-fonds constituait un volet important de cette stratégie. Beaucoup de personnes vivent dans un logement abordable, mais insalubre. Un nombre considérable de participants ont recommandé d'intégrer à la Stratégie de réduction de la pauvreté une initiative d'application efficace de normes de biens-fonds, et de la financer. Certains ont exprimé leurs inquiétudes concernant le délabrement des logements sociaux et des logements privés.

Nous ghettoisons les personnes à faible revenu dans des logements insalubres contaminés par la moisissure, infestés de coquerelles et en désuétude. Si vous payiez un loyer de 1 000 \$, le problème serait réglé en quelques jours. Nous devons changer les politiques sur le logement social et les réparations des logements.

On a également étudié la possibilité d'aider davantage les locataires à faire respecter leurs droits concernant les réparations de leur logement, et d'imposer des sanctions aux propriétaires qui ne se conforment pas aux normes de biens-fonds. De plus, de nombreux participants se sont dit en faveur de l'instauration d'un système d'octroi de permis pour les logements locatifs de façon à en améliorer les conditions.

Certains participants ont proposé d'affecter les fonds de réinvestissement (recommandation 14) en partie ou en totalité à la mise en œuvre de cette recommandation sur le logement.

Bien qu'on ait fortement appuyé cette recommandation, on a également fait preuve de beaucoup de cynisme envers les plans actuels de logement et de lutte au sans-abrisme qui ne répondent pas aux objectifs établis. Comme on l'a mentionné ci-dessus, plusieurs participants voulaient que ce plan leur permette de connaître comment les cibles actuelles en matière de logement seraient atteintes.

9. Travailler de concert avec les partenaires communautaires pour mieux faire connaître l'existence du programme de modernisation, qui vise à aider les résidents des secteurs ruraux à réduire leurs coûts énergétiques.

Peu de commentaires ont été formulés sur cette recommandation, qui ne faisait pas partie des principales priorités des participants. Ces derniers ne comprenaient pas pourquoi ce programme était offert tant aux locataires qu'aux propriétaires. Certains ont fait remarquer que cette recommandation n'aiderait qu'une petite partie de personnes, la population étant moins élevée dans les secteurs ruraux. En outre, quelques participants ont demandé la raison pour laquelle on privilégiait les résidents des secteurs ruraux. Un participant a observé que cette recommandation relevait d'un plan environnemental et non du plan de réduction de la pauvreté.

Quelques participants ont affirmé qu'il était très important d'instaurer un programme de réduction de la consommation d'énergie et de sensibilisation du public. Ils ont fait remarquer qu'il serait très utile pour les ménages à faible revenu de bénéficier d'une aide financière pour isoler leur logement, en changer les fenêtres et apporter d'autres améliorations énergétiques.

Je connais beaucoup de personnes qui n'ont pas les moyens de chauffer leur logement pendant l'hiver. Le programme de rénovation doit permettre d'isoler un logement et d'en remplacer les fenêtres.

Plusieurs participants ont souligné la grande difficulté pour les personnes à faible revenu de payer leurs factures de services publics et ont recommandé d'étendre la portée des programmes d'aide au paiement des services publics.

10. Favoriser la désignation d'une communauté rurale comme quartier prioritaire en vue de la prochaine phase du Cadre de développement communautaire, en consultation avec la Table sur les services municipaux.

Les participants ont très peu commenté cette recommandation. L'un d'entre eux a recommandé d'étendre la version préliminaire du Cadre de développement communautaire (CDC) à tous les quartiers de la Ville. Certains participants qui vivent dans les quartiers prioritaires du CDC ont indiqué qu'ils n'en avaient jamais entendu parler dans leur quartier.

Quelques participants ont recommandé de porter davantage attention à la pauvreté en milieu rural, et particulièrement à l'accès aux services et à un réseau de transport abordable en région rurale. On a perçu l'accès limité au transport abordable en région rurale comme une question de première importance occasionnant une augmentation de l'isolement, un accès moindre aux services et une augmentation de la vulnérabilité à la violence familiale. Même si les participants n'ont pas défini le CDC comme un moyen de régler le problème de l'accès inadéquat au transport et aux services publics, on pourrait tout de même tenir compte de ces questions dans le CDC.

Stratégie 3 : Détruire les mythes sur la pauvreté et favoriser la réduction de la pauvreté.

11. Élaborer une stratégie communautaire visant à sensibiliser les citoyens à la question de la pauvreté et à favoriser l'adoption de mesures locales de réduction de la pauvreté.

Dans l'ensemble, les participants ont fortement appuyé cette recommandation. Ils ont d'ailleurs établi différents objectifs pour cette stratégie.

De nombreux participants ont fait remarquer que cette recommandation était l'une des plus importantes, puisque pour mettre en œuvre les autres volets du plan, il faut recevoir un appui solide du public et mener une vaste campagne de sensibilisation. À cette fin, ces participants ont recommandé de sensibiliser ceux qui ne réalisaient pas encore l'importance de la réduction de la pauvreté, ceux qui occupent des postes de décideurs (surtout les conseillers) et les employés qui peuvent créer de nouveaux emplois ou recruter des personnes à faible revenu. Voici certaines des suggestions ayant été formulées :

- Présenter la question dans une perspective économique, comme les économies générées par la réduction de la pauvreté.
Si vous pouvez démontrer à une personne qu'elle économisera en vous aidant, elle vous aidera.
- Ne pas mettre l'accent sur les histoires personnelles ou les répercussions sur le grand public pour obtenir l'appui des participants. Certains étaient mal à l'aise alors que d'autres estimaient que cette approche n'était pas aussi efficace que des arguments de nature économique.
- Expliquer le concept de la pauvreté sur le plan des déterminants sociaux de la santé ou du lien avec la sécurité communautaire.
- Souligner les « éléments positifs » des investissements modestes, comme les services efficaces, les personnes surmontant des difficultés, les employeurs créant des emplois de qualité pour les personnes à faible revenu, etc.

Le public doit connaître le coût social de la pauvreté (criminalité, perturbation sociale, dégradation des lieux). Il faut adopter une approche mixte pour sensibiliser le public aux avantages sociaux, économiques et environnementaux.

D'autres participants se sont dits moins préoccupés par l'obtention d'appui pour la Stratégie de réduction de la pauvreté en soi, mais très intéressés par une campagne de sensibilisation du public visant à réduire la discrimination et les préjugés à l'endroit des résidents à faible revenu. Une campagne du genre servirait à dissiper les mythes et à combattre les stéréotypes. De plus, les participants ont établi que les écoles seraient notamment visées par une telle campagne.

Les campagnes de sensibilisation du public doivent permettre d'améliorer les conditions et la qualité de vie des personnes vivant dans la pauvreté, et ce, grâce à des activités et à des mesures de soutien menées par des membres de grandes communautés.

Seuls quelques participants souhaitaient sensibiliser davantage les personnes à faible revenu aux possibilités et aux services qui leur sont offerts. À leurs yeux, il serait important de lancer une grande campagne de sensibilisation pour promouvoir les services

accessibles aux personnes à faible revenu et de leur adresser quelques messages pour stimuler leur confiance et leur estime de soi.

La population est déjà bien informée au sujet de la pauvreté, mais il faudrait mieux faire connaître les services offerts.

Quel que soit le message, on estimait que les médias grand public doivent jouer un rôle important dans la diffusion du message à grande échelle. Certains participants croyaient qu'il fallait solliciter l'aide des « champions de la communauté » (c'est-à-dire les personnalités influentes). Un participant a suggéré de se servir du « Poverty Game » (jeu de la pauvreté) comme stratégie de sensibilisation des personnes n'ayant jamais connu la pauvreté.

Inversement, très peu de participants n'ont pas appuyé cette recommandation. Certains ont observé que le public était submergé d'information sur la pauvreté et le sans-abrisme, mais qu'on ne constatait aucun changement positif. Plusieurs participants étaient préoccupés par l'éventualité que ce genre de campagne de sensibilisation n'ait aucun avantage immédiat sur les résidents à faible revenu, et qu'on mette ainsi fin au plan. En particulier, certains s'inquiétaient des ressources affectées aux mesures qui ne profitent pas directement aux personnes à faible revenu et qui n'apportent aucune amélioration concrète à leur qualité de vie.

Les gens en ont assez d'en entendre parler. Il faut absolument se concentrer à mettre en place des initiatives de financement et des politiques. Nous devons mettre en œuvre des mesures concrètes.

C'est bien de sensibiliser le public, mais que fait-on ensuite?

12. Collaborer avec les bailleurs de fonds de la communauté afin de trouver des occasions d'accorder la priorité aux initiatives de réduction de la pauvreté.

Cette recommandation n'a pas reçu un très grand appui. En effet, seuls quelques participants ont appuyé le concept des bailleurs de fonds qui assument la responsabilité de quelques projets conjoints et les mettent en œuvre au moyen d'une analyse coût-avantage. La majorité des participants ayant commenté cette recommandation doutaient qu'elle ait des répercussions. Selon une minorité de participants, le niveau de collaboration dans la communauté est faible, et les projets conjoints ne sont pas très efficaces.

C'était une bonne idée à la base de vouloir collaborer, mais cela ne fonctionne pas vraiment.

Quelques participants ont proposé d'utiliser des campagnes existantes, notamment celle de Centraide, afin d'accroître le nombre d'appuis pour la réduction de la pauvreté ainsi que le nombre de dons. Certains ont appuyé l'idée de collaborer avec le secteur privé pour réduire la pauvreté, surtout en ce qui concerne la création de logements abordables et d'emplois de qualité.

13. Échafauder différentes options en vue de doter la Ville d'une politique de salaire minimum vital, ainsi qu'un plan de consultation. En présenter un compte rendu au Comité des services communautaires et de protection au printemps 2010.

Les participants ont fortement appuyé la mise en œuvre d'une politique de salaire minimum vital. Beaucoup ont fait remarquer qu'il s'agissait d'une mesure très concrète qui permettrait d'enrichir les personnes à faible revenu.

L'instauration d'un salaire minimum vital est un projet très intéressant qui aurait de très grandes répercussions sur la réduction de la pauvreté.

J'aimerais que la Ville veuille à ce que ses sous-traitants paient leurs employés équitablement à un salaire horaire de 13,50 \$. Je paie des impôts, comme tout le monde, et je sais que 9,50 \$ l'heure, c'est nettement insuffisant.

Selon de nombreux participants, il s'agit de la recommandation qui profite le plus directement aux petits salariés. Toutefois, les petits salariés ont également de la difficulté à trouver un emploi à temps plein. On a établi qu'on pouvait aussi traiter cette question dans le cadre de cette recommandation.

Même si les participants se sont grandement préoccupés de la situation des petits salariés, ils craignaient également qu'une faible partie des personnes à faible revenu profite de cette recommandation, et que celle-ci soit difficile à appliquer. Certains ont avancé qu'elle profiterait à davantage de personnes si on instaurait un salaire minimum vital en Ontario, mais cette solution sera très ardue à défendre.

Quelques participants n'ont pas appuyé la stratégie de salaire minimum vital ou ont indiqué que ce ne devrait pas être une priorité étant donné qu'elle pourrait nuire à la Stratégie de réduction de la pauvreté. Certains craignaient que cette mesure entraîne des pertes d'emploi.

14. Mettre au point un cadre stratégique permettant de réinvestir les sommes économisées sur les coûts de l'aide sociale dans les infrastructures sociales et les mesures de réduction de la pauvreté.

Les participants ont été nombreux à appuyer cette recommandation qui, selon eux, est essentielle à l'efficacité de l'ensemble du plan. Certains ont fait remarquer qu'elle tenait la Ville directement responsable de la situation. On considérait que la Stratégie de réduction de la pauvreté devait souligner le fait que cette approche était conforme à la politique municipale de triple résultat. On a recommandé d'y intégrer des exemples d'affectation des fonds et un processus d'obligation de rendre compte. La majorité des participants ont recommandé de réinvestir les économies dans ce plan et de porter une attention particulière au besoin de financement de recommandations relatives au logement, aux loisirs, à la création d'emplois et à l'initiative de présentation de demande au POSPH. Un participant a proposé de réinvestir une partie des fonds dans une association municipale de locataires.

Certains participants ont suggéré aux citoyens de commencer à travailler de concert avec les conseillers afin d'assurer la mise en oeuvre de cette recommandation.

15. Étendre la portée de la Stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre des phases ultérieures afin de s'attaquer aux problèmes non résolus qui seront signalés par les membres de la communauté et de mettre au point des solutions supplémentaires.

Les participants ont fortement appuyé cette recommandation, qui, selon eux, allait de pair avec une mobilisation pour la réduction de la pauvreté. Plusieurs ont tenté de trouver un moyen d'étendre l'engagement envers la Stratégie de réduction de la pauvreté au-delà du mandat du conseil actuel.

L'appui à cette recommandation était étroitement lié à un appui solide de références, de cibles, de ressources dédiées et de structures de responsabilité. Plusieurs participants ont proposé de mettre en oeuvre un processus de présentation de rapports annuels sur les progrès concrets réalisés dans la communauté.

Il nous faut une stratégie à long terme dotée d'objectifs à court terme, associée à une évaluation et qui réside dans un seul document.

Lacunes et recommandations pour la seconde phase

On a demandé aux participants de cerner les lacunes du plan et les points auxquels il faudrait songer lors des étapes subséquentes. Au total, 12 recommandations ou thèmes généraux ont été proposés. L'ordre de la liste ci-dessous a été déterminé selon le nombre de fois qu'une recommandation ou un thème a été avancé.

a) Offrir un service de transport en commun gratuit ou subventionné.

Beaucoup de participants ont recommandé d'élaborer une stratégie visant à créer un service de transport gratuit ou subventionné pour les résidents à faible revenu. On a défini le transport comme un obstacle majeur influant sur le succès potentiel d'une grande partie des autres recommandations, notamment celle concernant l'accès à l'emploi et aux loisirs.

Si vous y avez accès, le transport en commun vous facilitera grandement la vie. Ce plan doit proposer des tarifs avantageux pour 2010.

Je vis dans la pauvreté. Le plus gros problème auquel je suis confronté, c'est le transport. Pour utiliser le service de Para Transpo avec un laissez-passer communautaire, vous devez payer un supplément. On ne pense pas aux personnes qui doivent se déplacer pour se rendre par exemple chez le médecin, à l'épicerie et à l'école si vous avez des enfants.

Les participants ont proposé différentes approches :

- Réduire les tarifs des laissez-passer pour tous les résidents à faible revenu.

- Subventionner les laissez-passer familiaux (au lieu de facturer chaque membre de la famille).
- Réduire les tarifs de tous les laissez-passer.
- Éliminer les tarifs et financer le réseau de transport au moyen des taxes, comme pour les bibliothèques.

De plus, certains participants ont indiqué qu'il fallait informer davantage le public au sujet des services d'accès au transport déjà en place, notamment les services offerts par le programme OT et le POSPH ainsi que le laissez-passer communautaire. Quelques participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant le fait que le programme OT et le POSPH semblaient restreindre l'accès aux laissez-passer d'autobus, et ont recommandé d'en accroître l'accès.

- b) Mettre en place une stratégie visant à résoudre les différents problèmes auxquels sont confrontés certains groupes de personnes, plus particulièrement les immigrants, les aînés, les résidents autochtones, les personnes handicapées, les personnes ayant des troubles de santé mentale, les gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres, ainsi que les femmes (surtout les mères).**

Plusieurs participants ont souligné l'importance d'intégrer au plan une stratégie visant à résoudre des problèmes précis auxquels font face certains groupes de la population, notamment des problèmes d'accès à des services en raison d'obstacles linguistiques.

Le plan ne fait aucunement mention des Premières nations. Il est trop général et doit viser davantage certains groupes précis.

Beaucoup de nouveaux arrivants à Ottawa ont de la difficulté à s'établir. Ils ont grandement besoin du soutien de la communauté.

Les recommandations ne portent pas sur les aînés, alors qu'ils sont si nombreux à passer des moments difficiles. On dirait qu'on les a oubliés.

De nombreuses personnes ayant des troubles de santé mentale finissent dans la rue en raison du manque de services de soutien à leur endroit. On doit réagir.

Quelques participants ont fait remarquer que le plan ne devait pas s'adresser uniquement à certains groupes précis, puisqu'il gagnerait en efficacité s'il demeurerait universel. Un participant s'est dit préoccupé par l'éventualité que le plan ne s'adresse qu'aux immigrants, ce qui pourrait contribuer à entretenir le mythe selon lequel tous les immigrants sont des personnes à faible revenu.

- c) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie concrète axée sur la sécurité alimentaire et l'accès à des aliments nutritifs.**

De nombreux participants ont déterminé qu'il était essentiel d'améliorer immédiatement l'accès à des aliments adéquats et nutritifs étant donné que beaucoup de résidents n'ont

pas les moyens de s'en procurer. Ils ont également établi un lien étroit entre l'accès inadéquat aux aliments et une série de problèmes de santé.

Par-dessus tout, il ne faut pas oublier la nourriture. Sans un régime adéquat, il est difficile de s'attaquer aux autres problèmes.

Les participants ont formulé plusieurs recommandations :

- Élaborer un programme universel de repas à l'école, comme dans d'autres pays.
- Créer une aide alimentaire de façon à ce que les résidents puissent acheter ce dont ils ont besoin (montant suggéré de 100 \$ par mois).
- Collaborer avec les banques d'alimentation pour augmenter la quantité et la qualité des aliments fournis à la clientèle (plus de fruits et de légumes frais) et accroître le financement public à cet effet.
- Améliorer l'accès aux cuisines collectives.

d) Favoriser l'accès aux services de santé.

Les participants ont relevé que de nombreux résidents à faible revenu ont de la difficulté à accéder à des soins médicaux appropriés, y compris des traitements de santé non conventionnels. Certains se sont dits préoccupés par la situation des personnes ayant des troubles de santé mentale.

Les participants ont formulé plusieurs recommandations :

- Étendre la portée du programme de carte médicaments de façon à inclure les médicaments en vente libre.
- Faire en sorte que le POSPH couvre les frais des traitements de soutien, des traitements préventifs et des traitements non conventionnels (y compris l'exercice physique).
- Améliorer les programmes de prévention, notamment ceux axés sur la santé mentale.
- Fournir des téléphones cellulaires aux personnes à faible revenu ayant des problèmes de santé importants ou des incapacités particulières et qui habitent dans des régions éloignées.
- Promouvoir auprès du gouvernement de l'Ontario l'augmentation des services de soins de première ligne, surtout chez les médecins acceptant de nouveaux patients.

e) Établir une stratégie visant à améliorer l'accès aux services existants.

L'accès à l'information est un volet important de cette recommandation. De nombreux participants ont révélé que les citoyens ne savent pas nécessairement quels services leur sont offerts (par exemple, ils ne sont pas au courant des services d'aide à l'emploi existants ni de la gratuité des services offerts dans les bibliothèques). Certains ont fait remarquer que le service 211 était utile, mais qu'il fallait également élaborer d'autres stratégies pour accroître l'accès à l'information et les intégrer à la stratégie de sensibilisation du public. Un participant a recommandé de centraliser tous les services dans un seul et même endroit.

Un groupe a proposé d'intégrer à la première stratégie (« Créer un réseau de services qui profite aux personnes dans le besoin ») une mesure axée sur la simplification et la rationalisation de processus pour tous les fournisseurs de services et les utilisateurs de services. Pour améliorer l'accès aux services, certains participants ont également suggéré d'établir un seul processus de présentation de demande pour tous les services.

De plus, quelques participants ont établi que la culture de la prestation des services constituait un obstacle à l'accès aux services existants. La Ville devrait offrir tous ses services de soutien dans l'optique d'aider ses résidents le plus rapidement possible, et le personnel devrait se montrer respectueux des utilisateurs de ces services. Un participant a suggéré de créer un ombudsman pour faciliter l'accès aux services.

Il faut faire preuve de transparence au sujet des services de soutien offerts et éviter que les résidents en apprennent l'existence par un tiers.

En raison de la trop grande diversité des programmes et des services de soutien offerts par la Ville, et de la complexité des processus de demande, il est difficile, voire impossible pour plusieurs de s'en prémunir.

f) Élaborer un plan visant à faire participer davantage la communauté à la Stratégie, notamment en offrant plus de possibilités de bénévolat.

Plusieurs participants ont rappelé l'importance d'offrir aux citoyens diverses possibilités de participer au plan. Ils ont proposé de donner aux résidents l'occasion de prendre part aux processus de prise de décision et de mise en œuvre du plan. Tous les secteurs de la communauté devraient participer, y compris le secteur des affaires. Certains participants ont fait remarquer qu'il était difficile de savoir ce qui se dégageait des réunions des comités et qu'il fallait faire preuve de plus de transparence et de collaboration. En outre, certains ont mentionné qu'il y avait de nombreuses ressources inexploitées en matière de pauvreté dans la communauté et qu'on pourrait les mobiliser pour régler les problèmes de pauvreté.

On a également recommandé d'intégrer et d'appuyer plus efficacement les initiatives d'autoassistance et d'autonomie sociale.

Un participant a suggéré de donner les moyens financiers à ACORN d'être responsable de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, ce qui garantirait à la Ville que les résidents à faible revenu sont touchés par cette initiative.

g) Étendre la portée des programmes de façon à aider les personnes à faible revenu à payer les services publics

Les résidents à faible revenu ont de plus en plus de difficulté à payer leurs factures de services publics ou à payer le dépôt d'établissement ou de rétablissement de services publics. Certains participants ont affirmé qu'il fallait étendre la portée des programmes d'aide existants.

h) Améliorer l'accès aux services de garde d'enfants

Quelques participants ont fait valoir qu'il était difficile pour les parents d'accéder à des services de garde d'enfants abordables et de qualité. Cette situation constitue un obstacle important dans le processus de recherche d'emploi ou de retour aux études.

Ce sont les mères monoparentales qui semblent en subir les contrecoups. Certaines d'entre elles ne peuvent pas travailler pour plusieurs raisons. Il manque des services de garde.

i) Augmenter les options de transport abordable en milieu rural

Quelques participants ont souligné l'importance d'offrir plus d'options de transport abordable dans les régions rurales. Cette solution permettrait, entre autres choses, d'améliorer l'accès des résidents des secteurs ruraux aux services offerts en ville.

j) Établir une stratégie de lutte contre l'abus de drogues

Quelques participants ont jugé important de reconnaître le lien existant entre la pauvreté et la consommation de drogues et ont recommandé d'élaborer une stratégie de lutte contre l'abus de drogues.

k) Améliorer les résultats scolaires des élèves des écoles primaires et secondaires et favoriser l'accès aux études postsecondaires

Les participants considéraient l'éducation comme un excellent moyen de réduire la pauvreté. Certains ont recommandé d'accroître le nombre de clubs d'aide aux devoirs, de tuteurs et de services de soutien à la réussite scolaire. De plus, plusieurs ont exprimé leurs préoccupations concernant les frais élevés des études postsecondaires et le niveau d'endettement croissant de nombreux étudiants. Quelques participants ont proposé de créer un programme d'aide aux élèves et étudiants issus de familles à faible revenu de façon à couvrir leurs frais de scolarité aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

l) Axer le processus budgétaire de la Ville sur les citoyens, et non les services des équipements publics

Quelques participants ont recommandé d'axer le processus budgétaire sur les services à la personne plutôt que les services des équipements publics.

La raison pour laquelle ils « n'ont pas d'argent », c'est qu'ils ont tout dépensé ailleurs. Il faut faire de la réduction de la pauvreté un principe qu'appliquera la Ville dans son processus budgétaire.

Finalement, les participants ont fortement appuyé la seconde phase de la Stratégie de réduction de la pauvreté visant à intégrer des processus de responsabilisation transparents au moyen de mesures quantitatives et qualitatives. Ils ont recommandé de rendre compte

régulièrement de cette stratégie à la communauté de façon à en évaluer les progrès et à surveiller la situation de l'égalité des revenus.